

Service : Assemblées, affaires juridiques  
et commande publique

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**DU 15 DECEMBRE 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre à dix-huit heures trente**, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Halle des sports - 5 Avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot, sous la présidence de **M. David MARTI, président**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VEROCHET

***VICE-PRESIDENTS***

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Noël VALETTE -

***CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES***

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Lionel DUPARAY (arrivé à 19h30)  
Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY à partir de son arrivée)  
M. CIRON (pouvoir à M. Alain BALLOT)  
Mme REYES (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)  
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT jusqu'à son arrivée à 19h30)  
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)  
Mme MATHOS (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)  
Mme BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE)  
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)  
M. PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET)  
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)  
M. GANE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER jusqu'à son arrivée à 19h30)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Frédéric MARASCIA

## **SOMMAIRE :**

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE.....	1
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES .....	1
1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 25 novembre 2021.....	1
2. Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales .....	1
3. Régime indemnitaire - Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) .....	1
4. Télétravail - Liste des activités éligibles .....	4
5. Marché de transports scolaires pour certaines communes. Autorisation de signature d'une convention portant constitution d'un groupement de commande et mutualisation de ressources .....	4
II - QUESTIONS FINANCIÈRES .....	6
1. Budget annexe eau potable - décision modificative .....	6
2. Budget assainissement - décision modificative .....	6
3. Budget Primitif 2022 - Adoption du budget principal .....	6
4. Budget annexe Eau - Vote du Budget Primitif 2022.....	6
5. Budget annexe Assainissement - Vote du Budget Primitif 2022.....	6
6. Budget annexe SPANC - Vote du Budget Primitif 2022.....	6
7. Budget annexe Transport - Vote du Budget Primitif 2022.....	6
8. Budget annexe Ecomusée - Vote du Budget Primitif 2022 .....	6
9. Budget annexe ZA Coriolis - Vote du Budget Primitif 2022 .....	6
10. Taxe foncière sur les propriétés bâties - Vote du Taux 2022 .....	6
11. Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Vote du Taux 2022 .....	6
12. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Vote du Taux 2022 .....	6
13. Cotisation Foncière des Entreprises - Vote du Taux 2022 .....	6
14. Création et mise à jour des AP/CP .....	6
15. Eau et assainissement - Évolution des tarifs.....	11
18. Subventions 2022 - Economie solidaire .....	39
20. Subventions 2022 - Développement durable .....	40
16. Subventions 2022 - Institutionnelles et personnel communautaire .....	40
17. Subventions 2022 - Economie.....	41
19. Subventions 2022 - Enseignement supérieur, recherche, innovation - Tourisme et patrimoine .....	41
21. Subventions 2022 - Versement d'acomptes .....	42
22. Subventions 2022 - Politique de la Ville.....	43
23. Transport à la demande (TAD) - Convention de mandat relative à la perception et au reversement des recettes - Autorisation de signature .....	43
24. Assainissement - Contribution au budget de l'assainissement collectif du SMEMAC au titre des eaux pluviales.....	44
III - DÉVELOPPEMENT URBAIN .....	44
1. Projet de convention pluriannuelle 2021-2024 du projet de renouvellement urbain du Quartier Harfleur-République-Lapérouse au Creusot - Autorisation de signature.....	44
2. Habellis - Convention d'Utilité Sociale 2021-2026 - Autorisation de signature .....	45
IV - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	50
1. Convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et la Communauté Urbaine Creusot-Montceau .....	50
2. Modification du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprise .....	50

3. RUBIX DATACENTER : Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - .....	50
Autorisation de signature d'une convention d'application .....	50
4. Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier à la Société ANAÏS - Autorisation de signature d'une convention d'application .....	50
5. Association AgIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2022 .....	53
6. Association APOR Association Pour l'Orientations et le Reclassement - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2022 .....	53
7. Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté - E2C – Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2022 .....	54
8. Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCMACS) sur le territoire communautaire - Attribution de subventions - Autorisation de signature des conventions avec les porteurs de projet bénéficiaires.....	54
9. Règlement d'intervention pour l'aide à l'immobilier économique dans le domaine des hébergements touristiques .....	55
<b>V – DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL .....</b>	<b>56</b>
1. Contrat de ville - Approbation du rapport Politique de la ville 2020.....	56
2. Village des sciences - Autorisation de signature de la Convention de partenariat avec la communauté d'agglomération du Grand Chalon pour la campagne de promotion 2021 .....	58
3. Appel à projets départemental 2022- Approbation du projet structurant 2022 du territoire de la Communauté urbaine Creusot Montceau.....	58
4. Contrat de relance et de transition écologique : approbation de la convention et du contrat cadre.....	59
5. ECOMUSÉE - Cessions gratuites et nouveaux tarifs de produits proposés en boutique .....	61
<b>VI – DÉVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>62</b>
1. Marché public - fournitures de pièces détachées et prestations diverses pour les véhicules, engins et matériels de la communauté urbaine - Autorisation de signature .....	62
2. ATMO Bourgogne-Franche-Comté - Versement d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2022 .....	63
3. Assainissement collectif- Approbation des schémas directeurs des systèmes communautaires de Torcy, Montceau-les-Mines, Blanzay, Sanvignes-les-Essarts, Saint-Sernin Chevroche, Génélard Bourg, Ecuisses et Le Breuil bourg .....	63
4. Ressources en eau - Financement de l'animation et des investissements de préservation des ressources en eau sur la période 2022-2027 - Autorisation de signature du contrat territorial Bourbince et ses affluents.....	64
<b>VII – PROXIMITÉ.....</b>	<b>65</b>
1. Modification n° 2 du marché 19052DSP - Travaux de proximité sur l'ensemble du territoire de la CUCM.....	65
2. Élagage de plantations d'alignement sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine Creusot-Montceau - Autorisation de signature d'un accord-cadre à bons de commande sur l'appel d'offres ouvert .....	65
3. Collecte des déchets ménagers - Avis du Conseil sur la modification du règlement de collecte des déchets ménagers .....	65

## MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

*(Le Président procède à l'appel).*

**M. le Président.**- Mes chers collègues, nous avons un conseil bien fourni ce soir, avec trois points marquants dans ce conseil. Je ne ferai pas de propos liminaire particulier puisqu'il n'y a pas si longtemps que cela que nous étions réunis sur le DOB, cela ferait donc sans doute redondance. Je ne vais pas user plus de temps, mais trois points importants : le budget, dans lequel nous allons aussi traiter l'eau et l'assainissement, qui est un sujet que nous avons déjà abordé mais qui revient ce soir. La mise en place du RIFSEEP qui est un sujet important, pour une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Nous examinerons bien entendu d'autres délibérations, le vote des subventions notamment qui est une grosse partie du budget et d'autres.

Je vous propose de commencer sans attendre.

## I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

### 1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 25 novembre 2021

**M. le Président.**- Le premier point à l'ordre du jour est l'adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 25 novembre.

Est-ce qu'il appelle des commentaires avant adoption ou des questions ? Non.

Je mets donc aux voix.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

*Le conseil décide :*

- *D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 25 novembre 2021*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

### 2. Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

**M. le Président.**- Nous avons ensuite le compte rendu des décisions qui ont été prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités.

Est-ce qu'il y a des remarques avant adoption ? Non.

Je mets aux voix.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

*Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

### 3. Régime indemnitaire - Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

**M. le Président.** - Nous passons, comme je le disais à l'instant, au régime indemnitaire et la mise en œuvre de ce régime qui tient compte des fonctions de sujétion, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Mes chers collègues, si vous le permettez, je ne vais pas vous détailler la délibération que vous avez sous les yeux, c'est tout de même assez compliqué. Je vais résumer, mais vraiment résumer ce qu'elle contient dans l'essentiel, qui fait suite à de nombreux échanges qui ont parfois été difficiles, il faut le reconnaître, avec les représentants du personnel. Mettre en place un RIFSEEP n'est pas simple, cela ne contente jamais tout le monde. Mais nous sommes arrivés, dans le dialogue, à mettre en place quelque chose qui va dans le bon sens, ou en tout cas qui est reconnu en tant que tel par une grande majorité des agents, même s'il y a des motifs d'insatisfaction. C'est ce qui m'a conduit à poursuivre le dialogue au-delà de l'adoption de ce RIFSEEP.

Au-delà du dispositif réglementaire et technique auquel cette délibération fait référence, il paraît important de faire un point sur l'état d'avancement du dialogue social.

Le dialogue social s'est poursuivi tout au long du travail sur le contrat de relations collectives au travail - c'est comme cela qu'on l'appelle - et les dernières discussions et négociations ont abouti aux orientations suivantes.

- La mise en place du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, ce qui conduira - et le chiffre est parlant - 332 agents sur 425 à bénéficier d'une évolution à la hausse de leur régime indemnitaire, pour un montant moyen de plus de 60 € bruts par mois. C'est un montant moyen. Vous voyez que le chiffre est tout de même assez parlant, qu'il ne fallait pas bloquer ces 332 agents.

Je précise que ce RIFSEEP ne fait perdre aucun agent. Certains ne voient effectivement pas forcément leur régime indemnitaire évoluer, mais en tout cas aucun régime indemnitaire ne diminue alors que le RIFSEEP pourrait conduire à une diminution, pas la première année, mais après la première année de sa mise en place. Ce que nous n'avons pas souhaité.

- La poursuite du dialogue entre la direction générale et les représentants du personnel pour étudier ce qui pourrait apparaître comme des erreurs, des imperfections manifestes d'appréciation sur le classement de certains métiers. La liste reste à établir, notamment dans les groupes de fonction. Ce travail, nous en avons convenu avec les représentants du personnel, sera conduit d'ici le 31 mars, mais en aucun cas cela n'empêche de délibérer. Nous en avons convenu. Un travail va donc se mettre en place, qui s'est d'ailleurs déjà mis en place, avec l'objectif d'aboutir le plus tôt possible pour effacer ces imperfections ou ces manquements qui ont pu apparaître et que j'ai entendus en discutant à la fois avec certains agents et avec les représentants du personnel. Ces discussions continuent donc dans un climat apaisé.

- J'ai souhaité qu'il y ait une clause de revoyure sur ce dispositif après une première année de mise en place.

Pour rappel, au 1<sup>er</sup> janvier entrent également en vigueur les modalités d'organisation du temps de travail pour permettre le respect des 1 607 heures imposées par l'Etat, l'entrée en vigueur du télétravail. Il y a d'ailleurs une délibération que nous allons mettre aux voix tout à l'heure. Ce sera l'une des modalités d'exercice des fonctions pour plusieurs métiers. 117 agents ont formulé une demande en ce sens dans le cadre du dispositif.

- L'assouplissement des modalités de participation de la communauté urbaine à la complémentaire santé de ses agents à hauteur de 50 % de la cotisation, avec une participation maximum de 50 € par mois.

- L'entrée en vigueur d'une participation à la prévoyance avec maintien de salaire des agents à hauteur de 20 € par mois.

C'est donc dans une volonté partagée que le dialogue est toujours actif pour avancer le plus sereinement possible sur des sujets dans l'intérêt collectif et bien entendu dans l'efficacité du service public tel qu'il doit être rendu par nos agents. C'est comme cela qu'on a décidé de poursuivre. Il ne s'agit pas de traiter uniquement de cas individuels, mais de toujours avoir à l'esprit l'intérêt collectif à la fois des agents mais aussi de la population avec un service public qui, avec la mise en place du RIFSEEP et des 1 607 heures, doit continuer d'être efficient.

Ce sont des sujets qui, il faut le reconnaître, ont créé de l'émoi partout sur le territoire national, dans toutes les collectivités, plus ou moins selon les modalités de négociation. Ici, il y a eu une réelle volonté - je tiens à le préciser et cela a été reconnu - de dialogue pour arriver non pas toujours à ce que la satisfaction soit pleine par tout le monde, mais en tout cas par une majorité dans le cadre du RIFSEEP.

Je tiens à souligner également - et c'est important - que pour que le dialogue soit constructif et serein, il faut que tout le monde soit dans cet état d'esprit. Je salue donc, au-delà des différences, l'esprit de responsabilité qui a prévalu de la part des responsables du personnel, des organisations syndicales, au-delà des désaccords, cette volonté de discuter, d'avancer avec les élus, moi en l'occurrence, bien entendu, et d'autres et puis la direction de manière à trouver la meilleure issue possible à la mise en place à la fois des 1 607 heures et du RIFSEEP.

Voilà, mes chers collègues, résumé ce que vous avez dans la délibération un peu plus longue. J'ouvre bien volontiers les prises de parole s'il y en a, même si c'est un sujet que nous avons évoqué déjà depuis un certain temps et que c'est passé en comité technique.

Y a-t-il des prises de parole avant le vote ? Je n'en vois pas. Si, Monsieur LANDRE.

**M. LANDRE.** - Merci. Je voudrais une précision. Je vous ai écouté avec attention. Lors du dernier conseil, nous avons déjà parlé du RIFSEEP et vous nous aviez présenté les choses comme étant acquises, en tout cas en termes de dialogue social. On a bien vu qu'il y a eu - vous avez utilisé le terme d'émoi - quelques soubresauts dans les instances représentatives du personnel à la CUCM.

Vous avez donc annoncé ce soir qu'un travail serait mené d'ici 3 mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars et une clause de revoyure. Est-ce que cela signifie qu'au 31 mars, au conseil suivant le 31 mars, vous nous présenterez d'éventuelles évolutions issues de ce dialogue social ?

Et est-ce que vous pouvez nous préciser ce soir si les relations sociales avec le personnel sont revenues à la normale ou en tout cas si les instances de représentation des personnels fonctionnent à nouveau normalement ? Puisqu'il y a eu une démission collective il y a un mois maintenant. Je vous remercie.

**M. le Président.** - La dernière fois que j'en ai parlé, il ne me semble pas - mais on peut prendre le compte rendu - avoir dit que les choses se passaient dans un apaisement total. Je n'ai pas l'impression d'avoir dit cela. J'ai dit que la volonté du dialogue social était réelle, en tout cas de ma part. C'est comme cela que je l'ai présenté. Vous étiez d'ailleurs intervenu pour dire qu'il fallait absolument que le dialogue social se poursuive pour arriver à aboutir à quelque chose. C'est ce que j'ai fait.

Donc non, la situation n'était pas, à ce moment-là, celle qu'elle est aujourd'hui.

J'ai entendu des agents qui n'étaient pas satisfaits. J'ai dialogué en direct avec eux ; vous avez d'ailleurs pu le voir dans la presse. Et ensuite avec les représentants du personnel. Ils ont demandé à dialoguer avec moi, ce que j'ai fait. Cela m'a permis d'entendre effectivement certaines choses, mais j'ai aussi reçu - je tiens à le dire et votre question me donne l'occasion de le dire - de nombreux témoignages d'agents, à la fois de manière orale et à la fois de manière écrite, pour me dire qu'il fallait mettre en place ce RIFSEEP au 1<sup>er</sup> janvier et que, de manière incontestable, c'était une avancée réelle pour une grande majorité d'agents, donc ce que j'ai indiqué comme chiffre tout à l'heure.

Au-delà de cela, il faut aussi entendre les mécontentements, me semble-t-il et c'est ce que nous avons fait, justement en mettant en place les conditions d'un dialogue social qui se poursuit au-delà de la mise en place du RIFSEEP.

Pour répondre à la question « est-ce qu'aujourd'hui les conditions du dialogue sont établies ? », la réponse est oui. Il y a effectivement eu une démission collective mais qui, aujourd'hui, n'a plus lieu d'être et c'est avec les représentants du personnel, les mêmes, que le dialogue s'est poursuivi et ils ont siégé en comité technique lors du dernier comité technique.

Donc oui, les conditions sont réunies aujourd'hui pour ce dialogue qui doit se poursuivre et, le moment venu, la date du 31 mars étant la date butoir, on peut arriver à une amélioration de la situation pour certaines personnes avant le 31 mars, même si - je le dis et je le répète et les représentants du personnel le savent - il y aura des insatisfactions de toute façon. Nous allons essayer d'effacer certaines anomalies.

Donc oui, il y aura des choses qui seront modifiées d'ici là. Voilà ma réponse à votre question.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ? Non.

Je vais donc mettre en délibération.

Je vais reprendre les termes exacts de la délibération, c'est important.

Il s'agit :

- d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) selon les modalités définies par la présente délibération,

- de préciser que le versement de l'IFSE interviendra à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

- de préciser que le versement du CIA interviendra à compter de juin 2025,

- de maintenir les montants individuels des régimes indemnitaires perçus par les agents qui percevaient un régime indemnitaire supérieur au montant de l'ISFE mentionné pour les agents en poste dans la collectivité avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022,

- d'imputer les dépenses dans le budget correspondant,

- d'autoriser l'autorité territoriale à procéder à toutes les formalités afférentes.

Voilà, mes chers collègues.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

C'est adopté à l'unanimité.

*Le conseil décide :*

- *D'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, use l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP (IFSE et CIA) selon les modalités définies dans la présente délibération et ce, à compter du 1er janvier 2022 ;*

- *De préciser que le versement de l'IFSE interviendra à compter du 1er janvier 2022 ;*

- *De préciser que le versement du CIA interviendra à compter de juin 2025 ;*

- *De maintenir les montants individuels des régimes indemnitaires perçus par les agents qui percevaient un régime indemnitaire supérieur au montant d'IFSE mentionné pour les agents en poste dans la collectivité avant le 1er janvier 2022 ;*

- *D'imputer les dépenses afférentes sur le budget correspondant ;*

- *D'autoriser l'autorité territoriale à procéder à toutes formalités afférentes.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

#### **4. Télétravail - Liste des activités éligibles**

**M. le Président.**- Nous passons ensuite au sujet suivant sans présentation, sachant que je l'ai un petit peu présenté tout à l'heure dans mon résumé, ce sont les modalités et la liste des activités éligibles au télétravail.

S'il n'y a pas de prise de parole là-dessus, je mets aux voix.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Nous passons au rapport suivant avec Roger BURTIN.

*Le conseil décide :*

- *D'approuver le règlement et guide du télétravail modifié, complété :*

• *De la liste des activités éligibles au télétravail,*

• *Des modalités de formations aux équipements, outils nécessaires au télétravail*

• *Des modalités d'accès des institutions compétentes sur le lieu d'exercice du télétravail ainsi que la bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité*

- *Ledit règlement/guide complété est annexé à la présente.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

#### **5. Marché de transports scolaires pour certaines communes. Autorisation de signature d'une convention portant constitution d'un groupement de commande et mutualisation de ressources**

**M. BURTIN.**- Merci Monsieur le Président.

Afin de développer une démarche de coopération et de mutualisation avec ses communes membres, la CUCM avait organisé en 2019 différents groupes de travail thématiques. Le premier groupe dédié au service informatique a abouti à la création d'un service commun d'ingénierie des systèmes d'information, tandis que les communes intéressées étaient également invitées à travailler avec la CUCM à la mise en place de formations mutualisées et d'achats groupés au travers de nouveaux groupes de travail thématiques.

Au cours du premier semestre 2021, la communauté a marqué sa volonté de poursuivre cette dynamique de collaboration avec la création de la mission animation territoriale, à charge pour elle de relancer notamment les groupes de travail existants.

À la demande de certaines communes membres du groupe achats mutualisés, il a été décidé de travailler sur un sujet portant sur les transports scolaires. Il est en effet rappelé que les communes assurent, en tant qu'autorité d'organisatrice de la mobilité, l'acheminement des élèves fréquentant les écoles maternelles et élémentaires de leur territoire.

Il est ainsi envisagé de créer un groupement de commandes entre la CUCM et ses communes membres afin de lancer en commun une procédure de renouvellement lorsque les contrats de la CUCM viendront à expiration, cela pas avant 2025.

Dans cette attente, les communes intéressées ont souhaité se constituer en groupement de commandes afin de passer leur propre marché de transport régulier et ont sollicité l'appui de la CUCM afin de conduire cette procédure de passation. Cette assistance est bien sûr réglementée depuis la loi de décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale. C'est son article 65 qui permet aux EPCI à fiscalité propre d'apporter leur appui à leurs communes pour la passation ou l'exécution des marchés publics, en particulier lorsque celles-ci ne disposent pas elles-mêmes de l'ingénierie nécessaire.

Ce nouveau dispositif vient s'ajouter à ceux déjà ouverts et à leurs communes membres leur permettant soit de se doter d'un service commun, soit de prévoir la mise en commun de matériel. L'article 65 codifié dans le Code général des collectivités doit s'appliquer sous plusieurs conditions, notamment lorsqu'un groupement de commandes est constitué entre les communes membres puisque l'intervention de l'EPCI est formalisée par la passation d'une convention avec les communes prévoyant son intervention à titre gratuit. Les statuts de l'EPCI prévoient expressément cette possibilité.

C'est notamment pour cette dernière raison que la CUCM a été amenée à compléter ses statuts par cette modification en ayant acté par un arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2020.

Cette convention portera à la fois sur la constitution d'un groupement de commandes entre les communes et les missions confiées à la CUCM. Dans ce cadre, cette procédure de passation de marché vous est proposée en annexe.

Le groupement de commandes créé a pour objet de désigner un prestataire commun pour les marchés de transport régulier routier nécessaire à l'acheminement des élèves fréquentant les écoles maternelles et primaires.

Ce groupement serait constitué entre les communes de Le Breuil, Ciry-le-Noble, Saint-Berain-sous-Sanvignes, Saint-Pierre de Varennes et Saint-Sernin-du-Bois dont le contrat arrive à expiration en 2021 ou 2022.

Il est convenu que la convention ne porte que sur la phase de passation de la procédure, chaque commune devant assurer la bonne exécution administrative et financière de son propre marché des notifications.

Les marchés à intervenir seront passés pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Ils pourront être reconduits pour deux nouvelles années d'exécution de façon à prendre fin au plus tard à la date du 31 août 2025.

Le rôle de la CUCM consiste à apporter son ingénierie lors de la phase de consultation qu'elle prend en charge et ceci à titre gratuit. Les marchés sont passés pour les besoins exécutifs des communes. La communauté qui n'a pas le statut de pouvoir adjudicateur ne participe pas au groupement de commandes.

Compte tenu de tous ces éléments, mes chers amis, je vous remercie d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes ci-jointe. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**M. le Président.** - Merci. Y a-t-il des prises de parole, des questions avant mise aux voix ?  
Non.

Je mets donc aux voix.  
Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?  
Y a-t-il des abstentions ?  
Qui est contre ?  
Qui est pour ?  
Je vous remercie.

*Le conseil décide :*

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention portant constitution du groupement de commande et mutualisation des ressources, à intervenir entre les communes intéressées et la CUCM.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

## **II - QUESTIONS FINANCIÈRES**

**M. le Président.**- Nous passons aux questions financières, qui sont nombreuses puisque c'est le budget. Je vais proposer au premier vice-président, Daniel MEUNIER, de présenter toutes les délibérations afférentes au budget, c'est-à-dire de 1 à 14 en suivant. Je demanderai ensuite à Jean-Marc FRIZOT, vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement, de présenter également sa délibération parce que c'est un tout. Nous pourrions débattre à la fois du budget de l'eau et de l'assainissement, tout étant lié. Ensuite, il y aura les vice-présidents élus en délégation qui prendront la parole, puisque c'est le vote du budget, pour donner quelques précisions. Puis j'ouvrirai le débat avant de mettre aux voix l'ensemble des délibérations.

Je passe donc la parole à Daniel MEUNIER.

- 1. Budget annexe eau potable - décision modificative**
- 2. Budget assainissement - décision modificative**
- 3. Budget Primitif 2022 - Adoption du budget principal**
- 4. Budget annexe Eau - Vote du Budget Primitif 2022**
- 5. Budget annexe Assainissement - Vote du Budget Primitif 2022**
- 6. Budget annexe SPANC - Vote du Budget Primitif 2022**
- 7. Budget annexe Transport - Vote du Budget Primitif 2022**
- 8. Budget annexe Ecomusée - Vote du Budget Primitif 2022**
- 9. Budget annexe ZA Coriolis - Vote du Budget Primitif 2022**
- 10. Taxe foncière sur les propriétés bâties - Vote du Taux 2022**
- 11. Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Vote du Taux 2022**
- 12. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Vote du Taux 2022**
- 13. Cotisation Foncière des Entreprises - Vote du Taux 2022**
- 14. Création et mise à jour des AP/CP**

**M. MEUNIER.**- Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, nous allons débiter cette longue présentation par deux décisions modificatives, l'une au budget annexe d'eau potable de 50 000 €, qui est une décision modificative qui porte sur des ajustements de crédits qui nous permettent le rattachement de l'intéressement et puis des résultats prévisionnels comme des compléments de crédits en versement d'avances.

La seconde est de 100 000 € au budget assainissement. En section de fonctionnement, elle justifie les crédits dédiés aux charges de garantie de renouvellement des réseaux.

Voilà pour les deux décisions modificatives. Vous savez que ce sont des décisions que l'on opère fréquemment dans le cadre de l'orientation du budget.

Nous allons poursuivre maintenant ce budget primitif qui fait suite à la présentation du débat d'orientation budgétaire 2022 et qui est bien entendu en appui à ce dernier. Nous allons rentrer dans le détail du budget principal 2022 et des budgets annexes afférents.

Je vous propose, comme l'a suggéré le Président, de dérouler tout ce menu, puis de débattre au sortir de cette présentation.

Personnellement, je tiens à vous prouver, au fil de la présentation que je vais tenter de faire, que notre politique budgétaire n'a absolument aucune mesure avec un tissage aléatoire et désordonné d'un patchwork d'objectifs et de décisions. Ce sont des termes que j'ai relevés il y a peu de temps dans la presse et qui m'ont personnellement profondément ému et choqué.

Je rappellerai que nos convictions ne sont pas changeantes et qu'elles n'échappent absolument pas à la constance de notre réflexion. Cette déclinaison, en termes chiffrés, illustre encore une fois notre volonté de soutenir un regard déterminé sur un avenir ambitieux pour notre collectivité.

Comme je vous l'ai rappelé lors du débat d'orientation budgétaire, c'est dans un contexte fragile et incertain que nous avons élaboré les perspectives pour 2022. Celles-ci sont le fruit d'arbitrages, d'échanges, de réflexions de la part des élus et bien entendu des services qui ont fait le choix de conserver à la fois une dynamique d'investissement, une dynamique de soutien au tissu économique et surtout - et c'est important dans les périodes que nous traversons - de solidarité sociale.

L'évolution modérée des charges de fonctionnement, la relance économique avec la mise en œuvre du plan de mandat, la mise en œuvre du contrat de relations collectives au travail, la poursuite du changement concernant la politique des déchets, la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement, vous le verrez, signent de manière forte ce budget que nous aurons très prochainement à approuver et voter.

Tout d'abord au chapitre des recettes réelles de fonctionnement, elles affichent une diminution de 0,74 % par rapport au budget primitif 2021 voté en intégrant les montants notifiés en fiscalité et dotations pour un montant total de 73 045 306 €.

Au chapitre des impôts et taxes, nous pouvons constater qu'il s'agit des impôts et taxes qui représentent la part majeure de ces recettes, soit 62 % du montant total, avec 45 268 €. Ces produits sont affectés d'une baisse de 0,7 % en raison de la baisse de la CVAE et des recettes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. On compense cette baisse partiellement avec l'évolution de la fraction de TVA de 5,5 % qui est un effet rebond dans le projet de loi de finances 2022.

LA CFE (cotisation foncière des entreprises) et la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) sont évaluées à 1,5 M€. A cela s'ajoute l'évolution de 1 % du produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, d'une légère baisse du FPIC (fonds de péréquation intercommunale), la reconduction du FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources), les attributions de compensation versées par les communes et la recette des taxes de séjour reversée à l'office de tourisme communautaire.

Au chapitre des dotations subventions et participations, elles représentent un peu plus de 32 %, avec un montant de 23,4 M€, avec à l'intérieur principalement la DGF, qui est le concours financier de l'Etat qui enregistre une baisse de 1,3 %. Ceci est lié à une baisse de la population.

Une stabilité de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, avec 3 274 000 €.

Un montant de dotation générale de décentralisation et une participation de la Région pour l'organisation des transports d'un montant légèrement inférieur à 2 M€.

À cela s'ajoute enfin le produit de FCTVA et les aides perçues par la CAF pour la gestion des aires d'accueil et le financement des emplois d'avenir.

Au chapitre des produits des services et du domaine, c'est un montant de 1,7 M€ qui intègre les redevances liées à la gestion et la revalorisation des déchets des apports en déchèterie, ainsi que les remboursements des charges de personnel au budget général des budgets annexes eau, assainissement, le budget SPANC et transports. Nous reviendrons sur ces budgets annexes dans une seconde partie.

Les autres produits de gestion courante pour 1,6 M€. Ces produits de gestion courante sont les recettes issues des soutiens au titre de la politique des déchets et des revenus des immeubles. C'est une somme qui voit une stabilité par rapport à 2021.

Au chapitre des produits financiers : 695 000 €. Là, c'est le soutien de l'Etat dans le cadre des emprunts.

Des produits exceptionnels, pour 230 000 €, qui correspondent au remboursement d'assurances et dégrèvements sur les impositions.

Des atténuations de charges : 60 000 € de remboursement de sécurité sociale. Ce sont des remboursements dans le cadre des arrêts maladie et des congés maternité et paternité.

Au chapitre des dépenses à la section de fonctionnement, les dépenses de la section de fonctionnement sont globalement en hausse de 4,1 % par rapport au budget total voté en 2021.

Qu'est-ce que nous devons retenir à l'intérieur de ces dépenses de la section de fonctionnement ?

Tout d'abord un budget politique des déchets qui est en augmentation de 2 %, avec 9 057 000 €. C'est une augmentation qui est liée à la hausse de la taxe sur les déchets polluants. Vous savez que c'est plus de 10 € à la tonne. Ainsi que la quantité de déchets qui sont amenés par les usagers et puis tous les marchés de traitement.

Une politique voirie avec un budget stable de 3 400 000 €, qui intègre le PPE, les fournitures, la location de matériels, nous avons aussi l'entretien des terrains, l'élagage, les ouvrages d'art et notre expérimentation d'écopâturage.

Une politique des transports. Là, je précise qu'il ne s'agit que des transports scolaires étant donné que les transports urbains font l'objet du budget annexe. C'est un budget de 4 056 000 € qui intègre les marchés, avec la nouvelle DSP qui se profile à l'horizon, le système billettique et les remboursements aux communes.

La défense incendie et eau pluviale pour 1 644 000 €. Là, c'est une somme qui va rejoindre toutes les opérations de contrôle, les entretiens et la gestion.

Une mission économie pour des actions de prospection, de promotion et de participation à événements, sans oublier la mobilité des étudiants et le fonctionnement de Condorcet, pour 437 550 €.

Au chapitre de la prospective et du développement territorial, il s'agit d'un gros chapitre avec le programme des petites villes de demain dans lequel s'est inscrite la ville de Montchanin, le projet de territoire en matière de service enfance jeunesse, le plan paysage, le label Territoire engagé pour la nature et la démarche Zéro artificialisation, l'habitat avec l'OPH, le PLUi et les enquêtes publiques. Tout cela confondu pour un budget de 716 000 €.

La logistique, les moyens généraux avec un budget de 3 634 000 €. Nous retrouvons à l'intérieur le carburant, les fournitures de pièces et vêtements et bien entendu une augmentation certaine, augmentation qui est liée au prix des fournitures et des fluides.

D'autres dépenses, des dépenses au niveau de la formation, de la prévention, des systèmes d'information, assurances, redevances et puis les dépenses diverses des services bancaires, cotisations et remboursements parking.

Des charges de personnel. Ces charges de personnel représentent 27,8 % des dépenses de fonctionnement, avec un budget de 20 095 359 €. Nous retrouverons à l'intérieur ce que vient de développer notre président, avec le contrat de relations collectives au travail, les mutuelles, la prévoyance, les ruptures conventionnelles, tout le télétravail qui a pris effectivement un essor certain avec la crise sanitaire que nous avons vécue et que nous continuons à vivre, l'augmentation du SMIC, le glissement vieillesse technicité et l'augmentation indiciaire des agents.

Des atténuations de produits avec un budget de 7,7 M€ où l'on retrouve les compensations et dotations de solidarité aux communes et des autres charges de gestion courante, avec un budget de 7 142 000 €. Là, ce sont les subventions allouées en matière économique et des subventions que nous reverrons dans un troisième temps, au bénéfice des associations d'insertion, du tourisme, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation tout comme le fonds de concours aux communes, les chemins ruraux, l'équilibre de notre budget Ecomusée, le SDIS et les frais de mission des élus.

Des charges financières avec une baisse de 3,9 % et un budget de 1 683 000 €. C'est une baisse qui se justifie par l'extinction d'emprunts en cours de remboursement et aussi - comme je l'avais signalé lors du débat d'orientation budgétaire - par les conditions avantageuses des taux d'emprunt.

D'autres charges de fonctionnement pour 26 000 €. Là, c'est un budget pour les frais de franchise, les annulations de titres et d'opérations d'ordre et l'étalement des charges pour 5 004 000 €.

Enfin, un autofinancement de 4 526 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

En conclusion pour ce budget de fonctionnement, un budget de fonctionnement qui intègre la dotation aux amortissements de 73 045 306 € proposés pour 2022. C'est un budget qui est en diminution de 3,35 % par rapport au budget primitif 2021.

Vous avez dans votre dossier, pour illustrer un peu, quelques nouveautés pour ce budget. Je vous en laisserai prendre connaissance. Je pense qu'il était important d'illustrer par une petite photographie quelques investissements et quelque temps forts sur ce fonctionnement.

Au chapitre de la section d'investissement, vous avez le tableau synthétique pour avoir une meilleure lisibilité du budget et que nous puissions garder en mémoire comment s'articulent les différentes composantes et, surtout, comment vont se financer nos investissements.

Dans le tableau, il nous faut retenir un autofinancement encore important, l'excellent volume des subventions. Je le souligne à nouveau pour 2022. Des subventions qui viennent abonder nos grands projets, qui émanent de tous nos partenaires financiers qui ont contractualisé avec nous dont, en priorité et en premier lieu, la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Etat et le Département.

Au chapitre des dépenses à la section investissement budget général, des dépenses pour 61 M€ dont 32 M€ sont impactés au budget général.

Quelques détails dans ces investissements. Vous pouvez d'ores et déjà voir apparaître un budget d'investissement important qui va se décliner de la façon suivante.

Premier grand chapitre : la transition écologique. Transition écologique avec un budget de 15,4 M€. Que retrouvons-nous à l'intérieur ? Nous retrouvons les opérations BIMBY et l'OPAH, les contractualisations avec l'OPAC, les aménagements des espaces publics qui renforcent la qualité de vie et là, je donnerai comme exemple le Boulevard du 8 mai, Foch-Verdun, le Plessis à Montceau, la réhabilitation et l'amélioration du centre-ville de Génelard, la RCEA, l'Eurovélo 6, le plan vélo, la sécurisation des points d'arrêt auxquels nous tenons particulièrement, que ce soit au niveau scolaire ou au niveau du transport urbain, le travail sur les ressources en eau avec le schéma directeur - gros sujet -, les études pour la recyclerie, le renouvellement des bacs de collecte et la modernisation des points de réemploi en déchèterie.

Dans un autre chapitre, la cohésion sociale et territoriale, avec un budget de 8,6 M€ qui intègre la réalisation des réserves de l'Ecomusée, de la villa Perrusson, le renouvellement du parc roulant, l'aménagement de nos bâtiments communautaires et le point d'appui de la ville de Saint-Vallier, le plan pluriannuel des voiries, l'entretien des chemins ruraux et le renouvellement du matériel technique.

Encore deux points : le développement économique et l'enseignement supérieur. Là, je crois que l'on peut s'enorgueillir de ce budget, avec un budget de 7,3 M€, avec un accompagnement fort à l'implantation de nouvelles entreprises, le fonds d'aide à l'hébergement touristique, le soutien à la production locale et à l'agriculture, la dernière phase du beau site technopolitain et la résidence Condorcet.

Et enfin, le développement numérique avec la création d'une Smart communauté, avec un budget de 1 M€ dans lequel nous retrouvons le réseau de fibre communautaire, la coopération avec le Grand Chalon dans ce domaine, l'étude 5G, l'acquisition de logiciels viables et la sécurité en matière de communication. Je ne pense pas que ce sont les élus de la ville de Montceau qui ne vont pas réagir à cette sécurisation.

Au chapitre des dépenses, à la section investissement budget annexe, des dépenses pour 61 M€ dont 19 M€ qui sont impactés au budget général, avec un budget annexe eau de 8 891 000 €. Là, c'est un gros budget avec la mise en œuvre des mesures de protection des ressources, la mise en œuvre des travaux de mise aux normes des barrages, ces barrages qui sont nos réserves d'eau brute, la rénovation des ouvrages d'eaux brutes industriels, la construction d'un nouveau réservoir du Thiellay, la sécurisation de l'usine d'eau potable de la Sorme, la rénovation des réservoirs et toute la réalisation des aménagements qui sont liés à la RCEA. Quand on parle des travaux de la RCEA, on pense tout de suite bitume, mais on oublie que dessous, il y a de gros travaux au niveau de tous les aménagements liés au réseau. Ainsi que l'extension des réseaux d'eau, ainsi que le remboursement du capital des emprunts.

Un petit focus sur le fonctionnement du budget eau, avec 9 940 000 € dont 6,7 M€ sont liés directement au contrat de régie intéressée. On retrouve aussi à l'intérieur l'achat d'eau brute, l'entretien des abords des ressources, la surveillance réglementaire des barrages, les compensations financières avec le syndicat de l'Arconce, les redevances que nous devons à VNF, la gestion des zones humides et le reversement des redevances à l'agence de l'eau.

Un budget annexe assainissement de 4,50 M€, qui comprend un gros chapitre avec la mise en œuvre des schémas directeurs représentant une somme de 1 318 000 €, la mise en œuvre des travaux de rénovation des réseaux urgents, réseaux urgents hors schéma directeur, et la sécurisation des usines de dépollution, extension de réseaux d'eaux usées ainsi que toute la gestion - et cet important - des imprévus.

Au chapitre fonctionnement, c'est un budget de 8 492 350 € dont plus de 5,1 M€ au titre du contrat de régie intéressée, le reste du budget étant consacré aux études, aux taxes foncières, à l'entretien des lagunes et des exutoires et déversoirs, de la dératisation et le débroussaillage.

C'est bien entendu un budget qui intègre aussi le remboursement au budget principal des frais dédiés à la gestion de la compétence, la compensation financière au SMEMAC et une dotation prévisionnelle pour l'admission en non-valeur de créances dues, le remboursement de la dette et la rémunération du régisseur.

Autre budget annexe, une nouveauté dont nous avons parlé lors du débat d'orientation budgétaire, le budget annexe Coriolis d'un montant de 5,7 M€. On avait effectivement évoqué la mise en place de ce budget annexe dédié qui aura principalement pour raison d'être de retracer les flux financiers spécifiques à l'aménagement de cette zone. Il s'agira de viabiliser et de vendre ces terrains à des personnes privées. L'ensemble des coûts de ce budget s'intègre en section de fonctionnement, étant donné que ces terrains n'ont pas vocation à intégrer notre patrimoine foncier. Il s'agira donc d'opérations d'ordre budgétaire dont la contrepartie est prévue en dépense d'investissement.

Je vais revenir au budget annexe eau, si vous me le permettez, sachant que Jean-Marc FRIZOT détaillera beaucoup plus précisément que moi tout cela. C'est un budget qui va être accompagné de mesures visant à venir en aide aux usagers pour l'entretien et la mise aux normes de leurs installations. Là, je parle du budget SPANC.

En section de fonctionnement, les charges s'élèvent à 137 265 €, ce qui va comprendre le remboursement au budget principal des frais de personnel, le reversement à l'agence de l'eau et aux particuliers pour les diagnostics réalisés, la compensation des tarifs du SMEMAC, les opérations de maintenance pour le contrôle des réseaux. Là, ce sont des charges qui seront compensées par les recettes équivalentes avec un budget qui ne prévoit bien entendu pas de dépenses et recettes en investissement.

Budget annexe transports, un montant de dépenses de 5 715 525 € répartis entre une section de fonctionnement pour 4 669 725 € et 1 046 000 € pour l'investissement.

Le budget de fonctionnement se compose principalement du nouveau contrat de DSP, l'offre pour la ligne TGV et le réseau de transport à la demande. À cela s'ajoutent, à la marge, les cotisations au GART et à AgIRE pour 12 500 €, ainsi que les contrats de maintenance.

Nous avons effectivement tout intérêt à continuer ce partenariat avec le GART et AgIRE qui sont de précieux auxiliaires dans nos réflexions et dans notre avancée en matière de mobilité.

Les recettes vont provenir du versement mobilité pour 3 900 000 € et le versement par le délégataire d'une redevance domaniale de 327 825 €.

En section d'investissement dans ce budget transports est inscrite une somme de 1 040 000 €, somme qui va nous permettre de travailler au renouvellement de la flotte de bus et à la mise en place des installations techniques afférentes, sachant que nous n'avons pas encore fait le choix entre l'électrique et l'hydrogène. Nous sommes en pleine réflexion sur ce sujet.

Le budget annexe Ecomusée. Ce budget annexe Ecomusée est tout simplement établi autour du projet scientifique et culturel global, avec la prolongation des expositions, des cycles de conférences, le projet inhérent à la villa Perrusson et puis toutes les manifestations nationales autour, avec des dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 879 162 €, qui intègrent les charges à caractère général, les charges d'entretien et d'utilisation du bâtiment et puis les charges liées à la masse salariale.

Avec des dépenses équilibrées par des recettes issues des produits des ventes, des subventions et l'apport du budget général.

Des dépenses d'investissement de 15 000 €. Là, nous avons pensé à l'acquisition de divers œuvres pour alimenter la collection du musée et puis la restauration de certaines de ces œuvres.

Là aussi, vous avez dans votre document, dans votre tablette, une diapositive qui permet de retenir les principaux investissements notoires. Ce n'est pas une liste exhaustive, mais qui martèle un peu les principaux investissements.

Le président m'a demandé de continuer sur les taxes foncières.

Au chapitre des taxes foncières, nous avons d'abord les taxes foncières sur les propriétés bâties avec le taux 2022, la taxe foncière sur les propriétés bâties dont vous savez qu'elle est due par les propriétaires ou les usufruitiers de propriétés bâties. Nous conservons le taux à 1,25 % pour 2022, avec un produit estimé à 1,2 M€.

La taxe foncière sur les propriétés non-bâties, taux 2022. Là, elles sont dues par les propriétaires ou usufruitiers de propriétés non-bâties au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition. Là aussi, on vous propose de maintenir le taux à 2,85 % en 2022, avec un produit estimatif de 86 000 €.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taux 2022. La TOM concerne toutes les propriétés qui sont soumises à la taxe foncière sur propriété bâtie ou encore toutes les propriétés qui en sont temporairement exonérées. Cette taxe s'applique au propriétaire et à l'usufruitier du bien. Elle finance la collecte des déchets ménagers et assimilés. Là aussi, on vous propose de garder le taux à 10,53 % pour 2022, avec un produit estimé à 9 358 000 €.

Cotisation foncière des entreprises, c'est une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET) avec la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises qui est la CVAE dont je vous ai parlé précédemment. Cette CFE est due par les entreprises et les personnes physiques qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non-salariée quel que soit leur statut juridique, leur activité ou leur régime d'imposition. On vous propose de reconduire le taux pour 2022 à 25,22 %, avec un produit estimé à 6 250 000 €.

Voilà pour le chapitre des taxes et cotisations foncières.

Je vais terminer maintenant avec le chapitre des AP/CP, avec quelques mises à jour de nos AP /CP. Je vous propose un rapport unique qui regroupe l'intégralité des AP/CP qui sont gérés par la collectivité. Vous savez que ce principe d'AP/CP nous permet tout de même de gagner en simplicité et surtout en lisibilité sur le temps qui court.

Ce projet prévoit la création de six nouvelles AP/CP au budget principal, une qui concerne la requalification du secteur Foch Verdun au Creusot, le Plessis à Montceau, l'îlot Jaurès, les travaux pour les eaux pluviales urbaines, le quai de transfert et les aménagements de proximité de voirie. Sur la période 2022-2026, c'est tout de même plus de 56 M€ de crédits d'investissement qui sont ainsi gérés en AP/CP.

Les crédits pour 2022 sont de 24 220 487 €.

Pour le budget eau potable, il est proposé la création d'une nouvelle AP/CP pour les travaux de réseaux d'eaux brutes et, en budget assainissement collectif, une autre pour les réseaux d'eaux usées.

Dans le détail en crédits de paiement : une AP/CP de 1 200 000 € pour l'îlot Jaurès, une AP/CP de 1 M€ pour le Plessis Montceau, une AP/CP de 2 825 000 € pour Foch Verdun, une AP/CP de 11 899 649 € pour les eaux pluviales, une AP/CP de 2 M€ pour le quai de transfert, une AP/CP de 1 250 000 € pour les aménagements de proximité voirie, une AP/CP de 27 533 481 € pour les réseaux d'eaux usées, une AP/CP de 2 268 000 € pour le réseau d'eaux brutes, une AP/CP de 12 889 620 € pour le site technopolitain et enfin, une AP/CP de 7 518 397 € pour les réseaux d'eau potable.

Voilà, Monsieur le Président, d'une manière la plus synthétique possible la présentation de ce budget 2022, auquel j'ai assorti toutes les taxes et mises à jour des AP/CP.

**M. le Président.** - Merci beaucoup pour cette présentation.

Comme je le disais tout à l'heure, je passe la parole à Jean-Marc FRIZOT pour l'eau et l'assainissement.

## **15. Eau et assainissement - Évolution des tarifs**

**M. FRIZOT.** - Merci Président. Nous allons délibérer sur l'évolution des tarifs de l'eau et de l'assainissement. Je pense que vous avez vu le rapport, je ne vais donc surtout pas vous le lire intégralement. Il est très complet, mais il est forcément très technique puisque vous verrez qu'il y a pas mal de changements.

Je vais essayer de résumer en étant le plus pédagogique possible.

Moi aussi, comme Daniel, j'ai été choqué lorsque j'ai lu deux articles de presse bourrés d'erreurs. Je vais donc essayer d'apporter des précisions. Je vais essayer d'être très concret.

La première chose que je voudrais dire, mais le Président David MARTI l'a dit lors de la dernière réunion, l'eau paie l'eau. Je répète : l'eau paie l'eau. Sauf pour les eaux pluviales, mais l'eau paie l'eau. Ce qui veut dire que le budget annexe doit obligatoirement s'équilibrer.

Donc quand je lis dans les articles de presse qu'il faut faire des économies. Non, c'est l'eau qui paie l'eau.

Deuxième chose que je voudrais dire, qui est importante, c'est que quand on parle de l'eau, on parle en fait de plusieurs sujets sans s'en rendre compte. Et tous ces sujets dépendent les uns des autres. C'est ce qu'on appelle le grand cycle de l'eau. On parle d'eau potable, mais on parle aussi d'assainissement. On oublie de parler des rivières. On oublie tout cela. On parle assainissement collectif, assainissement individuel. Tout cela, c'est le cycle de l'eau.

Il faut traiter l'ensemble des paramètres pour avoir de l'eau de qualité. Je vais le dire autrement : il est très difficile de faire de l'eau potable si on a de l'eau usée qui va dans nos rivières. Il est impossible de faire de l'eau potable si on ne traite pas nos eaux usées. Vous allez voir que c'est important pour la suite.

Pour faire de l'eau de qualité - et c'est le cas sur la communauté urbaine -, il faut maîtriser l'ensemble des paramètres. Peut-être que le plus important, mais qu'on oublie aussi, c'est que la facture d'eau, ce n'est pas une facture, ce sont deux factures que vous payez, sauf pour les gens qui ont des fosses septiques et les gens qui ont leur propre assainissement individuel. Eux ne paient qu'une seule facture, c'est la facture d'eau potable. Mais pour les autres 90 %, puisque c'est plus de 40 000 foyers sur la communauté, nous payons deux factures, une facture d'eau et une facture d'assainissement. Je vais illustrer.

Quand on prend une douche, il y a deux factures, il y a l'eau qui descend de la douche, qui est potable, et puis l'eau qui repart de la douche à l'assainissement. Pour vous donner une idée, sur la communauté urbaine, c'est 60 %-40 %. L'eau qui coule de la douche, c'est 60 % de la facture et l'eau qui repart, c'est 40 % de la facture. Je vais essayer d'être très concret.

Premier sujet : l'eau potable, c'est-à-dire celle qui descend de la douche.

Je vais le dire bien fort : cette part n'augmentera pas. Je le dis, je le redis : la part eau potable, la somme que nous demandons à l'ensemble des habitants de la communauté, ne changera pas, donc la somme globale. Ce sera la même.

Une petite parenthèse. Et là, je le dis pour les gens qui nous donnent des leçons. Depuis 2017, c'est-à-dire depuis la régie intéressée, ce tarif n'a pas augmenté. Ce qui veut dire que nous n'avons même pas répercuté l'inflation. Et pourtant - pour ceux qui nous donnent des cours de gestion -, d'énormes travaux sont prévus en 2022. Je vais vous en citer quelques-uns parce qu'il faut le dire, sachant que je suis bien sur l'eau potable.

La protection de la ressource de la Sorme ; on pense avoir au moins 4 M€ à y consacrer. Je pourrai détailler.

Saint-Sernin, je me retourne vers Madame le maire de Saint-Sernin. Elle sait, puisque nous avons fait plusieurs réunions, que nous allons avoir de très gros investissements à faire sur le barrage de Saint-Sernin. C'est la première fois qu'il y aura de tels travaux pour les barrages de Saint-Sernin, puisqu'il y en a deux. C'est 4 M€.

N'oublions pas la RCEA. La RCEA nous impacte aussi sur l'eau, c'est à peu près 1 M€.

Tout cela, nous arrivons à le financer sans augmentation. J'aimerais donc que ce soit souligné. Pour vous donner une idée, ces cinq barrages, c'est 2 000 km de canalisations. Tous ces investissements sont financés sans augmentation et sans même répercuter l'inflation et c'est 60 % de la facture pour les gens qui sont à l'assainissement collectif.

Maintenant, nous allons parler du sujet qui nous intéresse aujourd'hui, qui est l'assainissement. L'assainissement, c'est donc 40 % de la facture. C'est cette part qui va augmenter. Pourquoi ? Pour une raison simple qui est que nous avons des directives sur l'eau qui s'appliquent. Le préfet nous met en demeure - pas seulement la communauté, mais partout en France et c'est normal - de nous mettre aux nouvelles normes. Voilà la raison de l'augmentation du prix de l'assainissement.

Je le martèlerai, ce n'est pas nous qui avons décidé, ce sont les normes. Il faut que l'on se mette sur les nouvelles normes. Et là, on ne va pas se voiler la face, les travaux sont colossaux. La preuve en est que nous allons les étaler sur 30 ans. 30 ans, c'est cinq mandats. Ce n'est donc pas nous qui allons en voir la fin, du moins peut-être pour les plus jeunes, je n'en sais rien. Cela nous repousse donc tout de même à dans 30 ans.

Pendant cinq mandats, il va donc falloir faire des travaux sur cet assainissement. Vous vous doutez bien que c'est un défi énorme, il est financier, vous vous en doutez, mais il est aussi technique et c'est un défi aussi pour les entreprises locales qui sont spécialisées dans les travaux publics. Vous savez que nous avons tout de même des entreprises qui sont très spécialisées dans le domaine de l'eau. C'est un défi pour elles aussi puisqu'il va falloir qu'elles soient capables de répondre aux appels d'offres.

D'un autre côté, on peut s'en féliciter parce que c'est ce qui amènera aussi du travail sur la communauté. C'est une garantie de travail pour les entreprises du TP pendant de longues années et ça, c'est positif.

Pourquoi ces travaux ? Vous vous en doutez, c'est d'abord pour des raisons écologiques. C'est pour protéger les milieux récepteurs. Le langage, c'est pour protéger les ruisseaux et les rivières parce qu'il n'y a pas de mystère, nos eaux usées, nos stations d'épuration sont presque toutes aux normes, mais j'y reviendrai dans la dernière délibération où on parlera des schémas directeurs.

Ce qui se passe, c'est que nous avons ce schéma directeur qui nous est imposé, ceci pour protéger la Bourbinche. Je vous rappelle tout de même qu'elle se jette un tout petit peu dans l'Arroux, mais aussi dans la Loire. Le Mesvrin se jette dans l'Arroux et donc dans la Loire. Et puis la Dheune, on rejette aussi sur la Dheune qui se jette dans la Saône. Il faut donc bien protéger - c'est le but - nos rejets, faire en sorte que nos rejets soient conformes.

En plus, nous n'avons pas de chance, nous sommes en tête de bassin. Nous avons 100 000 habitants qui sont sur les têtes de bassin. Il est rare que les habitants soient en amont dans une rivière. Les exigences du préfet sont donc encore plus importantes parce que nous sommes en tête de bassin et, en plus, nous rejetons dans des petites rivières. Quand vous rejetez dans la Saône ou quand vous rejetez dans la Loire, la pollution est diluée, ce qui n'est pas notre cas. Du coup, on cumule un peu tous les inconvénients.

Le détail des travaux, comme je l'ai dit, on le verra tout à l'heure dans une autre délibération, mais les chiffres sont vertigineux. Ils sont implacables, c'est 33 M€ de travaux d'ici 2027. Je répète : 33 M€ d'ici 2027. Et 180 M€ d'ici 2052. Seule une petite partie, une toute petite partie, ce sont les eaux pluviales, sera prise sur le budget principal de la communauté. J'insiste bien parce que pour tout le reste, l'eau paie l'eau.

Ce qui veut dire qu'en fait, il faut que nous trouvions 33 M€ et 180 M€, mais comme une part sera prise sur le budget général, une petite part, il faut absolument trouver 28 M€ d'ici 2027 et 144 M€ de 2028 à 2052. Dans les 28 M€, il y a d'ailleurs 2 M€ pour la RCEA. Là aussi, vous voyez que la RCEA nous impacte.

Pour illustrer, cela nous oblige à doubler nos investissements, plus que doubler. D'habitude, on arrive, sur notre budget, à financer 3 M€ d'investissements. Là, il faut que l'on passe à 7 millions par an.

Je le répète, ces dépenses sont incontournables, ceci quelles que soient les majorités. Quelles que soient les tendances politiques, ces dépenses sont incontournables.

Je vous prie de m'excuser d'être un peu long.

Le deuxième sujet, c'est comment on les finance. C'est peut-être le sujet qui nous intéresse le plus, qui vous intéresse le plus.

Pour le deuxième volet, nous avons travaillé sur la tarification. Sur les travaux, nous y travaillons depuis 2018. Ceci pour vous donner une idée. Et sur la tarification, on y travaille depuis presque un an.

Voilà ce que nous avons souhaité, sous l'impulsion du président, fixer comme règles.

On voulait simplifier nos grilles tarifaires parce qu'actuellement, elles sont un peu illisibles. Mais surtout, elles ne sont pas harmonisées entre l'eau et l'assainissement. Pour l'eau, il y a des tranches. Pour l'assainissement, c'est purement au mètre cube, c'est purement mathématique. On souhaitait donc simplifier nos grilles.

Deuxièmement, pour l'eau, comme je vous l'ai dit, on garde le même niveau de recettes, on n'augmente pas. Par contre, sur l'assainissement, c'est ce que j'essaie de vous expliquer, nous avons besoin de trouver des financements. Comment les trouve-t-on ? On les trouve par emprunt. Mais on s'est fixé une règle qui est de limiter ces emprunts à 15 ans de désendettement. On n'empruntera donc pas la totalité. Du coup, vous vous doutez bien qu'il reste l'augmentation des recettes qui vont être demandées aux abonnés. C'est forcément la variable qu'on est obligé d'utiliser.

On peut donc le dire, il y aura une augmentation d'environ 5,7 % chaque année qui dépendra des travaux. Augmentation qui sera demandée aux abonnés. On va donc regarder un peu comment on l'impacte.

Ce que nous avons déjà décidé, c'est d'augmenter la part fixe eau et assainissement, ce que vous appelez l'abonnement. C'est réglementé. Je ne rentre pas dans le détail de la réglementation, mais c'est réglementé et on ne peut pas aller au-delà de 30 % du tarif de 120 m<sup>3</sup>. On sera donc en dessous, bien entendu. De mémoire, on sera à 27 %.

On augmente la part fixe pour dire aux gens que c'est pour payer le réseau, qu'ils ont accès au réseau. Donc voilà la première mesure, sachant qu'on est bien en deçà du seuil réglementaire.

La deuxième décision, c'est que nous avons décidé d'une sorte de droit à l'eau, c'est-à-dire qu'il y a 30 m<sup>3</sup> qui seront très peu chers, ceci pour une personne. C'est une sorte de droit à l'eau qui est une première tranche. Je rappelle que 30 m<sup>3</sup>, c'est tout de même 30 000 litres. Je pense à ceux qui boivent des bouteilles d'eau en plastique. Ceci juste pour dire que c'est 30 000 bouteilles. Donc une première tranche très peu cher.

Et puis, au-delà de 30 m<sup>3</sup>, un tarif qui sera vraiment proportionnel, avec un principe qu'on a tous voulu affirmer, qui est que plus on consomme, plus on paye à partir d'un certain nombre de mètres cubes. Ce qui veut dire que nous souhaiterions être vertueux, c'est une visée écologique qui consiste à économiser nos ressources. Nous avons la chance d'avoir de très bonnes ressources, même si ce sont des barrages et que c'est compliqué, mais en tout cas nous avons de la ressource et il faut faire en sorte de ne pas l'épuiser.

Dernière grande décision que nous avons prise - j'y reviendrai -, c'est peut-être le plus important et c'est ce qui est à noter, nous avons un projet, une vraie volonté de création d'une allocation eau pour les ménages les plus précaires. C'est une grande première en Saône-et-Loire et c'est peut-être même une grande première en Bourgogne-Franche-Comté ; j'y reviendrai.

Nous avons bien conscience que certaines populations sont à faibles ressources, on s'est donc demandé comment on pouvait aider, comment on pouvait mettre à l'abri ces populations des augmentations à venir.

Je vais maintenant essayer de résumer l'impact pour les foyers de la communauté urbaine.

L'augmentation moyenne, parce que vous avez bien compris que les 60 % restaient fixes, mais que les 40 % allaient augmenter, quand on fait la moyenne, l'augmentation sera de 2,5 % environ. J'insiste tout de même en disant que ce n'est guère plus que l'inflation. Je le dis tout de même, quand je vois des mots comme « dithyrambique », « scandaleux », etc., on n'est guère au-dessus de l'inflation.

Après, c'est une moyenne parce que vous vous doutez bien que tout dépend de la composition de la famille, tout dépend des habitudes de consommation des familles. Là, vous avez un tableau - et je suis prêt à en discuter - qui montre l'impact sur certains types de population. Mais je veux bien en discuter et je ne vais pas entrer dans le détail, mais l'impact ne sera pas pareil pour chacun. En clair, ces 2,5 %, nous avons essayé de faire en sorte qu'ils soient concentrés sur le plus grand nombre, c'est-à-dire les ménages avec une personne, deux personnes, quatre personnes. On a donc essayé de concentrer l'augmentation moyenne sur la plus grande masse des abonnés. Mais je peux y revenir si vous avez des questions.

Ensuite, qu'est-ce qui se passe ? Ce tarif assainissement reste tout de même très inférieur à la moyenne française, en tout cas dans la moyenne française. Même en augmentant de cette façon, nous restons dans la moyenne française. Il est comparable - il est même inférieur - à des villes voisines. On pourra vous citer des villes. Je parle bien de la part assainissement. Même avec l'augmentation, nous restons sur des valeurs extrêmement pondérées.

Cet impact sera corrigé par la volonté de créer une allocation eau qui sera versée automatiquement aux foyers concernés. J'insiste bien sur le « automatiquement » parce que ce n'est pas une aide que l'on vient chercher, c'est automatiquement, en fonction des revenus, qu'il y aura une aide.

Comment sera calculée cette aide ? Je vais essayer d'être très pratico-pratique. Il y a une valeur, dans l'OCDE, au sein de l'Europe, qui dit qu'on ne doit pas consacrer plus de 3 % de ses revenus à l'eau. Pas plus de 3 % des revenus pour l'eau.

Une petite parenthèse. Les valeurs actuelles, c'est 1 % grosso modo pour tout le monde, à comparer avec 4,5 % qui est la part pour la télévision, internet, l'abonnement, etc. Vous voyez donc que 3 %, c'est un chiffre maximum qui est admis pour l'Europe.

Ce qu'on va faire, c'est que l'on va essayer de mettre en place - je dis bien « essayer » parce qu'il nous faut des outils et nous ne maîtrisons pas tous les outils pour l'instant puisque ces outils sont externes, ils ne sont pas propres à la communauté -, c'est qu'un foyer qui a 3 % s'arrêtera à 3 %, il ne paiera pas plus de 3 % de ses revenus en eau. Nous compenserons l'écart entre le prix de l'eau et les 3 % de ses revenus. Je pense que c'est assez clair.

Qu'est-ce que cela donnera ? Cela donnera des aides moyennes à peu près de 50 € par foyer précaire. On considère qu'il y a à peu près 5 200 foyers précaires sur la communauté. On va dire 5 000 pour arrondir, donc avec une moyenne de 50 €, qui seront aidés à 50 €. Sachant que cela dépendra de la composition de la famille, cela peut-être de 10 € et, pour certains, on a regardé, cela peut-être de 130 €. En fait, ces gens-là seront donc largement compensés de l'augmentation.

On a fait des réunions, vous vous en doutez bien, ceci avec les représentants des locataires, la CML, qui a donné un avis favorable. Pourquoi ? Parce qu'il y a un certain nombre d'habitants sur la communauté qui n'ont pas de compteur individuel, notamment chez certains bailleurs sociaux où il n'y a pas de compteur individuel. En fait, on aidera ces gens-là parce qu'ils payent de l'eau, sauf qu'ils la payent aux bailleurs sociaux. Ils ne sont pas connus de nos services. On les aidera donc même s'ils payent aux bailleurs sociaux. C'est bien une allocation versée automatiquement.

Le travail se fait et vous vous doutez bien qu'il s'articule autour de la CAF (caisse d'allocation familiale) que nous avons rencontrée puisqu'il nous faut le quotient familial et les revenus des habitants. On est donc en train de regarder comment on peut *matcher* les services informatiques. Voilà où nous en sommes actuellement.

Il faut savoir que cette aide a été créée avec la CAF de Loire-Atlantique pour Nantes, elle a été créée avec la CAF de l'Isère pour Grenoble et elle est en discussion avec la CAF du Nord pour Lille. En fait, c'est habituel, il y a simplement des questions de logistique.

Je pense avoir tout dit sur cette partie-là.

Vous voudrez bien m'excuser d'être un peu long, mais je terminerai sur d'autres dispositifs.

On continue à maintenir les aides sociales existantes. Quelles sont les aides existantes ? C'est la participation au Fonds de Solidarité Logement (le FSL) qui est géré par les CUD (commissions uniques décentralisées). Je voudrais d'ailleurs vous dire que ce sont 200 foyers aidés. Je pondérerai un peu les propos de mon collègue Alain BALLOT de l'autre jour. Attention, le FSL, sur la communauté, n'aide que 200 foyers. C'est 2 pour 1 000. C'est 2 foyers pour 1 000 foyers. Ce qui n'est pas énorme. En plus, le FSL intervient beaucoup pour l'énergie, il intervient beaucoup pour l'électricité, mais l'eau ne représente qu'une petite part. Mais on continuera bien entendu à participer au FSL. Ces foyers en difficulté ponctuelle pourront donc être aidés.

Et puis une aide qui existe sur la communauté, qui n'existe pas partout, une aide exceptionnelle qui est le dégrèvement pour les fuites non détectables et pourtant après le compteur. Vous savez que dans plein d'endroits en France - je l'ai moi-même vécu -, quand vous avez une fuite après le compteur, vous payez et parfois les notes sont astronomiques. Sur la communauté, il y a un dispositif qui existait, il continuera à exister. Pour vous donner une idée, c'est 100 000 € de dégrèvement sur 3 ans et on accepte que ce soit aussi pour des entreprises, ce ne sont pas seulement les particuliers.

Je terminerai sur les autres recettes, avec les branchements neufs. Nous avons pris une décision. Pour les branchements neufs, il y a la partie branchement qui est au coût réel sauf pour les gens qui ont une fosse septique aux normes et qui sont contraints de se brancher. Pour ceux-là, il y aura 50 % d'abattement, donc pour les gens qui sont aux normes mais qui veulent cependant se brancher sur le réseau collectif.

Une autre chose. Il existe la PFAC (participation financière à l'assainissement collectif). Je le dis notamment pour Monsieur LANDRE qui nous accuse de créer tous les impôts possibles et imaginables. Monsieur LANDRE, nous avons décidé de ne pas instaurer la PFAC que pourtant vos amis, en Saône-et-Loire, ont instauré depuis des années.

Il y a non seulement le branchement individuel, mais il y a la PFAC qui est la participation à l'accès au réseau. Nous avons donc décidé de ne pas la créer. On reste bien uniquement sur le branchement individuel.

Une deuxième et avant-dernière chose qui est qu'il y avait des tarifs spécifiques pour les gros consommateurs entreprises - il y en a très peu - et puis pour les communes et là, on est tous un peu concernés. On avait des tarifs spécifiques. Ces tarifs seront réalignés, comme la loi nous y

oblige, sur le tarif public de façon progressive. On pense que ce sera sur un mandat, mais là, on rencontrera chaque commune pour individualiser le travail.

Une dernière chose et j'en aurai terminé. On maintient les tarifs au même prix pour l'eau brute qui est fournie aux industriels.

Je vous prie de m'excuser d'avoir été un peu long, mais le sujet nécessitait ces explications.

**M. le Président.** - Merci. Il fallait effectivement faire beaucoup de pédagogie, ce qui a été fait par le vice-président, je l'en remercie.

Avant d'ouvrir le débat, je vais passer la parole à quelques élus vice-présidents et conseillers délégués pour compléter au niveau budgétaire ce qu'a dit tout à l'heure Daniel MEUNIER.

Dans l'ordre vont intervenir : Évelyne COUILLEROT, Pascale FALLOURD, Jean-Claude LAGRANGE et Jérémy PINTO.

**Mme COUILLEROT.** - Merci Monsieur le Président.

Les élus de la communauté urbaine ont défini un projet de mandat 2020-2026 qui vise à poser les jalons des 50 prochaines années pour permettre à notre territoire et à ses habitants d'aborder les mutations en cours ou à venir, de répondre aux enjeux de développement et de qualité de vie.

Dans ce cadre, l'aménagement est un véritable levier d'attractivité et de qualité de vie. C'est donc une orientation majeure. Il s'agit de développer des aménagements urbains et un habitat qui renforce la qualité de vie de notre territoire pour ses habitants afin qu'il soit attractif pour attirer de nouvelles populations dans nos communes.

À ce titre, en partenariat avec l'Etat et l'agence de cohésion des territoires, la communauté urbaine et les communes se sont dotées d'outils de revitalisation urbaine. Tout d'abord, les programmes « Action cœur de ville » au Creusot et à Montceau se poursuivent jusqu'en 2026. Plus récemment, le programme « Petites villes de demain » à Montchanin a démarré en 2021. Il débouchera, dans les 18 mois, sur une opération de revitalisation urbaine du territoire, une ORT élaborée à l'échelle de la communauté urbaine en lien avec les communes.

Reposant sur des démarches de projets urbains, ces programmes visent à dynamiser les centres en lien avec la rénovation de l'habitat, les espaces publics, les mobilités actives, le commerce, l'offre d'équipements et de services pour répondre aux attentes des populations et renforcer notre attractivité.

Ainsi, la CUCM coordonne son action en cohérence avec ces programmes tout en tenant compte, en investissement, de la diversité des communes qui caractérise son territoire.

À travers les deux villes centres, les communes pôle relais et les communes rurales, c'est l'ensemble du territoire communautaire qui se fortifie par un maillage adapté des communes. Il s'agit de renforcer les centralités tout en amplifiant l'approche engagée d'aménagement durable pour développer la qualité des aménagements et de leurs usages.

Dans une logique de transition, le développement des mobilités actives, la limitation de l'imperméabilisation des sols, la gestion des eaux pluviales à la parcelle, l'intégration dans la conception des projets, des choix de matériaux et de végétaux en faveur de l'accueil de la biodiversité et de la gestion des îlots chaleur, la gestion de l'éclairage public pour diminuer la pollution lumineuse sont autant d'éléments pris en compte dans l'ensemble de nos projets.

Vous trouverez dans les rapports ces éléments en investissement dans nos projets de budget 2022, soit sous forme d'études, soit en investissement.

Pour l'aménagement des villes centres, afin de conforter leur rôle structurant pour le territoire et pour son attractivité globale, nous avons pour Montceau l'étude des principes de mobilité sur le centre-ville, l'étude de requalification du quartier du Magny et le lancement des travaux sur l'entraîneur du quartier du Plessis.

Au Creusot, c'est la requalification de l'entrée du cœur de ville côté rue Foch, une nouvelle tranche de travaux rue de l'Etang de la forge et la démolition de la barre Jaurès.

En ce qui concerne l'aménagement des pôles relais, pour soutenir leur rôle de maillage territorial et de structuration de proximité du territoire, vous trouvez :

- à Torcy, la troisième et dernière phase des travaux du Boulevard du 8 mai,
- à Montchanin, la création d'une voie verte sur rail et une liaison piétonne entre l'avenue de l'Europe et la gare TER,

- à Blanzay, une étude de circulation sur le secteur de la mairie, des commerces et des équipements publics,
- à Génélard, la deuxième phase de l'aménagement du centre bourg,
- à Sanvignes, une étude de centralité.

Enfin, pour promouvoir des aménagements durables sur les différentes communes rurales de notre territoire :

- à Gourdon, c'est la centralité du bourg qui sera travaillée,
- à Pouilloux, la place de l'église,
- à Essertenne, le parvis de la mairie,
- à Ciry-le-Noble, les abords de la mairie,
- aux Bizots, la place de l'église.

Enfin, l'élaboration d'un plan paysage sur l'ensemble du territoire communautaire puisque la communauté a été lauréate de l'appel à projets 2021 du ministère de la transition écologique. Ce plan paysage permettra de nous interroger sur la problématique des mobilités actives avec pour objectif également de mailler notre territoire en créant des liens entre les espaces urbains et ruraux et en intervenant sur les transitions entre eux, ainsi que sur les espaces délaissés.

Nous prévoyons trois étapes :

- un diagnostic,
- une phase de définition des objectifs de qualité paysagère,
- puis l'élaboration d'un plan d'action impliquant la collectivité, les initiatives privées et citoyennes afin de construire une identité commune et partagée de notre territoire.

Voilà, Monsieur le Président et chers collègues, les actions prévues en 2022 qui s'inscrivent plus largement dans une vision globale et cohérente à moyen et long terme pour notre territoire.

**M. le Président.**- Merci. Pascale FALLOURD, pour prolonger.

**Mme FALLOURD.**- Merci Monsieur le Président.

Je rappellerai tout d'abord les enjeux en matière de préservation de notre environnement et donc la nécessité de faire évoluer les mentalités vers des modes de déplacement plus durables. Nous en avons déjà parlé dans le cadre du plan climat récemment.

La communauté s'est dotée d'un schéma directeur cyclable qui prend en compte aussi bien la pratique de loisirs que la pratique quotidienne du vélo. Il permet d'offrir aux usagers des itinéraires sécurisés de plus en plus structurés. Je rappelle que le vélo est parfois le seul moyen de déplacement pour certains de nos concitoyens, notamment les jeunes qui accèdent à un premier emploi. Il est donc indispensable de poursuivre les aménagements reliant des points stratégiques, services publics, établissements scolaires, zones d'activité, gares.

Par ailleurs, en matière d'attractivité, on sait que les aménagements cyclables font partie des équipements de plus en plus regardés, aussi bien par de futurs habitants que par des entreprises qui développent elles-mêmes des plans d'aide aux salariés utilisant le vélo.

Pour finir, ces aménagements doivent être accompagnés dans le sens où il s'agit de mettre en place des actions d'information sur l'usage du vélo en direction des cyclistes, bien sûr, notamment les plus jeunes, mais également en direction des automobilistes. Apprendre à partager la voie, développer des circulations apaisées est encore un vaste chantier.

L'inscription d'une ligne budgétaire spécifique dédiée au développement de notre politique cyclable est un marqueur important de notre volonté de donner un coup d'accélérateur - sans faire de jeu de mots - aux mobilités douces.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci. Jean-Claude LAGRANGE.

**M. LAGRANGE.**- Merci Président, mes chers collègues.

Je peux dire à Daniel MEUNIER qu'il a intérêt à faire attention après ce que je vais dire parce que, finalement, en intervenant avec ma compétence développement économique, je dirais que ce budget est tout économie, y compris le fonctionnement puisque les ressources humaines dont on parle beaucoup, c'est aussi du pouvoir d'achat, ce sont des gens qui vivent, qui achètent, qui habitent dans la communauté urbaine. C'est vrai aussi par le soutien aux associations qui elles-mêmes développent des politiques proches de celles de la communauté. C'est vrai pour tous les achats qui relèvent effectivement du fonctionnement ou du maintien de notre patrimoine.

Je dirais donc que finalement, il n'y a qu'une thématique qui compte, c'est l'économie dans cette communauté urbaine avec, comme vient de le préciser Évelyne COUILLEROT, des investissements importants qui contribuent aussi au maintien de l'activité économique dans les entreprises, que ce soit en voirie, en aménagements urbains qui, au passage, sont des investissements très importants et qui sont généralement réalisés par des entreprises locales.

Il est vrai que dans ce qui est mon domaine - et je devrais m'y limiter -, c'est tout de même aussi, avec les chiffres énoncés par Daniel MEUNIER, 13 millions avec notamment la zone Coriolis, j'ai eu l'occasion de le dire au débat d'orientation budgétaire. C'est une prise en main par la communauté d'un territoire, ce qui va être finalement bientôt assez rare.

Je voudrais faire une incise pour dire à tous mes collègues maires qu'en ce moment se préparent, au travers des lois qui luttent contre l'artificialisation des sols, des difficultés qu'auront bientôt les agglomérations, les communautés pour répondre aux demandes d'implantation industrielle. J'étais hier à la métropole ; c'est un sujet à Dijon, c'est un sujet dans le Nord Franche-Comté. Je crois donc qu'il faut que nous ayons en tête cette préoccupation et heureusement que nous avons encore Coriolis et quelques autres sites parce que ce sera bientôt un vrai sujet.

Je dirais même, Président, que dans les instances dans lesquelles la communauté est représentée, c'est peut-être un moment où il faut alerter le gouvernement, en tout cas tous ceux qui, en ce moment et peut-être pour de bonnes raisons, limitent un peu cette possibilité pour les agglomérations, les villes de se développer sur le plan de l'économie.

Ce qui veut dire que dans ce programme qui est un programme de mandat, puisque ce n'est pas simplement un programme pour le budget 2022, nous avons tout intérêt à travailler sur la question des friches. On sait qu'on y travaille déjà sur le bassin minier, mais pas seulement. Je pense qu'il va falloir que nous ayons un travail comme le fait aujourd'hui l'agence économique que je préside, donc très fin sur l'équilibre entre les nouvelles zones et les friches qu'il faudra requalifier. Ce qui veut donc dire des investissements très lourds.

Je laisserai Jérémy PINTO intervenir sur le site technopolitain, mais si je le fais, c'est parce que c'est un dossier au carrefour à la fois de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation. C'est vraiment le site emblématique de la communauté, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, qui répond à un besoin de l'écosystème et pas qu'au système d'une ville ou d'une filière. C'est vraiment un outil qui doit être au service de toutes les filières de la communauté urbaine et de toutes les entreprises, y compris - et j'y reviendrai à la fin - tout ce que l'on peut mettre en avant autour de l'entrepreneuriat, du soutien aux *start-up*. Je pense que c'est un élément qui sera essentiel pour se projeter encore plus dans l'avenir, même si on continue de travailler sur ce qu'on connaît bien.

Et je suis très heureux de relayer ce qui était dans la presse aujourd'hui ; le soutien qui est fait aujourd'hui au nucléaire dans la communauté urbaine est tout de même significatif d'une filière d'excellence et qui va apporter du travail à des entreprises, à des PME et des grands groupes, pendant de nombreuses années. C'est une filière. Il y en a d'autres qui sont émergentes.

Je tiens donc à dire qu'au-delà du budget que nous allons voter ce soir, je n'en doute pas, le Président et d'autres membres de cette collectivité sont dans des conseils d'administration d'Ecosphère ou de la SEMCIB, c'est la preuve que ces deux outils notamment sont vraiment mis en œuvre pour tout le territoire. On a parlé du site de Konecranes hier, Président, on a parlé d'un futur village d'entreprises sur Coriolis, voire sur d'autres territoires de la communauté urbaine. On parle bien entendu de Mecateam plateforme et - Jérémy en parlera peut-être - on parle maintenant de Calypso, c'est un sujet qui va occuper l'année 2022, avec la construction de cette machine, la CIC.

Je ne rentre pas trop dans les chiffres. On pourrait en parler longuement en matière d'économie. Ce qui est important, c'est que nous ayons une ligne conductrice directrice, ce qui a été écrit dans les actions du mandat, avec une approche globale qui est essentielle. On parle d'économie de proximité. Je pense que la crise nous a bien démontré qu'il fallait être très présent à côté des entreprises, des TPE, de l'artisanat, des commerçants et que la stratégie économique concerne aussi l'emploi, l'insertion. Avec tous les collègues qui sont ici, nous portons ensemble cette vision, y compris dans l'entrepreneuriat, dans le tourisme.

Parler d'économie, c'est aussi parler de l'attractivité du territoire et je pense que les interventions budgétaires des uns et des autres démontrent que l'emploi est essentiel et que le cadre de vie - et j'y reviendrai peut-être tout à l'heure sur une question d'habitat, donc sur une autre question - est essentiel pour renforcer l'attractivité de la communauté urbaine.

**M. le Président.**- Merci. Jérémy PINTO.

**M. PINTO.**- Merci Monsieur le Président. Quelques mots en complémentarité de ceux de Jean-Claude sur ce budget en matière d'innovation, de recherche et d'enseignement supérieur car nous sommes bien, ici, au cœur de sujets qui préparent l'avenir :

- quand, en 2022, le programme CALHIPSO autour de la métallurgie des poudres va sortir de terre : nous sommes bien sur un sujet central de recherche et de l'industrie du futur,
- quand, en 2022, va enfin ouvrir le technopole pour accompagner les porteurs de projets innovants : là aussi nous sommes sur un terrain où nous devons faire mieux et être fortement positionnés à l'échelle régionale,
- quand, en 2022, nous accueillerons les promotions complètes de l'ESIREM, école d'ingénieurs de l'université de Bourgogne, laquelle école qui développe ici des compétences technologiques en vision et robotique, là encore la CUCM se positionne sur un segment d'avenir très différenciant - comme c'est déjà le cas par exemple autour de la maintenance des engins ferroviaires avec le Mecateam souvent pris en exemple et à juste titre.

Notre communauté a des ressources formidables et 2022 ne le démentira pas. Nous sommes un territoire d'industries, nous sommes aussi une terre de pionniers technologiques ; nous devons poursuivre cela.

Ce dont il est question plus largement, vous l'avez compris, c'est bien d'accompagner la transformation de notre territoire au sens large, en diffusant de nouvelles compétences et en soutenant la culture de l'innovation.

C'est bien cela le site technopolitain, car au-delà des lieux et des travaux qui s'achèveront en 2022 (et plus de 6 M€ sont inscrits à ce budget 2022 à cet effet), au-delà des *start-up* que nous avons déjà à y accueillir, ce qui se joue c'est tout l'accompagnement, toute l'offre d'animation et de soutien dédié à l'innovation, ce que nous ne faisons pas jusqu'alors en ces termes.

Cet écosystème, ces projets, nous les portons avec tous les porteurs de projets, les entrepreneurs de quelque commune qu'ils soient de la communauté urbaine. Nous le faisons aussi en alliance avec les autres territoires à l'échelle de Territoires d'Industries, en alliance aussi de l'ensemble des acteurs publics, privés, académiques, qui font le pari de l'innovation sous toutes ses formes. Et je fais le vœu d'ailleurs que cette gouvernance suite aux assises de l'économie se fasse main dans la main avec les entrepreneurs, le monde académique et de la recherche.

Permettez-moi quelques mots sur la recherche justement. Voilà un sujet qui pourrait parfois paraître loin de nos préoccupations, de celles de cette assemblée ou de nos habitants. Pourtant, la recherche c'est bien elle qui nous permet de nous retrouver ici largement vaccinés. Quand elle a été si fortement questionnée ces derniers mois, il faut redire le rôle des sciences, de la connaissance, son rôle social c'est-à-dire pas celui uniquement au service de l'économie, mais bien son rôle social, son lien avec la société. Les progrès qui l'accompagnent. Ce qui nous positionne parmi les grands EPCI de la région, c'est bien que nous assumions une compétence recherche ; c'est d'ailleurs ce qui fait aussi que la Région nous accompagne parmi les contrats métropolitains avec les labos privés de notre territoire, avec ses labos publics également. Alors je crois qu'il nous faut plus que jamais dans ce contexte soutenir la recherche et certainement même hausser notre accompagnement dans les temps à venir. Là encore, les programmes de Calypso et de la technopole tout permettront bien entendu de pouvoir le faire.

Nous retrouverons certainement tout cela, ces ambitions formalisées, dans le travail qui a démarré autour de l'élaboration du schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante. Là aussi, c'était une des actions des assises de l'économie. Nous aurons l'occasion d'en reparler, mais ce schéma que nous aurons dans les mois à venir permettra de mieux affronter les enjeux de formation pour les jeunes de notre territoire, et on sait qu'ils sont toujours très importants, en particulier quand les métiers changent, quand les métiers bougent. Mais aussi d'inscrire à travers ce schéma notre territoire au cœur des grandes transitions de notre époque. Je pense en particulier à la transition numérique. À nous de poursuivre un modèle territorial ancré dans ces enjeux et qui favorise l'émergence de filières propices au développement et plus largement bénéfiques à l'ensemble du territoire et de nos habitants.

**M. le Président.**- Merci. Nous en avons fini avec les prises de parole qu'on va dire budgétaires au sens large. Je vais à présent ouvrir le débat.

Quels sont les élus qui souhaitent prendre la parole pour lancer le débat ? Georges LACOUR, Lionel DUPARAY, Denis BEAUDOT et Frédéric MARASCIA. Qui d'autre ? Marie-Claude JARROT. On y va déjà là-dessus. Georges LACOUR.

**M. LACOUR.** - Monsieur le Président, chers collègues.

J'interviens ce soir au nom de notre groupe communes rurales indépendantes de moins de 3 000 habitants, qui représente 17 communes sur les 34 de la communauté et 12 500 habitants.

Nous connaissons chacun dans nos communes toute la difficulté de l'exercice budgétaire dans un contexte contraint et incertain du fait de la crise qui se prolonge et se réactive quand on la croit terminée.

Nous constatons que les charges de fonctionnement sont bien maîtrisées, à plus de 73 M€ et malgré une baisse légère des recettes, elles permettent un autofinancement très correct à 4,50 M€.

Concernant la politique déchets, vous nous avez largement vanté les avantages et mérites de la mise en place des points d'apport volontaire, en conférence des maires, en assemblée communautaire, en réunion publique dans chaque commune. Nous avons bien entendu les gains financiers espérés par la communauté. Après quelques semaines de fonctionnement, nous constatons que nos usagers, après avoir montré leur mécontentement lors des réunions publiques et après une phase d'adaptation, se montrent globalement respectueux et disciplinés.

Les services communautaires passent régulièrement pour assurer la propreté autour des colonnes et nous les en remercions.

Par contre, nous sommes moins satisfaits du "service après-vente" et de la fréquence de passage pour le vidage des colonnes qui se retrouvent trop souvent archi pleines pendant plusieurs jours de suite. On nous dit que ce sera mieux demain, mais demain, c'est Noël et on peut déjà pronostiquer le pire avec les volumes de cartons et de papiers qui seront à évacuer.

La politique voirie est également un sujet sensible dans nos communes rurales. Un budget de 3,4 M€ est alloué à la propreté et à l'entretien de la voirie. Il est principalement géré par les équipes de la territorialité, des équipes que nous rencontrons régulièrement lors de réunions mensuelles ou chaque semaine sur le terrain. Nous tenons à saluer leur professionnalisme et leur disponibilité.

On trouve également 1,6 M€ pour la voirie au titre des investissements et du plan pluriannuel qui nous a été présenté cet été lors de la tournée du Président dans les communes. Là, le compte n'y est pas tout à fait. On nous a demandé de définir nos besoins. Les équipes de territorialité ont également dressé un état des lieux et, finalement, c'est un cabinet extérieur que personne n'a vu qui a défini les priorités dans un rapport qui ne nous a pas été communiqué non plus.

La territorialité est un service qui donne totale satisfaction à tous pour le fonctionnement. Pourquoi ne pas les impliquer davantage dans le programme d'investissement pour que les priorités se définissent en concertation et en coordination avec les maires dans chaque secteur ?

Dans le même ordre d'idées, il nous paraît important que les maires soient informés des interventions des équipes communautaires. Il est toujours désagréable d'apprendre par nos administrés que des colonnes ont été enlevées ou ajoutées dans certains points d'apport volontaire, que des engins de travaux publics sont intervenus ici ou là.

On a parlé du prix de l'eau et de l'assainissement qui va augmenter pour financer le renouvellement des canalisations et installations vétustes. Des mesures d'aide pour les revenus modestes sont prévues, elles nous ont été présentées. Mais il est important, comme l'a signalé Alain BALLOT lors du débat d'orientation budgétaire, que l'on s'assure de ne pas ajouter de la précarité à la précarité pour que nous ne retrouvions pas dans nos CCAS respectifs des familles qui ne seraient plus en mesure de payer leur facture d'eau.

Le fort niveau d'investissement à plus de 32 M€ en 2022 participe à la relance économique et à l'aménagement de notre communauté et de nos communes à travers le programme pluriannuel ou le fonds de concours des chemins ruraux.

Dans l'économie de proximité qui relève de ma vice-présidence, 10 000 € sont affectés aux communes pour des aménagements collectifs pour l'agriculture, 100 000 € sont directement alloués à l'équipement des agriculteurs, 20 000 € vont au soutien et à l'émergence de productions locales et 30 000 € pour le fonds d'aide au commerce rural.

Monsieur le Président, nous vous renouvelons notre confiance et voterons les budgets qui ne nous sont présentés. Merci de votre attention.

**M. le Président.**- Merci Monsieur le vice-Président.  
Dans l'ordre, il y avait Lionel DUPARAY.

**M. DUPARAY.**- Monsieur le Président, chers collègues, veuillez tout d'abord excuser mon retard.

Jean-Marc, merci pour ces leçons de moral, peut-être d'un professeur en mal de reconnaissance. Nous prendre pour des gamins qui ne comprennent rien n'est à mon avis pas le meilleur moyen de faire passer les pilules amères. Avec un comportement comme celui-là, il ne faut pas s'étonner des résultats des départementales de juin dernier.

Je suis depuis plus de 10 ans dans cette assemblée, avec un regard particulier sur les déchets, l'eau et l'assainissement. Je vous rappelle aussi que cela m'a valu d'être traité un temps de néonazi par le VP de l'époque, pour ceux qui s'en rappellent. C'est toujours une histoire de tarifs, bien entendu.

Depuis 10 ans, je le dis, je le répète, nous n'investissons pas assez dans les réseaux. On l'a dit et redit. En 2016, nous avons eu un débat sur le mode de gestion et, encore à l'époque, tout le monde soulignait que nous n'investissons pas assez. Mais on nous a dit de circuler, qu'il n'y avait rien à voir, qu'on gérait, qu'il n'y avait pas de problème.

La communauté a promu l'assainissement collectif pour sa vertu environnementale. C'est vrai puisque cela permet de gérer les eaux usées. Alors que la création de nouveaux réseaux coûtait deux fois plus cher que le règlement aux concitoyens d'un bon équipement d'assainissement individuel. C'était un choix. J'avais dans l'ordre d'idée 15 000 € pour raccorder les derniers travaux d'assainissement. C'était 15 000 € par foyer alors qu'un assainissement individuel coûte à peu près 8 000 €. C'était donc un choix que de développer le réseau d'assainissement collectif, avec pour obligation à nos concitoyens de s'y raccorder, avec des coûts pour les concitoyens. C'est à cette époque-là que nous avons eu cette petite altercation malencontreuse.

Aujourd'hui, c'est la double peine. On a incité les gens à se raccorder au réseau d'assainissement collectif, ce qui leur a coûté plusieurs milliers d'euros, et aujourd'hui, on leur dit qu'il faut payer pour renouveler ce réseau qu'on n'a pas géré depuis 10 ans, voire plus. Je ne parle que depuis la période où je suis élu.

Quant aux aides, oui, on aime bien créer des aides, mais cela ne résout pas tout. Pour le FSL, on nous parle de 200 familles. Rien que le 22 juin 2021, à la CUD du Creusot, une des dernières que j'ai présidée, il y avait 26 dossiers. Il y a 40 CUD sur le territoire par an.

Non, les gens ne veulent pas vivre d'aides. Comme les agriculteurs, ils veulent vivre de leur travail. Si, à chaque hausse, on met en place des aides, on renforce en plus le sentiment pour ceux qui n'ont pas d'aide qu'ils payent pour les autres. Et bien entendu, les forces obscures, voire obscurantistes, profitent de ce sentiment largement diffusé.

Pour reparler du FSL, depuis la mise en place de la régie intéressée, l'aide du FSL a été divisée par deux puisqu'une moitié revenait au FSL et l'autre moitié était mise de côté pour des actions de sensibilisation. Depuis 5 ans, je ne sais pas combien nous avons consommé, mais en tout cas, l'année dernière, c'était zéro pendant 5 ans. Il y a donc une enveloppe de 50 000 € qui n'a même pas bénéficié à celles et ceux qui pourraient être aidés, accompagnés dans l'utilisation de l'eau et l'assainissement.

C'est pour ces raisons qu'à titre personnel, je voterai contre ces augmentations de tarif de l'eau et de l'assainissement.

**M. le Président.**- Merci. Denis BEAUDOT.

**M. BEAUDOT.**- Monsieur le Président, chers collègues, je suis en total accord avec les propos de Lionel DUPARAY qui viennent d'être apportés. Et surtout, j'amènerai un point supplémentaire par rapport aux aides qui vont être mises en place pour les ménages précaires.

On arrive à faire des systèmes d'aide qui sont des systèmes à seuils. Quand vous êtes à un certain niveau de revenu, vous allez avoir droit à une aide. Quand vous êtes au-dessus, vous n'y avez plus droit. Moi, je me pose la question, avec ce système d'aide que vous nous présentez et qui est tout à votre honneur puisque c'est pour aider les plus démunis, j'en conviens totalement, mais un ménage moyen qui va travailler au SMIC, qui va faire tout le développement économique de son ménage pour gérer son budget, il va se retrouver au-dessus de ce seuil et n'aura droit à

rien. Et ce sont ces ménages-là, ceux qui travaillent, les travailleurs pauvres, comme on les appelle, qui, au 15 du mois, n'arrivent plus à boucler leur budget pour finir leur mois.

C'est pour cela que je tenais à vous interpeller sur ces niveaux de seuils et que, personnellement et comme Lionel, je voterai contre ce budget. Je vous remercie.

**M. le Président.** - Merci. Monsieur MARASCIA.

**M. MARASCIA.** - Monsieur le Président, chers élus.

Monsieur FRIZOT, je tenais à intervenir aussi sur l'aspect eau. Vous avez évoqué, dans vos propos, le fait que vous aviez eu des cours de gestion. Ce soir, vous nous avez fait un beau cours de magie puisque dans vos différents propos, entre ce qui augmente et ce qui n'augmente plus, on ne sait plus, à la fin, ce qui augmente ou pas.

À la sortie, la note va tout de même augmenter de 2,5 % pour, en moyenne, l'ensemble des ménages de ce territoire. Pour moi, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. On est déjà intervenu, ici, sur d'autres sujets, par rapport à des hausses ou nous sommes contre. 2022 va voir arriver de fortes hausses dans les foyers sur l'énergie, sur les produits de première nécessité. Et ceci va venir se rajouter encore en plus.

Pour faire simple, oui à la modernisation du réseau parce qu'il en a besoin, non à l'augmentation.

**M. le Président.** - On va donc essayer de trouver un magicien !  
Madame JARROT avait demandé la parole.

**Mme JARROT.** - Merci Monsieur le Président. Bonsoir chers collègues.

Je voudrais intervenir sur les équilibres budgétaires entre Le Creusot et Montceau. Je vais parler de ce dont a parlé Madame COUILLEROT tout à l'heure, c'est-à-dire que je vais évoquer le PPI qui impacte bien sûr la session budgétaire de ce soir.

Si je fais un calcul basique entre PPI Montceau et PPI Le Creusot, pour Montceau 4 millions, pour Le Creusot 10 millions. Je vous rassure tout de suite, il ne s'agit pas du tout d'opposer nos deux villes. Pas du tout !

Je sais bien qu'il y a, hors PPI identifié Creusot-Montceau, la recyclerie qui sera installée à Montceau. Elle le sera d'ailleurs dans les mois à venir. Ceci à hauteur de 2 870 000 €. On peut imaginer qu'on additionne les 2 870 000 aux 4 millions.

Autre point que je souhaiterais aborder avec vous, chers collègues et partager surtout : le site technopolitain. Le site technopolitain, c'est 10 millions. Tant mieux. Mais je forme le vœu que ce site technopolitain soit bien un site communautaire. C'est ce que vous avez dit. Mais pour l'instant, le site technopolitain est identifié Au Creusot.

Si j'ai bien compris, l'objectif de la communauté urbaine est de créer, avec ce site technopolitain, un écosystème à la fois de grandes entreprises, de *start-up*, etc., à l'échelle du territoire. Je vous demande donc, mes chers collègues, que l'on soit vigilant par rapport à cela de façon que notre territoire Sud Nord industriel minier soit bien identifié comme tel.

Pourquoi me suis-je livrée à cette comparaison entre les deux villes, sans vouloir les opposer bien entendu ? C'est tout simplement parce que nous avons de nouvelles opportunités liées au plan de relance, de nouvelles opportunités liées au CRTE, de nouvelles opportunités – et j'y reviendrai – liées au Ségur. Tous ces points et d'autres points, tous ces dispositifs qui nous contraignent quelquefois par rapport au développement durable nous ont tout de même donné de l'air pour construire nos projets de financement, pour les rendre soutenables d'un point de vue financier.

Je vais prendre un exemple pour Montceau. Nous avons, dans notre plan pluriannuel, fléché une étude urbaine pour repenser une piétonnisation à hauteur de 50 000 € parce que nous avons saisi cette opportunité mais que dans la dimension financière, ce montant financier est un petit montant financier. Et je vois que la même action, qui ne s'intitule pas « repenser la piétonnisation » mais qui y ressemble fort sur Foch Verdun, a été évaluée à 3 millions. Tant mieux pour Foch Verdun, mais il est nécessaire, vous en conviendrez, Monsieur le Président, que nous puissions nous retrouver sur ces ajustements liés au budget 2022, mais liés plus globalement au PPI pour le rendre plus équilibré.

Ensemble, Monsieur le Président, lors d'une rencontre plutôt matinale, nous avons évoqué la possibilité de rendre piéton le centre-ville, de rénover parce que le centre-ville de Montceau est

raté. Vous n'en portez pas la responsabilité, Monsieur le Président, moi non plus. Donc de le rendre piéton et de réfléchir à refaire ce centre-ville rue Carnot, rue de la République. Vous m'avez répondu que c'était compliqué. Je pense donc qu'il faut que l'on réfléchisse à de nouveaux arbitrages afin que nous puissions en reparler étant donné que, comme je l'ai dit, il y a des dispositifs qui nous donnent de l'air et qui nous permettent d'aller plus vite dans cette réhabilitation du centre-ville qui est souhaitée.

Je crois aussi que par définition un PPI n'est pas figé. Un PPI est un objectif auquel il faut tendre. Il est bien de se fixer des objectifs et je donnerai quelques exemples pour illustrer le fait que je dis que le PPI n'est pas figé.

Dans le PPI, sur la transition axe 1 transition écologique au cœur de la vie quotidienne, il y a une ligne qui s'appelle « réaliser les aménagements d'espaces publics sur les différentes communes du territoire » dont a parlé mon collègue maire tout à l'heure. « Opération validée, mais non engagée », ce qui est normal puisqu'un PPI fonctionne de cette façon. Ce qui veut dire qu'on peut encore bouger les choses.

Autre exemple : porter les aménagements cyclables et la mise en place d'équipements dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable, non validé, non engagé. Je n'ai pas du tout de critique là-dessus, sur le fait que cela n'a pas démarré. C'est pour vous dire que ce qui est inscrit et ce qui se met en œuvre n'est pas toujours concomitant.

Autre exemple qui nous apporte beaucoup sur le bassin minier : réaliser une étude sur l'itinérance des sites miniers éléments du patrimoine du territoire. C'est dans l'axe 2, cohésion sociale et territoriale. Opération non validée et non engagée. 0 % d'action prévue en 2023. Ce qui veut bien dire que nous avons des marges de manœuvre pour recalibrer le PPI et donc recalibrer les différents budgets qui seront alloués sur 2022-2023.

Tout à l'heure, je vous ai dit que je reviendrais sur le maillage sanitaire, médico-social. Le Ségur, le plan de relance nous ont donné de l'air pour rénover, restructurer nos espaces sanitaires. Quand je parle d'espace sanitaire, je parle à la fois du Creusot et je parle de Montceau et de tous les équipements médico-sanitaires, médico-sociaux qui maillent le territoire. Il sera nécessaire, Monsieur le Président, là aussi, que l'on puisse mettre en place des clauses de revoyure, du moins de nouvelles articulations parce que dans la mesure où on va rénover nos urgences, dans la mesure où sur Le Creusot, sur Montceau, mais pas uniquement, on va structurellement apporter de l'air avec des services qui vont se reconstruire, à nos hôpitaux mais pas uniquement, il va bien falloir - et nous en avons parlé aussi, Monsieur le Président - redirectionner, flécher, ce qui n'est pas le cas dans le PPI. Mais vous vous êtes expliqué là-dessus. Il va donc bien falloir redirectionner notre voirie. Sinon, nous ne serons pas crédibles. C'est-à-dire qu'on ne va pas aller aux urgences rénovées de Montceau - c'est voté, c'est acté - en ne pouvant pas y accéder parce que la voirie est impraticable. Mais il n'y a pas que cet endroit-là.

Il nous faudra donc très rapidement redéfinir les priorités. Je pense que nous y arriverons sans problème. Et je ne parle pas, parce que ce n'est pas inscrit dans le PPI, ce qui est normal puisque j'ai expliqué tout à l'heure que les différents dispositifs pouvaient nous donner de l'air, mais je vous en ai parlé en particulier, Monsieur le Président, je ne parle pas du Magny où là, si nous sommes éligibles à un appel à manifestation d'intérêt, ce que nous souhaitons, comme nous l'avons été pour Loison - mais le Président s'y est engagé - c'est que nous puissions flécher de la voirie pour accompagner l'investisseur sur l'appel à manifestation d'intérêt. C'est la compétence de la communauté, comme vous allez d'ailleurs le faire pour Loison.

Je terminerai avec un sujet plus compliqué et j'espère que la communauté qui est d'ailleurs au rendez-vous dans le cadre des comités de pilotage, de Lucie. Il faudra en parler à un moment, je l'espère, parce qu'on ne va pas continuer à ne pas pouvoir démanteler Lucie parce qu'un groupe international ne veut pas le faire et trouve tous les moyens juridiques pour ne pas le faire. Il faudra à un moment que la communauté, comme l'Etat d'ailleurs, fasse pression au comité de pilotage.

Tout cela pour vous dire que ce PPI est articulé. À un moment, il faut bien le poser. C'est une colonne vertébrale, mais qui doit s'ajuster, se mouvoir et s'articuler autour des évolutions, des opportunités au sens le plus noble du terme qui nous sont offertes par les différents dispositifs.

Je souhaitais simplement partager avec vous ces réflexions qui sont indispensables pour que notre territoire puisse s'ajuster d'un point de vue économique et d'un point de vue équipements, c'est notre vocation. Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci. Je n'ai plus de prise de parole, me semble-t-il. Y en a-t-il d'autres avant que je reprenne la parole pour conclure ? Christophe DUMONT, Charles LANDRE et Laetitia MARTINEZ.

**M. DUMONT.**- Merci Monsieur le Président. Bonsoir mes chers collègues.

Je vais être très court. Je veux simplement intervenir par rapport à ce que j'ai entendu sur cette modernisation du réseau d'eau devant laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. J'entends certains parler de modernisation, mais je crois que tout le monde est d'accord pour qu'on modernise les réseaux d'eau, mais il faudrait évidemment ne pas faire d'augmentation.

Ce que je voudrais dire ce soir, c'est qu'il me semble que la communauté urbaine prend ses responsabilités ce soir. Elle prend ses responsabilités par rapport à une mise en demeure de l'Etat et l'effort qui est demandé est un effort partagé, un effort partagé - le vice-président en charge de l'eau et le premier vice-président l'ont rappelé - avec cet engagement financier de la communauté urbaine à travers un emprunt, à travers également un apport du budget général. C'est-à-dire que sans cela, l'augmentation du tarif de l'eau, de la part de l'assainissement, aurait été beaucoup plus forte.

Quant à cette aide aux ménages les plus précaires, je crois que c'est aussi un choix politique. Rien n'obligeait la communauté urbaine à faire ce choix. Je tiens évidemment à le souligner.

C'était donc simplement ces quelques mots que je voulais ajouter par rapport à ce que j'ai entendu. Merci.

**M. le Président.**- Merci. Charles LANDRE.

**M. LANDRE.**- Quelques commentaires sur le budget et, à l'issue, je parlerai bien évidemment de la question de l'eau qui est une question essentielle sur laquelle on voit ce soir qu'il y a des oppositions de vision importantes.

Le budget que vous proposez ce soir est marqué globalement par deux éléments financiers importants : la baisse des dotations qui suivent la baisse de la population et une augmentation des charges à caractère général de près de 5 %. Ce budget est adossé - et j'y reviendrai tout à l'heure - au mécanisme fiscal que vous avez décidé d'introduire l'année dernière et sur cet élément de hausse, pour lequel j'ai déjà dit que j'étais en désaccord profond, je voudrais tout de même souligner la qualité des interventions de ce soir, qui ont bien expliqué que nous ne pouvions évidemment pas voter cette augmentation.

J'ai repris les points importants, en tout cas tels que vous les avez présentés, du budget, notamment les trois axes. Vous avez parlé de préservation de l'environnement, de cohésion sociale et territoriale et puis de développement économique et d'enseignement supérieur. Je crois que ce budget passe malheureusement à côté de priorités importantes. Bien évidemment, vous présentez les choses de façon positive : on fait des efforts, on met en place des actions, on pratique beaucoup la politique de la subvention et il y a un effort important que je note sur des travaux de voirie qui me semblent aujourd'hui nécessaires. Mais on passe à côté des sujets importants parce que lorsque l'on parle d'environnement ou de développement durable tel que vous le dites, on doit d'abord s'attacher à traiter la question des déchets. Or, sur la question des déchets, hormis la transformation du mode de gestion que vous nous proposez... et d'ailleurs, j'ai été heureux ce soir d'entendre que finalement, ce que nous pressentions arrivait, notamment que le sur-remplissage des bacs était malheureusement en train d'arriver, mais je suis heureux de voir qu'on le constate 3 mois après et j'espère qu'il va y avoir une réaction rapide sur ce sujet.

Il n'y a pas non plus d'engagement ou de réflexion sur la façon dont s'organiseront demain, en tout cas de réflexion différente, les modes de transport, sur les transports doux sur lesquels je reviendrai, ni sur l'organisation de l'espace puisque vous avez évoqué un renforcement des centralités. J'ai notamment entendu Évelyne COUILLEROT parler du Creusot. Mais je vois qu'on engage des investissements pour renforcer les centralités qu'on a détruites par des choix d'aménagement antérieurs. Et ce qui est proposé vers la rue Foch, c'est pour corriger le tir de 15 ans d'erreurs en matière d'urbanisme, en tout cas vis-à-vis des centralités.

Sur ces questions d'organisation de l'espace, de transport, environnementales, finalement la conséquence des budgets que vous proposez, de la politique que vous menez, c'est l'augmentation déjà - nous reviendrons sur l'autre - des charges qui pèsent sur les habitants, des charges nouvelles parce que sur les déchets, il faut qu'ils aillent déposer leurs poubelles plutôt

qu'elles soient ramassées. C'est aussi, parce que le tissu est éclaté, des charges financières supplémentaires, notamment en matière de déplacements et de déplacements routiers. Et on n'anticipe pas l'avenir sur ces questions-là, en tout cas l'avenir des grands sujets qui toucheront la communauté humaine, mais pas non plus l'avenir de ce que va être la population et la population précaire – je reviendrai tout à l'heure sur cette notion – qui est malheureusement de plus en plus importante sur le territoire communautaire.

D'ailleurs, le deuxième titre de votre budget, c'est « la cohésion sociale et territoriale ». Moi, je dis qu'avec les décisions que vous prenez ce soir, vous menez une politique antisociale. Vous menez une politique antisociale qui va consister à faire peser toujours sur les mêmes des charges de plus en plus lourdes. C'est une politique de cohésion territoriale qui se base d'abord sur la mise en œuvre de projets urbains qui essaient de réparer ce qui a été abîmé au cours des deux ou trois mandats précédents et puis des choix de politique de déplacements qui tiennent davantage du slogan que de réalités concrètes. Je vais prendre l'exemple des mobilités douces, pour lesquelles vous avez dit tout à l'heure qu'il fallait faire attention à partager la voie, à ce que chacun – ce qui est un objectif louable – puisse se déplacer sereinement sur la communauté urbaine. Or je constate qu'il n'y a absolument aucune corrélation entre les choix qui sont faits et l'adéquation à la demande éventuelle des habitants, à leurs pratiques réelles. On assiste malheureusement à la création, par exemple, de pistes cyclables et déjà de signalements cyclables sur les voies qui sont totalement incompréhensibles et de pistes cyclables – et c'est vraiment une innovation communautaire – à largeur variable, notamment sur la commune de Montcenis, ce qui me semble beaucoup plus dangereux qu'autre chose.

Je ne reviendrai pas là-dessus, mais en matière de politique de transport en commun, vous avez fait le choix, y compris avec le même délégataire, de la continuité absolue.

Marie-Claude JARROT, tout à l'heure, a évoqué – je ne connaissais pas le fond de son intervention – les déséquilibres qui pourraient exister à l'échelle communautaire et, lorsque l'on parle de cohésion territoriale, il y a tout de suite un symbole qui me vient en tête, c'est l'Ecomusée dont je ne sais toujours pas – je vous l'ai pourtant demandé – comment il est dirigé aujourd'hui, quel est son objectif, quelle est la politique culturelle que nous comptons mettre en place et qui est, pour le coup, un exemple majeur, frappant de ce qu'est l'absence de cohésion territoriale puisque l'Ecomusée est concentré sur un ou deux endroits et que même sa programmation n'est pas une programmation puisqu'il pourrait être entièrement programmé au musée de l'homme et de l'industrie, mais avoir une programmation qui concerne l'ensemble du territoire. Ce qui ne me semble pas être le cas.

Troisième élément : le développement économique et l'enseignement supérieur. Je suis heureux et je salue la prise en main de Coriolis. Je vous encourage à ce que les investissements – en tout cas si nous avons une politique et là, c'est plus nébuleux, je l'ai moins compris – soient faits pour attirer des entreprises et pour définir ce que nous voulons et ce dont nous avons besoin, donc qu'il y ait une politique d'aménagement forte sur Coriolis. Malheureusement, on a tout de même l'impression, sur ce sujet et avec vous de manière générale, d'avoir raison trop tôt. D'avoir raison trop tôt sur Coriolis, sur les transports vers la gare TGV, sur la question de l'eau aussi puisque Lionel DUPARAY a rappelé ce que nous avons dit lors du précédent mandat.

J'ai été très heureux de constater que Jean-Claude LAGRANGE nous expliquait ce qu'allait être l'évolution des lois sur l'emprise foncière, il était d'ailleurs finalement content de présenter la communauté urbaine comme étant un territoire qui a beaucoup de foncier et notamment beaucoup de foncier sur Coriolis, ce qui, à l'échelle de 40 ans d'aménagement économique, est tout de même plutôt inquiétant.

Néanmoins, sur l'emprise foncière, c'est un vrai sujet qui va toucher l'ensemble du territoire et je suis content d'avoir entendu Jean-Claude LAGRANGE nous parler des friches. Je pense simplement que sur les friches, ce n'est pas véritablement une priorité du budget, mais cela a tout de même été évoqué, nous n'allons pas assez vite et j'attire votre attention sur les friches qui se développent, parfois petites d'ailleurs, mais pas simplement les friches industrielles, mais aussi les friches commerciales au cœur des villes et des villages. Pour prévenir l'avenir, je mettrais cette question des friches et de l'aménagement économique en parallèle de l'aménagement en matière de logement, de la politique de logement que vous menez et je vous dis de faire attention, de prendre garde, mais vous ne serez pas surpris puisque je le dis tous les ans, à ne pas poursuivre la politique notamment d'étalement urbain que vous avez menée, de construction, en tout cas d'autorisations à la construction de logements dans un territoire qui, pour l'instant, continue à

perdre des habitants et sur lequel nous investissons des sommes importantes pour prévenir la dégradation des biens ou parfois pour les détruire.

En matière économique et de cohésion du territoire, je regrette que le terme d'économie rurale n'apparaisse toujours pas dans le document. Il y a tout de même un effort de fait à destination des agriculteurs. Et puis il y a un paragraphe sur l'adaptation de l'offre d'emploi – mais je pense qu'il y a une erreur – à la demande des entreprises. Là, je pense que c'est un sujet essentiel sur lequel il ne faut pas se contenter de dire « nous avons les écoles, nous avons les formations et nous allons en attirer de nouvelles ». C'est bien évidemment très bien lorsqu'une formation de tous niveaux vient sur le territoire, mais je puis vous assurer que sur le territoire communautaire, il y a parfois, sur certains secteurs, de réelles disparités trop importantes et je pense que c'est peut-être le rôle de la communauté urbaine de prendre en main cette question-là, entre la formation qui est dispensée aux élèves et aux étudiants et la demande réelle des entreprises.

Puisque nous parlons cohésion territoriale, aménagement et enseignement supérieur et puisque c'est une compétence de la communauté urbaine, je voudrais – et j'en ai parlé au conseil municipal du Creusot – formuler ici une proposition qui est que la communauté urbaine prenne en charge, puisque c'est un sujet qui ne va faire que s'aggraver dans les prochaines années, ou en tout cas anticipe la question de la dégradation rapide de la démographie médicale et que nous engagions le soutien – et un soutien massif – à une commune qui s'engagerait sur un dossier pour créer une maison de santé universitaire pluridisciplinaire, c'est-à-dire un lieu qui accueillerait des étudiants, qui réaliserait de la recherche. Nous pourrions en effet contractualiser avec un établissement hospitalier et l'université de Bourgogne. Cela me semble être une mesure qui, aujourd'hui, se développe sur le territoire français, y compris dans des villages de 1 000 ou 1 500 habitants, qui est beaucoup plus intéressante que le financement pur et simple par les locaux ou par les salaires de l'implantation de nouveaux médecins parce que là, nous avons la durabilité de l'installation et du développement d'une structure médicale.

Voilà pour ce dernier élément sur les questions d'enseignement supérieur et économiques.

Je regrette simplement une nouvelle fois que le soutien à la création d'entreprise n'apparaisse toujours pas dans les documents de la communauté urbaine. Or nous avons un vrai sujet sur l'emploi et le chômage et je pense – c'est l'une de mes convictions – que le chômage et la difficulté pour certains à trouver un emploi, notamment dans des secteurs pour lesquels il y a moins de formations ici. Ainsi que la lutte contre des pertes démographiques que nous avons, notamment chez les jeunes femmes de moins de 30 ans, ce qui passe aussi par le soutien à la création pour chacun de son activité et ce n'est pas présent dans ce document.

Dernier élément : la question des charges sur les habitants. L'année dernière, nous avons créé une nouvelle tranche de taxe foncière à la communauté urbaine contre laquelle nous avons voté contre et qui consistait à une première augmentation des impôts locaux. Il faut tout de même savoir que l'IPCH, sur lequel sont calculées les bases de toutes les taxes foncières, va augmenter de 3,4 %. En tout cas, c'est la prévision de l'Insee non consolidée, mais c'est la prévision de l'Insee au 30 novembre. Ce qui veut dire que les taxes foncières, l'année prochaine, et les taxes d'enlèvement des ordures ménagères vont augmenter de façon extrêmement importante et tellement importante que ce sera la plus forte hausse depuis plus de 50 ans de ces impôts locaux.

Les habitants de la CUCM, concrètement, ont eu avec cette nouvelle création de tranche une augmentation qui est beaucoup plus importante que ce que vous avez dit l'année dernière. Et là, nous découvrons – en tout cas nous la découvrons chiffrée – l'augmentation de la facture d'eau pour chaque habitant de la communauté urbaine.

Tout d'abord, je voudrais compléter ce qu'a dit tout à l'heure Lionel DUPARAY. Il ne s'agit, en réalité, pas d'une augmentation de 2,5 %, ce qui est déjà important. Il s'agit, si je lis bien votre document, d'une augmentation de 2,5 % qui sera à répercuter pendant au moins 10 ans puisqu'il faudra financer ces installations pendant 10 ans.

Ce soir, j'ai entendu, particulièrement de la part de Jean-Marc FRIZOT, mais cela ne me surprend pas, à peu près ce qu'on entend à chaque fois : la justification du manque d'anticipation, de l'absence d'anticipation sur les travaux, des cours de gestion – ce qui ne me surprend plus puisque Jean-Marc FRIZOT nous avait déjà expliqué que ce n'était pas grave d'augmenter la taxe foncière, que cela coûtait moins cher qu'une augmentation de coiffeur en tant de Covid. Et puis des propos sur les habitants qui sont dans des situations de précarité qui me semblent complètement déconnectés de la réalité.

Ces augmentations que vous choisissez de voter, elles ne vont pas toucher que des ménages précaires. Vous avez cité un ménage d'une personne à 697 €, je crois. Elles vont toucher tout ce qu'on pourrait appeler malheureusement les travailleurs pauvres qui sont nombreux sur le territoire communautaire. Aujourd'hui, j'ai des employés dans mon entreprise qui gagnent entre 1 500 et 2 000 € nets par mois. Je peux vous assurer qu'on parle tous les mois ou tous les deux mois de l'augmentation continue des charges, de l'augmentation des fluides depuis septembre, de l'augmentation bien évidemment des impôts locaux et ils vont encore avoir une mauvaise surprise et, maintenant, l'augmentation de l'eau. Ce sont des personnes qui travaillent et à qui, à la fin du mois, il ne restait pas grand-chose mais à qui il reste de moins en moins.

Lorsque l'on fait les augmentations que vous dites, qui pèseront toujours sur les mêmes puisque j'ai bien vu que ceux qui paieront 3 % sont en réalité la classe moyenne, ce sont les ménages qui travaillent, on les rend encore plus précaires. Et ça, je crois que personne ici ne peut l'accepter.

Il ne s'agit pas, comme Christophe DUMONT vient de le dire, de dire qu'il est nécessaire de faire des travaux parce que nous avons été mis en demeure par la préfecture, parce que les travaux n'ont pas été faits depuis des années, et donc parce qu'il y a eu manque d'anticipation, parce qu'on n'a pas fait ce qu'on aurait dû faire, nous qui sommes ici représentants des habitants, nous faisons payer la note aux habitants. C'est là une façon de penser l'action publique et de penser la politique qui est insupportable. Il faut arrêter d'utiliser les échecs pour justifier les augmentations.

Je crois que Lionel DUPARAY – et j'en terminerai là-dessus - a parfaitement résumé ce qui sépare, dans cette salle, politiquement ou philosophiquement, ce qui nous sépare, ce qui sépare les élus, c'est que votre politique, en réalité, c'est d'augmenter les charges continuellement sur les habitants, d'augmenter les impôts, d'augmenter les taxes, d'augmenter le tarif de l'eau. Depuis le début du mandat précédent, c'est-à-dire depuis que je siége dans cette assemblée, tous les ans, vous avez augmenté quelque chose. Votre politique, c'est donc d'augmenter et ensuite de dire « ne vous inquiétez pas, on va créer des aides et on va redistribuer, on va créer des aides aux plus précaires ».

Ce qui nous différencie, c'est que nous considérons que les habitants, que ceux qui travaillent, que ceux qui ont des difficultés, d'ailleurs que l'ensemble des habitants ont besoin du maximum de revenu disponible et ensuite, ils sont indépendants pour faire leurs choix de consommation. Or aujourd'hui, ils ne peuvent plus faire leurs choix de consommation parce qu'ils ne font que payer le résultat d'échecs de politiques publiques pour lesquels on dit qu'on va augmenter les tarifs. Je ne l'accepte pas et je suis déjà content que nous soyons plusieurs à en avoir parlé ce soir, mais je le dis à l'ensemble des élus présents ici : arrêtons de justifier toutes ces augmentations et cette augmentation du tarif de l'eau, elle est insupportable philosophiquement, mais elle va être insupportable pour bon nombre de foyers sur la communauté urbaine qui vont se retrouver la tête sous l'eau, si j'ose dire.

Je pense avoir dit clairement ce que je pensais sur ce sujet et sur les autres d'ailleurs et bien évidemment, je voterai contre les budgets et je m'oppose totalement à cette nouvelle augmentation de l'eau qui, malheureusement, sera suivie d'autres les années suivantes.

**M. le Président.** - Laetitia MARTINEZ.

**Mme MARTINEZ.** - Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je vous avoue que je suis toujours admirative de cette capacité qu'a l'opposition de pouvoir à la fois porter des travaux et de l'ambition pour le territoire et, en même temps, ne rien augmenter, voire baisser les charges. C'est bien parce que nous sommes aux responsabilités, même si les choix sont difficiles, que nous avançons. Mais je reviendrai sur l'eau un peu plus loin dans mon propos.

Je me rends compte aussi, au regard de la soirée, que nous avons tous pris vraisemblablement l'habitude de porter nos masques et à quel point nous nous sommes adaptés à cette crise. J'aurais souhaité - et je pense que mes collègues aussi - que nous puissions, à l'occasion de ce vote du budget, le présenter sous la bannière de la sortie de la crise sanitaire. Pourtant, si vraisemblablement la tempête semble derrière nous, c'est encore au milieu des remous qu'il nous faudra tenir le cap puisque nous nous trouvons au milieu de cette 5<sup>ème</sup> vague de Covid, nous appelant encore à la prudence dans notre quotidien et à l'attention toujours plus grande envers les plus fragiles.

Une pensée aussi pour toutes celles et ceux qui sont encore fortement bousculés dans leur activité professionnelle et dans leur engagement bénévole puisque certains ont dû arrêter leur activité professionnelle parce que nos personnels soignants et nos personnels du médico-social sont encore en première ligne. Et je crois que même si le temps passe, nous devons toujours garder cette pensée envers celles et ceux qui sont premièrement concernés.

C'est précisément parce que nous sommes collectivement encore au milieu de ces remous que le moment n'est pas au rythme de croisière, car la crise sanitaire et l'agilité qu'elle demande de l'action publique, *a fortiori* de l'action publique de proximité, ne masque pas les grands défis socio-écologiques et numériques qui s'inscrivent dans le temps long. Et c'est tout à fait l'ambition du projet de mandat qu'a présenté la majorité et que vient encore un peu plus conforter ce budget.

Malgré la crise sanitaire, malgré un contexte financier incertain, voire défavorable à certains égards, l'inflation, la baisse de la DGF, du FPIC - et je ne referai pas ici le débat du DOB qui a été fait lors du précédent conseil -, malgré ce contexte, la communauté urbaine a fait deux choix.

Le premier, c'est de maintenir ses charges de fonctionnement, continuer d'assurer une gestion financière saine tout en conservant un soutien appuyé à ses associations, comme nous le verrons lors des prochaines délibérations.

Elle a aussi fait le choix d'investir parce qu'on a focalisé sur certains sujets, mais ne négligeons pas les 52 M€ qui sont présentés à ce budget. Jamais la communauté urbaine n'a connu un montant d'investissement aussi conséquent. Mais surtout, qu'est-ce que représentent ces 52 M€ ? Qu'est-ce qu'on a derrière ces chiffres ? On a des actions, des engagements qui concernent bien évidemment le quotidien de nos habitantes et de nos habitants qui sont fortement bousculés.

Ces investissements viennent à la fois embellir nos villes, nos villages. Je pense aux aménagements urbains aux Bizots, à Essertenne, à Gourdon, à l'aménagement du Boulevard du 8 mai. Ils viennent adapter l'espace public à nos nouveaux usages. C'est le plan vélo mobilité durable. Il vient faciliter le déplacement quotidien de nos habitants avec l'investissement sur la voirie. Il vient valoriser notre patrimoine et nos savoir-faire puisque l'Ecomusée bénéficiera bien sûr d'investissements. En tout cas, on peut en prendre connaissance à la lecture du budget. Et pour soutenir aussi les bailleurs dans la rénovation énergétique du parc immobilier. Je rappelle que le bâtiment, c'est 44 % de l'énergie qui est consommée en France. On a donc besoin de s'engager financièrement dans ce soutien et la communauté urbaine le fait de manière résolue depuis le début de ce mandat.

Au milieu de ces investissements relatifs au quotidien, il y a les investissements de nos réseaux d'assainissement, nos réseaux d'eau potable. Ce sont des investissements dont l'ampleur, je le rappelle car beaucoup de chiffres ont été donnés, c'est 56 M€ sur 10 ans, nous ont amenés à nous interroger sur toute la palette des ressources mobilisables pour les financer, y compris la tarification. Cela demande d'expliquer clairement les choses, mais je ne le ferai pas parce que Jean-Marc FRIZOT l'a fait. Certains ont soulevé son ton professoral. Je ne l'ai pas du tout perçu de cette manière-là. J'ai trouvé qu'il y avait beaucoup de pédagogie, Monsieur le vice-Président, dans votre manière d'approcher les choses parce que le sujet est complexe et parce que, malheureusement, dans la période dans laquelle nous vivons, nous avons tous tendance à dresser de grands traits et de grandes caricatures sur des sujets extrêmement complexes, mais qui demandent, je crois, beaucoup de compréhension. Et *a fortiori* dans un contexte de défiance vis-à-vis des élus de manière générale, la pédagogie, comprendre le bon usage de l'action publique, de l'argent public, à quoi il est destiné et avoir le sens de la nuance me semblent particulièrement précieux. Je tenais donc à vous remercier pour votre présentation.

J'ajoute aussi qu'on parlait d'embellissement des centres-villes, des centres bourgs, des aménagements urbains, il est vrai que changer des tuyaux, cela ne se voit pas, cela ne change pas concrètement l'image de nos villes et de nos communes mais c'est pourtant nécessaire comme engagement. Ceci d'une part - et vous l'avez évoqué aussi, Monsieur le vice-Président - pour permettre de continuer à garantir la qualité de notre eau potable, ce bien si précieux. D'autre part, pour des raisons écologiques.

Vous l'avez dit, nous sommes aussi contraints d'engager ces travaux. Nous avons une mise en demeure d'engager ces travaux, notamment sur notre réseau d'assainissement. Nous sommes contraints de les engager et les raisons écologiques qui le sous-tendent sont assez évidentes. Je précise tout de même que nous sommes obligés de les engager sans soutien supplémentaire de l'extérieur, en nous débrouillant nous-mêmes avec nos propres ressources. Je me permets de le souligner au passage.

Mais pourquoi cet engagement est-il aussi très important dans une dimension écologique ?

Je sais que vous avez eu beaucoup de chiffres, mais celui-là m'a tout de même titillé les oreilles. Je ne sais pas si vous savez qu'en France, il y a à peu près 20 % de l'eau potable qui fuit en raison de notre réseau qui est vieillissant. Sur 5 milliards de mètres cubes qui sont mis en distribution, il y en a un peu plus d'un milliard qui se perd dans la nature à cause de fuites. Cela représente la consommation d'eau d'une population de 18,5 millions de personnes. Je trouve que ces chiffres sont impressionnants. Et les périodes de sécheresse qui s'accroissent chaque année et que nous connaissons nous rappellent la fragilité de la ressource en eau et la nécessité que nous avons de la préserver.

Pour engager cette démarche, cette démarche contrainte, cette démarche dont nous partageons l'ambition et devant laquelle nous sommes seuls à apporter la réponse, au milieu des questions qui sont posées, la question des tarifs s'est également posée. Mais elle ne s'est pas posée n'importe comment. Je ne reviendrai pas sur l'approche et la pédagogie qui est nécessaire sur ce sujet parce qu'on entend beaucoup de caricatures où tout le monde va voir sa facture augmenter de 2,5 ou je ne sais pas de combien puisque d'autres chiffres ont été présentés. Donc soyons prudents parce que ces grandes phrases très simples et faciles à comprendre ne recouvrent malheureusement pas la réalité de ce qui se passera.

Je pense que la présentation qui nous a été faite nous a permis de l'aborder avec nuance.

La communauté urbaine, dans la réflexion de sa majorité, a pensé à la manière d'accompagner celles et ceux qui seraient le plus impactés par une évolution des tarifs. D'ailleurs, concernant cette attention aux plus fragiles, je suis ravie de voir que les valeurs de la gauche ont encore de beaux jours devant elles tant autant de monde s'est empressé de les défendre et d'avoir partagé avec nous cette attention aux plus fragiles. Pourtant, elle est réelle et elle est portée de manière réelle par cette majorité depuis très longtemps et elle l'est aussi parce que le travail qui s'engage aujourd'hui avec les CAF, qui a l'air anodin et technique, c'est l'organisation, derrière, de cette forme de tarification sociale, ce travail qui s'engage vise à ne pas ajouter de démarche supplémentaire aux personnes qui seront impactées et qui viendront être aidés.

Je rappelle que 5 200 ménages sont susceptibles d'être aidés, c'est tout de même plus de 12 % de la population de la communauté urbaine, ce qui est loin d'être négligeable.

C'est pour cela que dans un contexte de raccourcis que je trouve trop nombreux, il me semblait important de préciser comment et pourquoi était engagé l'argent public et surtout l'attention que nous continuons à porter et à garantir la justice sociale dans les efforts qui sont demandés et partagés parce que, je le rappelle aussi, ces investissements sont également financés par de l'emprunt, donc le levier que la communauté urbaine a de son côté.

Je ne voulais pas terminer par ce sujet-là parce que les engagements financiers de la communauté urbaine sont aussi beaucoup plus larges que ceux des services à la population. Ils permettront et ils permettent de répondre aux enjeux numériques qui vont se poser de manière de plus en plus prégnante. Madame la maire de Montceau, qui est en aparté à cet instant, le sait particulièrement. L'importance pour nous de nous protéger des cyberattaques, je crois que vous l'avez vécu de manière très forte. Et ce n'est pas simplement dans une perspective de défense, mais c'est d'abord pour permettre le bon fonctionnement du service public au quotidien, ce service public auquel nous sommes attachés et qui, je le dis, est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

C'est d'autant plus important aussi qu'il faudra s'attacher à protéger les données personnelles. Ce sont des sujets qui vont nous préoccuper énormément dans les années qui viennent et qu'il est nécessaire d'anticiper et sur lesquels la puissance publique a tout son rôle à jouer.

Donc investir pour améliorer et adapter l'existant, anticiper les transitions, mais aussi pour le développement économique qui en est un levier puissant.

Je ne développerai pas ce qui a été parfaitement présenté par Jean-Claude LAGRANGE, par Jérémy PINTO concernant les projets de développement économique sur le site technopolitain, les projets de développement de recherche. Et vous avez eu raison, Monsieur le vice-Président, de souligner l'importance de ces sujets-là en plein contexte de vaccination de 3<sup>ème</sup> dose en ce qui nous concerne. Ce qui me permet par ailleurs de souligner que nous fêtons l'année prochaine le bicentenaire de Pasteur qui vient de Bourgogne-Franche-Comté, pour celles et ceux qui l'ignoraient encore.

Mais oui, la recherche devra trouver toute sa place.

Bien sûr, Coriolis. Je n'y reviendrai pas, vous l'avez évoqué et puis surtout, le sujet n'est pas de dresser un inventaire à la Prévert d'un budget qui, en soi, est extrêmement dense, c'est

surtout donner du sens à l'action que l'on conduit, d'incarner un peu ces chiffres qui nous paraissent parfois loin. Je suis convaincue que la communauté urbaine a toujours su faire preuve de résilience à chaque épreuve et être au rendez-vous des engagements et des ambitions qu'elle porte pour son territoire. Je trouve que ce budget l'illustre très bien.

**M. le Président.** - Merci. S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je vais essayer d'apporter quelques éléments complémentaires à ce qui a été dit et vous remercier pour les prises de parole et d'avoir alimenté le débat.

Je vais essayer de prendre de manière chronologique par rapport à ceux qui sont intervenus, là où il y a quelque chose à dire. Je ne répondrai pas ou je n'apporterai pas d'élément forcément sur tout, bien entendu.

Pour répondre un petit peu à Georges LACOUR en ce qui concerne les quelques interrogations qu'il a pu avoir, je voudrais tout de même rappeler que la communauté porte ses politiques. Vous avez évoqué la territorialisation, par exemple, la Territo est un dispositif qui est vanté par tous les maires, sans exception, tous et à chaque fois que je vais les voir. Mais les Territo, même si elles sont sur les territoires, elles sont portées par la communauté urbaine. Quand il s'agit de voirie, quand il s'agit de compétences communautaires, ce sont bien les services de la communauté en lien avec les communes qui interviennent.

Mais moi, je peux entendre les frustrations en ce qui concerne par exemple la voirie, mais ce sont des frustrations que nous avons tous, sans exception, nous, les maires. On voudrait bien entendu avoir plus de voiries qui soient faites, c'est bien normal et vous vous interrogez sur le diagnostic qui avait été fait. L'objectif de ce diagnostic était justement qu'il soit le plus objectif possible par rapport à un ensemble et l'ensemble, je dis bien l'ensemble sur toutes les communes, des voiries de manière à pouvoir intervenir. Comme on ne peut pas tout faire, il faut hiérarchiser et donc intervenir.

Mais rappelez-vous ce que je vous ai dit – et je crois que je l'ai dit à chaque maire -, ce classement peut se revoir. Mais je rappelle que ce classement, il est fait par des professionnels qui savent quand une voirie est dégradée, comment elle est dégradée, comment on peut la classer dans le niveau d'intervention et comment on doit intervenir. Après, les élus sont le plus à même pour savoir si une voirie peut être plus prioritaire qu'une autre. Moi, je veux bien l'entendre et d'ailleurs, dans deux ou trois communes, on a dit qu'on pouvait revoir le classement.

Je tiens donc à le préciser. C'est-à-dire que c'était une proposition, rien n'était figé. Globalement, ces voiries correspondaient à ce que les élus pensaient aussi en termes de dégradations, avec une frustration qui est qu'on ne pouvait pas faire toutes les voiries que les élus et que les maires souhaitaient.

En ce qui concerne les aménagements, j'entends bien les maires ruraux. Mais la communauté, ce n'est pas que la voirie. La communauté, ce sont les aménagements urbains. On ne va pas dire ici tous les aménagements en centre bourg que la communauté a faits dans les communes rurales, parce qu'on pourrait en parler. Donc à la fois j'entends les frustrations, mais parfois, il faut aussi regarder le fait que la communauté aménage beaucoup, y compris dans les communes rurales.

Ce que j'ai entendu ce soir me conforte plutôt. Je vais vous dire pourquoi. Parce que quand j'entends le représentant des communes rurales qui me dit qu'il comprend tout ce que fait la communauté, mais en estimant que, quelque part, on n'en fait pas assez pour les ruraux, quand j'entends les maires des communes qui ne sont pas des ruraux me dire - je ne donne pas de nom, c'est dans des discussions à bâtons rompus – que finalement, on en fait peut-être un peu trop pour les ruraux et pas assez pour eux, quand j'entends les maires des villes-centres - je me mets dedans - dire que finalement, on en fait peut-être trop pour les autres et pas assez pour les villes-centres parce que les villes-centres, c'est aussi celles qui donnent le dynamisme, je me dis finalement que ce que fait la communauté urbaine, c'est plutôt pas mal et c'est assez équilibré. Cela me conforte en tout cas pour dire qu'on essaie d'être plutôt équilibré, mais qu'il y a des frustrations. Il y en a forcément, comme vous en avez sur les déchets, que vous avez évoqués, où la situation va s'améliorer, je le dis également. On essuie des plâtres à certains moments, mais vous l'avez reconnu aussi, le système qui a été mis en place n'est finalement pas aussi mal que cela, mais il demande à être amélioré et c'est ce qu'on va faire. En tout cas, j'ai bien retenu les quelques éléments que vous avez donnés et je vous en remercie, mais il y avait des précisions à apporter.

En ce qui concerne l'intervention de Lionel DUPARAY, j'ai bien entendu. Mais au-delà de ce que vous avez dit, Monsieur DUPARAY, quelles solutions apportez-vous ?

J'ai entendu le même discours quand il s'est agi d'adhérer à l'EPF. Tout le monde était d'accord pour adhérer à l'EPF, tous sans exception. La preuve en est que l'EPF est un outil indispensable pour nos aménagements aujourd'hui. Tous les maires le reconnaissent sans exception. On était donc d'accord pour avoir un EPF, mais pas pour générer de la recette. Quand on veut un EPF, il faut des recettes. Il faut donc une taxe. On était pour l'EPF, mais contre la taxe. Personne ne sait faire.

Aujourd'hui, j'entends le même discours. Lionel DUPARAY, Monsieur MARASCIA, Monsieur LANDRE, Monsieur BEAUDOT, avec des degrés différents. On est d'accord pour faire les travaux d'assainissement, par contre on est contre les recettes. Cela relève de la magie, à un moment donné. Si on fait des travaux, il faut bien des recettes.

Et comme l'a dit Jean-Marc FRIZOT de manière très pédagogique et je l'en remercie parce que je rejoins ce que disait ma collègue, Laetitia MARTINEZ, tout à l'heure, je n'ai pas senti de donneur de leçons dans ce qui a pu être dit, mais vraiment de la pédagogie. Pour moi, quand quelqu'un explique les choses comme il se doit, j'essaie de comprendre ce qu'il explique et j'en retiens l'essentiel.

L'eau paie l'eau. L'eau paie l'eau, c'est incontournable. Donc quand je vois, quand j'entends, quand je lis qu'il faudrait faire des économies par ailleurs pour payer ces travaux d'assainissement, ce n'est pas la vérité. Ce n'est pas parce qu'on va faire des économies dans le fonctionnement de la communauté ou en ne réalisant pas certains investissements qu'on va pouvoir payer les travaux d'assainissement. Dire cela, c'est mentir. Ou alors, et cela peut arriver, c'est une méconnaissance totale des mécanismes budgétaires. Ce qui n'est peut-être pas forcément faux non plus parce que ce n'est pas la première fois que l'on me ressort l'argument.

Il faut donc être crédible quand on parle et la crédibilité ne consiste pas à dire qu'on est d'accord pour faire des travaux, mais qu'on n'est pas d'accord pour créer ou générer des recettes, surtout quand on dit que ces recettes, on peut les trouver ailleurs. Non, on ne peut pas les trouver ailleurs, ces recettes.

Et si on fait les travaux, ce n'est pas parce qu'on a, pendant x années, pas fait de travaux. Ce n'est pas vrai. On n'en a peut-être pas fait assez, mais des travaux ont été faits en assainissement. C'est surtout – et ça, vous avez oublié de le dire – parce que les normes ont changé, parce qu'aujourd'hui, les normes ont changé et elles nous y obligent parce qu'il y a eu des plans climat qui ont été adoptés. Ces plans climat nous obligent, avec des normes à respecter, à faire ce type de travaux. Il ne faut donc pas tronquer les choses.

Je veux bien qu'on dise qu'il ne faut surtout pas augmenter le prix. Je ne reviens pas sur les chiffres, ils ont été donnés. Je relativise tout de même par rapport à l'inflation que nous connaissons aujourd'hui parce que, encore une fois, on est sans doute parti sur une période inflationniste. Mais comprenez bien que les discours qui consistent à dire qu'on est d'accord sur cela, mais surtout qu'il ne faut pas payer ne tiennent pas. Quand il y a des dépenses, il y a des recettes.

Vous m'avez tenu le même discours sur d'autres dispositifs, le même ! Ce n'est pas de la responsabilité.

Marie-Claude JARROT m'a interpellé sur le PPI. Vous avez aussi oublié certains éléments. Vous comparez Le Creusot et Montceau tout en disant qu'il ne faut pas comparer, mais vous comparez tout de même. Mais on va comparer le bassin minier, bassin nord et bassin sud, c'est peut-être plus juste aussi, même si on peut faire la comparaison entre les deux villes. Mais quand vous évoquez, par exemple, le site technopolitain, je vous le confirme, le site technopolitain, ce n'est pas le site technopolitain du Creusot, c'est le site technopolitain de la communauté urbaine, voire – et vous m'avez entendu le dire – le site technopolitain, s'ils le souhaitent, des autres territoires élargis aux territoires d'industrie. Ce n'est donc pas le site technopolitain du Creusot.

De même que le Mecateam qui est à Montceau ou à Saint-Vallier n'est pas le Mecateam de Montceau ou de Saint-Vallier, c'est le Mecateam de la communauté urbaine. Et je rappelle que sur les Mecateam, nous avons investi 17 M€ et que nous allons continuer de le faire parce que c'est très bien, le Mecateam et que c'est très bien pour la communauté urbaine.

Donc site technopolitain d'un côté pour la communauté urbaine : 12 millions. Mecateam sur le bassin minier pour la communauté urbaine, très bien aussi. Vous avez oublié de mentionner tous les millions que nous allons investir sur l'Eurovélo 6 qui touche essentiellement ou exclusivement le bassin minier. Donc si on veut parler d'équilibre, je veux bien aligner les chiffres et vous allez voir que, finalement, ce n'est pas aussi mal équilibré que cela.

On est donc, encore une fois, sur des projets qui sont structurants pour la communauté urbaine et un PPI, vous m'avez entendu le dire aussi depuis le début, c'est une feuille de route, c'est un tableau de bord. Et comme tous les tableaux de bord, il peut changer. Mais je l'ai déjà dit plusieurs fois, sauf qu'il faut tout de même tenir compte de certains éléments, c'est-à-dire que nous avons des contractualisations et qu'on ne peut pas changer un PPI trop souvent parce que les contractualisations ne vont pas nous suivre.

Il y a des contractualisations. Il faut respecter ces contractualisations qui nous amènent d'ailleurs de moins en moins d'argent, je le regrette et nous sommes à chaque fois obligés de mettre encore plus d'argent. C'est le premier élément.

Deuxième élément. Si le PPI peut varier, l'enveloppe du PPI n'est pas extensible. Je tiens tout de même à le préciser. Si, dans une commune, un choix apparaît plus prioritaire à un moment donné qu'il ne l'était auparavant, c'est très bien mais ce n'est pas une extension du PPI. Le PPI reste le PPI que nous avons adopté et je le dis, je le redis et je l'affirme, c'est un PPI qui est équilibré et qui est un bon PPI.

Après, sur l'affaire du Ségur, que vous dire ? Vous m'avez entendu parler dans des réunions où nous étions ensemble, et d'ailleurs nous étions assez d'accord pour défendre nos établissements, nos hôpitaux d'une même voix et ça, nous l'avons fait, avec un résultat qui, d'un côté au niveau du Ségur, m'a satisfait pour l'hôpital de Montceau, mais ne m'a pas satisfait pour l'hôpital du Creusot, vous l'avez bien compris. Ceci si on parle du Ségur, puisque vous avez amené le sujet. Ce qui m'a valu d'écrire au Premier Ministre dont j'attends toujours la réponse.

Nous devons nous battre pour, ensemble, avoir un système de santé et plus particulièrement un système hospitalier qui soit efficace parce que nos populations le méritent. Je pense que nous avons tout intérêt à le faire ensemble et c'est ce que nous faisons, ce qui est bien.

Concernant les voiries, c'est un autre sujet. La communauté urbaine a la compétence voirie, mais elle a la compétence voirie dans le domaine public et pas dans le domaine privé. Parce que si on se met à intervenir dans le domaine privé pour la voirie, excusez-moi du peu, mais le PPI qu'on a fait ne tiendra pas. Du coup, il va falloir rogner sur d'autres aménagements si nous voulons vraiment intervenir sur des voiries d'ordre privé parce qu'il faudra intervenir sur les voiries à l'Hôtel-Dieu également. Je pense donc qu'il faut être raisonnable. Il faut être raisonnable.

Il y a des compétences... d'ailleurs, sur la voirie, vous avez vous-même lancé une initiative il y a quelques années de cela, pour que la voirie de l'hôpital de Montceau puisse être prise en charge en partie par les communes du bassin minier. Il me semble bien. C'était plutôt une initiative intéressante et que j'ai saluée, mais la communauté urbaine ne peut pas non plus tout faire. Excusez-moi, parce que quand je vous entends à certains moments, les uns et les autres, ce n'est pas qu'une personne, mais la communauté ne peut pas tout faire, ce n'est pas possible.

On ne peut pas tout faire et on ne peut pas se substituer systématiquement aux manquements de l'Etat sur des hôpitaux publics, par exemple, mais sur d'autres cas aussi. Nous n'allons tout de même pas nous substituer à ce que devrait faire l'Etat quand il est propriétaire d'un bâtiment ou de voiries à sa place.

On le fait déjà au niveau de la RCEA, on ne va pas, en plus, nous rajouter les hôpitaux.

J'ai beaucoup de bonne volonté, je demande que l'on regarde de près tous les éléments, mais on ne peut pas se substituer systématiquement.

Pour le reste, en ce qui concerne l'intervention que vous avez faite, Monsieur LANDRE, comme à votre habitude, vous vous posez en donneur de leçons. Pour quelqu'un qui n'a jamais rien fait, cela m'interpelle. Pour quelqu'un qui n'a jamais été en responsabilité, cela m'interpelle également. Mais je suis toujours preneur de bons conseils de qui que ce soit.

Quand vous dites que vous aviez eu raison trop tôt, vous avez eu raison à partir de quand ?

Quand vous remettez en question 40 années de gestion, comme vous dites, de nos collectivités, tout en rajoutant "de gauche", bien entendu, c'est tout de même faire preuve de peu d'humilité que de dire cela, surtout quand on n'a jamais été en responsabilité et qu'on remet en question systématiquement tout ce qui a été fait par d'autres avant nous.

Que tout n'ait pas été bien fait, bien entendu, mais quand même ! Que tout ait été mal fait, c'est ce que vous dites, c'est ce que vous écrivez systématiquement. Encore une fois, c'est choquant.

Et puis quand vous parlez d'économie, quand vous parlez de création d'entreprise, quand vous parlez de chômage, là aussi, il faut repositionner quelques éléments à leur juste place.

Tout d'abord, des économies, puisqu'il faut toujours faire des économies, je rappelle que la communauté urbaine en tant que telle fait des économies, qu'elle en fait beaucoup. Et ces

économies, voyez-vous, et cette gestion rigoureuse qu'a eue la communauté, c'est ce qui lui a permis d'aider les entreprises dans cette période que nous venons de traverser.

Nous avons été reconnus comme étant la collectivité qui a le plus aidé, je le rappelle. Et si nous avons eu la capacité de le faire, c'est parce que notre gestion a toujours été rigoureuse et que nous avons des marges pour le faire. Cela, il ne faut pas l'oublier. J'aurais aimé l'entendre à certains moments de votre part.

Quand il faut faire des économies, regardez le budget, aujourd'hui, comme il est construit. Malgré les difficultés que nous connaissons, c'est encore un budget de fonctionnement qui est en baisse. J'ai craint, à un moment donné, l'effet ciseaux. Rappelez-vous, c'était au moment du DOB. J'ai craint l'effet ciseaux. On y allait, mais finalement on n'y sera pas parce que si les recettes baissent, les dépenses baissent encore plus.

Je veux bien qu'on donne et qu'on nous donne des leçons pour faire des économies, mais nous démontrons que nous faisons des économies. Nous démontrons que la communauté urbaine a une capacité à faire.

En ce qui concerne notamment les entreprises, les créations d'entreprises, la communauté investit beaucoup dans tout ce qui est entreprise, économie, création d'entreprise, notamment en travaillant avec des partenaires pour une économie qui soit au service des entreprises. Je ne vais pas redire tout ce qui a été fait. Jean-Claude LAGRANGE en a parlé. Jérémy PINTO en a parlé également. Nous consacrons beaucoup d'argent à la création d'entreprise.

Sur le chômage, je vais tout de même vous redonner quelques chiffres. Là aussi, il faut remettre les choses à leur place. Le taux de chômage sur la communauté urbaine était de 14,5 % en 2018. 2018, ce n'est pas si vieux. Il est à 9,20 en 2019, à 8,8 en 2020 et 8,4 au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021. Voilà les chiffres.

On a longtemps été avec des chiffres qui étaient très hauts et beaucoup plus hauts que la moyenne nationale. Aujourd'hui, nous sommes quasiment à la moyenne nationale en termes de taux de chômage. Je veux bien qu'on dise qu'on n'y est pour rien et que, quand ça va mal, c'est la faute de la communauté et puis, quand ça va mieux, que la communauté n'y est pour rien. Il me semble que si ces chiffres sont ce qu'ils sont aujourd'hui, je ne dis pas qu'on a tout fait et qu'on est les seuls à avoir fait, je dis qu'on a peut-être tout de même fait un peu le job. Et puis j'espère que ce n'est pas fini.

Et ces sources-là sont les sources de l'Insee, je le rappelle. Parce que quand on nous sort certains taux de chômage dans des périodes électorales, qui vont d'ailleurs arriver, il faut tout de même savoir où on prend ses sources. Ce sont les sources Insee qui peuvent être vérifiées.

Voilà pour répondre en partie à ce que j'ai pu entendre. Mais encore une fois, j'en appelle à la crédibilité, j'en appelle à la responsabilité, j'en appelle aussi à l'honnêteté à un moment donné. On peut être dans l'échange, on peut être dans le débat, mais avec un minimum d'honnêteté dans ce que l'on peut dire, et d'humilité, cela ne fait pas de mal non plus à certains moments.

Mais ce qui me console tout de même beaucoup, c'est que ceux qui tiennent ces propos apparaissent peu crédibles, en tout cas au niveau de la population et des électeurs. Ceci me rassure beaucoup. Il y a une capacité de discernement entre ceux qui sont dans l'incantation et ceux qui savent prendre leurs responsabilités en expliquant parfois pourquoi il y a des choix difficiles à faire. Il me semble que c'est ce que nous avons fait ce soir.

L'adoption du budget, mes chers collègues, est toujours un moment important pour notre collectivité. C'est un acte fort, engageant, qui s'inscrit dans la mise en œuvre d'un projet de mandat, ce que nous avons toujours dit, et que nous avons élaboré avec l'exécutif il y a un an. Et je rappelle que l'exécutif, ce ne sont pas que des gens de gauche. C'est un exécutif divers, en responsabilité et qui travaille pour l'intérêt général. Le budget 2022 traduit cette ambition qu'a la communauté urbaine pour le territoire, le soutien à l'activité, le soutien à l'investissement. C'est tout de même plus de 51 M€ d'investissements en début de mandat. Si ce n'est pas avoir une volonté farouche de tirer le territoire vers le haut, alors je n'y comprends rien.

Ce budget est fidèle aux engagements que nous avons pris dès le début du mandat, fidèle à la volonté de faire de l'investissement public local un levier pour l'activité de nos entreprises et fidèle à notre vision du territoire à l'horizon 2030. Un budget 2022 qui est également conforme à ce qui était prévu dans notre approche pluriannuelle, notamment le PPI et qui permet la réalisation de plusieurs opérations majeures sur tout le territoire. Je dis bien sur tout le territoire, avec des opérations majeures qui se traduiront dans des réalisations en 2022, en 2023 et les années suivantes. Un PPI, c'est sur un mandat.

Et si on peut être frustré au budget 2022, on le sera beaucoup moins au budget 2023 à certains moments, ou celui de 2024.

Je souhaite insister sur cette ambition parce que c'est vraiment l'ambition que nous portons, au niveau de l'exécutif particulièrement, pour que notre territoire soit le territoire de tous les possibles, un territoire qui s'inscrit dans les transitions, un territoire qui développe la qualité de vie pour ses habitants aujourd'hui et demain, un territoire qui libère les énergies pour celles et ceux qui osent, qui entreprennent, qui développent et qui créent.

C'est aussi, au travers de nos moyens d'action déclinés dans le budget 2022, la volonté de développer un territoire attractif, je dirais même un territoire désirable. Parce que si certains estiment que ce territoire n'est ni attractif, ni désirable, d'autres en sont fiers et je crois que nous sommes une bonne partie, en tout cas une grande majorité ici, autour de la table, pour dire que nous avons un magnifique territoire et qu'il faut le défendre. Et parler de lui en positif est sans doute la meilleure façon de le défendre. Un territoire désirable grâce à ses qualités écologiques, environnementales, grâce aussi au ciment de la cohésion entre les différentes composantes urbaines. On parlait de cohésion, mais c'est aussi la cohésion sociale qui est quelque chose d'important.

Je veux bien qu'on se fasse le défenseur des classes les plus modestes à certains moments, mais il faut le faire tout le temps et moi, je crois qu'ici, nous l'avons toujours fait, y compris en prenant les décisions qui sont des décisions fortes, courageuses pour permettre, par exemple - excusez-moi de le rappeler, mais ce que j'ai entendu ce soir me pousse à le rappeler - de prendre en charge intégralement les études AES de nos étudiants alors que d'autres, les mêmes qui, aujourd'hui, nous donnent des leçons, disaient qu'il fallait sacrifier AES pour que les étudiants aillent à Dijon. Je rappelle que cela, c'est de la cohésion sociale et c'est quelque chose qui nous a toujours guidés. Je veux donc le rappeler ce soir.

Voilà, mes chers collègues, un territoire désirable, comme je le disais, par son tissu économique, sa capacité à accueillir, à accompagner les entreprises. Un territoire désirable par son ouverture aux nouvelles technologies et au développement numérique, ce qui est indispensable pour se projeter vers l'avenir.

Je vous remercie pour ce débat, pour ces échanges un peu longs, mais c'est normal, c'est le vote du budget. Il est normal que nous puissions en débattre.

Je vais maintenant mettre aux voix l'ensemble des budgets. On va voir comment nous allons procéder pour aller un petit peu plus vite, mais nous en avons un certain nombre.

Je vais mettre le premier aux voix, c'est-à-dire le budget annexe eau potable, décision modificative. Ce n'est pas le budget, mais une décision modificative.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Merci.

Pareil sur l'assainissement, décision modificative. Est-ce que je peux considérer que c'est le même vote ? Sinon quelqu'un se manifeste. (*Approbaton générale*).

Même vote, très bien.

Merci.

On passe au budget primitif. Budget primitif qui nous a été présenté et que nous avons débattu.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ? 2 votes contre sur le budget.

Y a-t-il des personnes qui sont pour ? Tout le monde moins 2.

Merci.

Sur le budget eau, peut-on considérer que c'est le même vote ? Non. Je remets donc aux voix. Vote du budget primitif eau :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ? 6 votes contre.

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?  
Je vous remercie.

Sur le budget assainissement, même vote, je suppose ? (*Approbation générale*).  
Donc 6 votes contre.

Sur le SPANC, même vote ? Lionel DUPARAY.

(*Intervention inaudible*).

Je mets donc aux voix.  
Sur le budget SPANC :  
Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?  
Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?  
Y a-t-il les personnes qui sont contre ? 2 votes contre.  
Y a-t-il des personnes qui sont pour ?  
Merci.

Sur le budget transport, y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?  
Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?  
Y a-t-il les personnes qui sont contre ? 2 votes contre.  
Y a-t-il des personnes qui sont pour ?  
Merci.

Sur le budget annexe Ecomusée :  
Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?  
Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?  
Y a-t-il les personnes qui sont contre ? 2 votes contre.  
Y a-t-il des personnes qui sont pour ?  
Merci.

Sur le budget annexe Coriolis :  
Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?  
Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?  
Y a-t-il les personnes qui sont contre ? 2 votes contre.  
Y a-t-il des personnes qui sont pour ?  
Merci.

Je passe à la taxe foncière sur les propriétés bâties, le vote des taux :  
Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?  
Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?  
Y a-t-il les personnes qui sont contre ? 4 votes contre.  
Y a-t-il des personnes qui sont pour ?  
Merci.

Sur les non bâties, cette fois, est-ce le même vote ? (*Approbation générale*).

Sur les OM, même vote ? Non. Je mets donc aux voix la taxe OM.  
Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?  
Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?  
Y a-t-il les personnes qui sont contre ? 2 votes contre.  
Y a-t-il des personnes qui sont pour ?  
Merci.

Cotisation foncière des entreprises (CFE) :  
Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?  
Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?  
Y a-t-il les personnes qui sont contre ? 2 votes contre.

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?  
Merci.

Je passe à l'AP/CP, création et mise à jour des AP/CP :  
Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?  
Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?  
Y a-t-il les personnes qui sont contre ?  
Y a-t-il des personnes qui sont pour ? Tout le monde.  
Merci.

Évolution des tarifs :  
Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?  
Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? 4 abstentions.  
Y a-t-il les personnes qui sont contre ? 6 votes contre.  
Y a-t-il des personnes qui sont pour ?  
Je vous remercie.

### **Budget annexe eau potable - décision modificative**

Le conseil décide :

- D'adopter la décision modificative de budget eau potable, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

### **Budget assainissement - décision modificative**

Le conseil décide :

- D'adopter la décision modificative du budget assainissement collectif, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

### **Budget Primitif 2022 - Adoption du budget principal**

Le conseil décide :

- D'approuver le Budget primitif 2022 pour le budget principal pour un montant de 111 468 919 €.

Observations : Adoption à la majorité.

### **Budget annexe Eau - Vote du Budget Primitif 2022**

Le conseil décide :

- D'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe eau pour un montant de 23 679 862 €.

Observations : Adoption à la majorité.

### **Budget annexe Assainissement - Vote du Budget Primitif 2022**

Le conseil décide :

- D'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe assainissement collectif pour un montant de 14 233 850 €.

Observations : Adoption à la majorité.

### **Budget annexe SPANC - Vote du Budget Primitif 2022**

Le conseil décide :

- D'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe assainissement non collectif pour un montant de 137 265 €.

Observations : Adoption à la majorité.

### **Budget annexe Transport - Vote du Budget Primitif 2022**

Le conseil décide :

- D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe Transports pour un montant de 5 715 725 €.

Observations : Adoption à la majorité.

### **Budget annexe Ecomusée - Vote du Budget Primitif 2022**

Le conseil décide :

- D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe Ecomusée pour un montant de 894 162 €.

Observations : Adoption à la majorité.

### **Budget annexe ZA Coriolis - Vote du Budget Primitif 2022**

Le conseil décide :

- D'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe ZA Coriolis pour un montant de 13 269 090 €.

Observations : Adoption à la majorité.

### **Taxe foncière sur les propriétés bâties- Vote du Taux 2022**

Le conseil décide :

- De maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 1.25% au titre de l'année 2022.

Observations : Adoption à la majorité.

### **Taxe foncière sur les propriétés non bâties- Vote du Taux 2022**

Le conseil décide :

- De maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2.85% au titre de l'année 2022.

Observations : Adoption à la majorité.

### **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Vote du Taux 2022**

Le conseil décide :

- De maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10,53% pour l'année 2022.

Observations : Adoption à la majorité.

### **Cotisation Foncière des Entreprises - Vote du Taux 2022**

Le conseil décide :

- o De fixer à 25,22% le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises au titre de l'année 2022.

Observations : Adoption à la majorité.

### **Création et mise à jour des AP/CP**

Le conseil décide :

- De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement Îlot Jaurès pour un montant de 1 200 000 € ;
- De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement Montceau, le Plessis pour un montant de 1 000 000 € ;
- De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement Requalification, secteur Foch Verdun pour un montant de 2 825 000 € ;
- De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement Travaux eaux pluviales urbaines pour un montant de 11 899 649 € ;
- De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement quai de transfert pour un montant de 2 000 000 € ;
- De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement aménagements de proximité de voirie pour un montant de 1 250 000 € ;
- De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement travaux sur les réseaux eaux usées pour un montant de 27 533 481 € ;
- De créer l'autorisation de Programme / Crédits de paiement travaux sur le réseau d'eau brute pour un montant de 2 268 000 € ;
- D'ajuster le montant de l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement site technopolitain à 12 889 620 €
- D'ajuster le montant de l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement rénovation des

réseaux d'eau potable à 7 518 397 €

- De voter l'ajustement des échéanciers en Crédits de paiement des différentes Autorisations programmes tels qu'ils sont présentés dans l'annexe jointe au présent rapport.

Observations : Adoption à l'unanimité.

### Eau et assainissement - Evolution des tarifs

Le conseil décide :

- D'approuver le rapport ci-avant,
- De modifier les tarifs des délibération n°17SGADL0233 du 26 septembre 2017 et n°17SGADL0324 du 20 décembre 2017, les tarifs non concernés restant en vigueur, comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

Tarifs eau potable et assainissement collectif « courants » :

Exercice 2022 :

	Eau	Assainissement
Part fixe annuelle HT	91,08 €	58,57 €
Part variable 0-30 m3	0,240 €	0,177 €
Part variable au-delà de 30 m3	2,280 €	1,483 €

Exercices suivants : les parts assainissement collectif évolueront de 5,7% chaque année.

Autres prestations eau :

nature de prestations	Tarifs HT au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Tarifs HT au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 (+2%)
Frais d'accès au service	45,13 €	46,03 €
frais d'intervention (interruption, rétablissement de l'alimentation à la demande de l'abonné)	53,44 €	54,51 €
vérification d'un compteur à la demande de l'abonné	56,10 €	57,22 €
expertise d'un compteur par banc agréé en cas de comptage non défectueux à la demande de l'abonné	170,07 €	173,47 €

Exercices suivants : ces tarifs évolueront de 2% chaque année.

Autres prestations assainissement :

Tarifs spécifiques assainissement	Tarifs HT au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Tarifs HT au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 (+5,7%)
Branchement neuf	cf. délibération du 20/12/2017	coût réel des travaux; remise 50% si installation assainissement non collectif autonome conforme
Apport de matières de vidange		

ou graisses en stations d'épuration communautaires - Produit non accepté après contrôle documentaire au poste de contrôle	225 € par apport	237,825 € par apport
Apport de matières de vidange ou graisses en stations d'épuration communautaires - Produit déposé et non conforme après contrôle produit au poste de contrôle	450 € par apport	475,65 € par apport
Rapport de conformité dans le cadre d'une vente	102,62 €	108,47 €

*Exercices suivants : ces tarifs assainissement évolueront de 5,7% chaque année.*

- *D'adopter les évolutions des règles appliquées pour les dégrèvements en cas de surconsommation d'eau anormale en dehors de la réglementation nationale, telles que ci-avant évoquées, soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :*
  - o *en cas de fuite difficilement détectable ;*
  - o *si l'utilisateur a produit une facture de réparation d'un professionnel dans un délai d'un mois après l'alerte de surconsommation d'eau adressée par le service.*

*Observations : Adoption à la majorité.*

## **18. Subventions 2022 - Economie solidaire**

**M. le Président.**- On passe aux subventions. Ce que je vous propose, chers collègues, c'est de changer un peu l'ordre sur les subventions. Je vais vous soumettre les subventions liées à l'économie solidaire, ensuite celle liée au développement durable. Pourquoi ? Parce que ce sont les deux seules où je ne vais pas sortir et après je sortirai pour un petit moment et c'est Daniel MEUNIER qui passera les autres. Sachant qu'un certain nombre va sortir avec moi.

Sur les subventions économie solidaire, on ne représente pas les rapports que vous avez eus. Nous allons directement passer au vote, si vous le voulez bien.

Est-ce qu'il y a des questions sur les subventions ou des prises de parole ? Ce sont les subventions habituelles.

**M. MEUNIER.**- Je veux juste rappeler, avant les différents votes, que globalement, les subventions inférieures à 23 000 € peuvent être actées et versées au vu de la délibération et celles qui sont supérieures à 23 000 € sont toujours soumises à des conventions d'objectifs. Ceci vaut pour toutes les subventions qui vont être présentées.

**M. le Président.**- On va donc les mettre aux voix une par une.

Sur économie solidaire, vont sortir de la salle : Danièle PICARD, Armando DE ABREU, Sébastien GANE, Monique LODDO, Laurent SELVEZ qui n'est pas là, Éric COMMEAU, Séverine GIRARD-LELEU et Pascale FALLOURD. Dans le doute, Lionel DUPARAY va sortir également.

Je mets aux voix.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il les personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Merci.

*Le conseil décide :*

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.*
- *D'inscrire au Budget 2022 les subventions supérieures à 23 000 € devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

*Observations : Etant précisé que M. Sébastien GANE, Mme Monique LODDO, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Armando DE ABREU et Mme Jeanne-Danièle PICARD intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.*

## 20. Subventions 2022 - Développement durable

**M. le Président.**- Je passe au développement durable, cette fois. Les autres peuvent rentrer provisoirement.

Au niveau du développement durable, Évelyne COUILLEROT et Bernard FREDON vont sortir.

Je mets aux voix, on est bien sur développement durable.

**M. ATTEYE.**- Qui sont les acteurs de prévention ?

**M. le Président.**- Pour les acteurs de prévention, c'est marqué dans le rapport.

**M. ATTEYE.**- Vous me répondez comme si j'étais un imbécile. Je veux juste savoir qui sont les acteurs de prévention, qui est dedans, qu'est-ce que c'est comme association.

**M. le Président.**- C'est dans le détail et je crois que cela doit être dans le rapport.

**M. LANDRE.**- Excusez-moi. Je pense qu'en fait, c'est le financement des agents de la communauté urbaine qui vont faire de la prévention. Ce sont les 50 000 € qui sont dans la subvention. Je pense que c'est ça, les acteurs de prévention. Il n'y a pas de détail.

**M. ATTEYE.**- Je demande le détail, c'est tout. Qui est dedans ?

**M. LANDRE.**- Je ne crois pas que ce soit une association, si je comprends bien la délibération.

**M. MEUNIER.**- Ce sont les acteurs qui gèrent les actions pédagogiques, mais effectivement, ce ne sont pas des personnes extérieures.

**M. le Président.**- On va vous répondre.  
Ensuite, je passe au développement durable.  
Qui ne souhaite pas voter sur le développement durable ?  
Qui s'abstient ?  
Qui est contre ?  
Qui est ?  
Unanimité, merci.

On fait rentrer les personnes qui étaient sorties.

Je vais passer la parole à Daniel MEUNIER qui va passer les autres. En attendant, on va regarder pour apporter une réponse à Kader ATTEYE.

*Le conseil décide :*

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.  
Observations : Etant précisé que Mme Evelyne COUILLEROT et M. Bernard FREDON intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.*

## 16. Subventions 2022 - Institutionnelles et personnel communautaire

**M. MEUNIER.**- Concernant les subventions 2022 pour institutionnelles et personnel communautaire, on va demander effectivement au président de sortir. Montserrat n'est pas présente. Jean-Marc FRIZOT, Sébastien GANE, Marie-Claude JARROT, Madame Christelle ROUX-AMRANE.

Concernant ces subventions, ce sont les subventions institutionnelles personnel communautaire. Vous l'avez dans la note ; vous voyez qu'il y a l'amicale des sapeurs-pompiers, Creusot Bourgogne solidarité Sahel Niger. Nous avons aussi le comité des œuvres sociales de la communauté urbaine, l'agence départementale d'information sur le logement et le fonds de

chemins ruraux. Pour les subventions inférieures à 23 000 € pour un total de 4 335 € et pour les subventions supérieures à 23 000 €, un total de 190 000 €.

Voilà pour les subventions institutionnelles et personnel communautaire.

Je vous propose de passer au vote.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il les personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Merci pour cette unanimité.

On va demander aux personnes de rentrer parce que ce ne sont pas les mêmes qui vont ressortir. Il y a tout un cheminement qui n'est pas évident.

*Le conseil décide :*

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.*

- *D'inscrire au Budget 2022 les subventions supérieures à 23 000 € devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

*Observations : Etant précisé que Mme Montserrat REYES, Mr Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, Mme Marie-Claude JARROT, Mme Christelle ROUX-AMRANE et M. David MARTI intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.*

## **17. Subventions 2022 - Economie**

**M. le Président.**- Nous allons laisser notre président à l'extérieur de cette salle, demander à Jean-Claude LAGRANGE de rester à l'extérieur, à Jérémy PINTO de bien vouloir sortir, à Bernard DURAND de faire de même, Didier LAUBERAT, Christian GRAND et Madame JARROT restent à l'extérieur de la salle.

Nous allons passer au chapitre subventions 2022, économie. Vous avez les subventions qui sont inférieures à 23 000 €. Vous voyez la liste avec le marché des producteurs, les unions commerciales du Creusot et de Montceau, les boutiques de gestion, l'association pour le droit à l'initiative économique, les soutiens aux actions d'économie sociale et solidaire, la DECA Bourgogne-Franche-Comté et Bourgogne centrale.

Par contre, subvention supérieure à 23 000 € : la subvention pour Ecosphère d'un montant de 290 000 € et pour les autres précités, un montant global pour les subventions inférieures à 23 000 € de 74 500 €.

Pour ces subventions 2022 économie, qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il les personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Merci à vous.

*Le conseil décide :*

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.*

- *D'inscrire au Budget 2022 les subventions supérieures à 23 000 € devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

*Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Jérémy PINTO, M. Bernard DURAND, M. Didier LAUBERAT, M. Christian GRAND et Mme Marie-Claude JARROT intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.*

## **19. Subventions 2022 - Enseignement supérieur, recherche, innovation - Tourisme et patrimoine**

**M. MEUNIER.**- Il nous reste les subventions enseignement supérieur, recherche et innovation. Pour ces subventions, resteront en dehors de la salle : Monsieur le Président, Jérémy PINTO, Jean-Claude LAGRANGE. Par contre, je vais demander de bien vouloir sortir à Guy SOUVIGNY, Cyril GOMET, Pascale FALLOURD, Daniel DAUMAS, Thierry BUISSON, Frédérique LEMOINE, Viviane PERRIN, Jean-François JAUNET est déjà dehors, Jean GIRARDON, ainsi que Jean-Paul BAUDIN. Rassurez-vous, c'est la dernière, sinon il ne restera plus personne dans la salle !

Nous sommes donc aux subventions 2022, enseignement supérieur, recherche, innovation, tourisme et patrimoine, les subventions inférieures à 23 000 € avec Nuclear Valley, le centre Condorcet, l'arc Univ'Arc, l'association Vie étudiante 71, réseau Initiatives et réseau Entreprendre, ainsi que, dans le cadre du tourisme et patrimoine, l'orchestre symphonique de la CUCM.

Pour les premières précitées : 63 500 €, 15 000 € pour l'orchestre symphonique de la CUCM. Quant aux subventions supérieures à 23 000 €, on a le centre Condorcet avec les fonds projets étudiants pour 106 500 € et, en tourisme et patrimoine, nous avons les subventions supérieures à 23 000 € avec l'office de tourisme communautaire pour 349 000 € et l'aérodrome Montceau-Pouilloux pour 50 000 €.

Tout cela pour un total de 399 000 €.

Sur ce chapitre enseignement supérieur, recherche, innovation, tourisme et patrimoine, qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

Qui veut s'abstenir ?

Qui vote contre ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie.

Nous sommes arrivés au chapitre 20, c'est donc bon pour les subventions.

On peut demander à tout le monde de bien vouloir réintégrer la salle. Merci beaucoup.

Si vous le voulez bien, nous allons reprendre dans l'ordre.

*Le conseil décide :*

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.*
- *D'inscrire au Budget 2022 les subventions supérieures à 23 000 € devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

*Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Claude LAGRANGE et M. Guy SOUVIGNY, M. Cyril GOMET, Mme Pascale FALLOURD, M. Daniel DAUMAS, M. Thierry BUISSON, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Viviane PERRIN, M. Jean-François JAUNET, M. Jean GIRARDON et M. Jean-Paul BAUDIN intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.*

## **21. Subventions 2022 - Versement d'acomptes**

**M. MEUNIER.**- Au chapitre des subventions, il nous reste à traiter les subventions avec les versements d'acomptes.

Je vais redemander à beaucoup de personnes de sortir, j'en suis désolé. Je vais demander à Évelyne de bien vouloir ressortir, à Jean-Claude, Monsieur le Président, Bernard DURAND, Didier LAUBERAT, Christian GRAND, Guy SOUVIGNY, Cyril GOMET, Pascale FALLOURD, Daniel DAUMAS, Thierry BUISSON, Frédérique LEMOINE, Viviane PERRIN, Jean-François JAUNET, Jean GIRARDON, Jean-Paul BAUDIN, Marie-Claude JARROT.

Pour ce versement d'acomptes, vous savez que le budget 2022 prévoit le versement de subventions dont certaines sont supérieures à 23 000 €, qui font l'objet d'une convention d'objectifs.

La plupart des délibérations ne vont intervenir que l'année prochaine. Il s'agirait donc pour nous d'autoriser le versement d'avances pour ces associations d'un montant de 25 % du total de la subvention pour ne pas les pénaliser dans leurs activités.

Cela concerne surtout Ecosphère, l'office du tourisme communautaire, la Ligue de l'enseignement de Bourgogne, Sauvegarde 71 et le CAUE.

Vous avez bien compris que ces versements d'acomptes, c'est encore une fois pour ne pas pénaliser les activités de ces diverses associations.

Dans le cadre de ces versements d'acomptes, qui souhaite ne pas prendre part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie.

Cette fois-ci, on peut véritablement faire rentrer tout le monde.

*Le conseil décide :*

- De verser 25 % du montant attribué au budget primitif 2022 aux organismes figurant dans la liste jointe.

*Observations : Étant précisé que Mme Evelyne COUILLEROT, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. David MARTI, M. Bernard DURAND, M. Didier LAUBERAT, M. Christian GRAND, M. Guy SOUVIGNY, M. Cyril GOMET, Mme Pascale FALLOURD, M. Daniel DAUMAS, M. Thierry BUISSON, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Viviane PERRIN, M. Jean-François JAUNET, M. Jean GIRARDON, M. Jean-Paul BAUDIN et me Mme Marie-Claude JARROT intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.*

## **22. Subventions 2022 - Politique de la Ville**

**M. JAUNET.**- Chers collègues, je prends la main quelques secondes pour la partie subventions Politique de la ville puisque sont appelés à sortir : le Président, David MARTI, Evelyne COUILLEROT, Daniel MEUNIER, Jean-Claude LAGRANGE, Lionel DUPARAY.

Ce sont encore des subventions que nous avons l'habitude de proposer. Il s'agit des subventions à la Ligue de l'enseignement de Bourgogne, à la Sauvegarde 71, à l'école de la 2<sup>ème</sup> chance et au Fonds communautaire Politique de la ville.

Il est rappelé que ces subventions qui sont supérieures à 23 000 € sont soumises bien évidemment aux conventions.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Donc à l'unanimité, merci à vous.

Les personnes qui sont sorties peuvent revenir.

*Le conseil décide :*

- *D'inscrire au Budget 2022 les subventions supérieures à 23 000 € devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

*Observations : Etant précisé que M. David MARTI, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Daniel MEUNIER, M. Jean-Claude LAGRANGE et M. Lionel DUPARAY intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.*

## **23. Transport à la demande (TAD) - Convention de mandat relative à la perception et au reversement des recettes - Autorisation de signature**

**M. le Président.**- Je reprends le cours du Conseil. Nous en sommes au transport à la demande, une convention de mandat relative à la perception et au reversement des recettes. Daniel MEUNIER.

**M. MEUNIER.**- Chers collègues, concernant cette convention de mandat pour la perception et le reversement de recettes, vous savez que c'est dans le cadre tout simplement de l'organisation des transports urbains. Il y a deux types de services de transport, un transport à la demande TAD qui a été mis en place, le premier service de transport TAD est le service de TAD rural. Il y a le service de TAD TGV et si vous vous souvenez bien, par décision du bureau communautaire le 17 septembre 2021, Monsieur le Président a été autorisé à titre préalable à signer un accord-cadre à bons de commande pour la gestion et l'exploitation des services de transport public à la demande sur le territoire.

Le titulaire du marché qui sera désigné va assurer la gestion et l'exploitation de ce TAD rural et ce TAD TGV sur le territoire jusqu'au 31 décembre 2026.

1. La vente des titres. La validation des abonnements va se faire à bord des véhicules *via* un système de billetterie légère qui s'appelle « 2Place », qui est fourni par la communauté urbaine Creusot Montceau. Pour que le titulaire puisse valablement percevoir au nom et pour le compte de la CUCM les recettes versées par les usagers et les reverser bien entendu dans les caisses de Monsieur le comptable du service de gestion comptable, le CSG du Creusot Montceau, il est nécessaire de renouveler ce soir la convention de mandat qui avait été conclue à la faveur du précédent marché.

C'est une régularisation jusqu'au 31 décembre 2026.

Voilà, Monsieur le Président.

**M. le Président.**- Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Pas de prise de parole.  
Je mets aux voix.  
Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?  
Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?  
Y a-t-il les personnes qui sont contre ?  
Y a-t-il des personnes qui sont pour ?  
Merci.

*Le conseil décide :*

- *D'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Communauté Urbaine, le futur titulaire du marché de gestion et d'exploitation des services de transport public à la demande (TAD) sur le territoire de la CUCM et Monsieur le comptable du SGC Creusot-Montceau, afin d'autoriser le transporteur à percevoir les recettes versées par les usagers des lignes TAD «rural» et «TGV» , avant d'en assurer le reversement sur le compte du SGC Creusot-Montceau,*
  - *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention*
- Observations : Adoption à l'unanimité.*

#### **24. Assainissement - Contribution au budget de l'assainissement collectif du SMEMAC au titre des eaux pluviales**

**M. le Président.**- Le sujet suivant : assainissement, une contribution au budget de l'assainissement avec le SMEMAC, sans présentation.  
Je mets aux voix, sauf si quelqu'un veut intervenir. Personne ?  
Je mets donc aux voix.  
Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?  
Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?  
Y a-t-il les personnes qui sont contre ?  
Y a-t-il des personnes qui sont pour ?  
Merci.

*Le conseil décide :*

- *D'approuver le principe d'une contribution au budget de l'assainissement collectif du SMEMAC au titre des eaux pluviales gérées par son service d'assainissement collectif pour les communes de Perreuil et Essertenne de la Communauté,*
  - *De verser la contribution annuelle correspondante selon le montant fixé par le SMEMAC,*
  - *D'autoriser le Président ou un Vice-Président ayant délégation à signer tout document s'y rapportant*
- Observations : Adoption à l'unanimité.*

### **III - DÉVELOPPEMENT URBAIN**

#### **1. Projet de convention pluriannuelle 2021-2024 du projet de renouvellement urbain du Quartier Harfleur-République-Lapérouse au Creusot - Autorisation de signature**

**M. le Président.**- Nous passons au chapitre développement urbain cette fois, avec deux sujets que je vais vous présenter puisque notre collègue, Montserrat REYES, n'est pas là.

Le premier concerne la convention pluriannuelle sur le projet de renouvellement urbain sur le quartier Harfleur-République-Lapérouse au Creusot.

Ce n'est pas la première convention, il y en a déjà eu. On est maintenant sur ce qu'on appelle le PNRU2. Dans cette 2<sup>ème</sup> étape, nous voulons contractualiser sur un certain nombre d'opérations liées à l'habitat, avec la démolition de 152 logements, le développement économique avec une partie de l'emprise foncière libérée qui va permettre de céder à la communauté des tènements qui verront s'installer du développement économique sur ce secteur, des équipements et des espaces publics, notamment avec le réaménagement de l'ancienne école Harfleur pour accueillir - c'est en tout cas dans cet esprit que c'est travaillé - un tiers lieu et une maison de projet, la remobilisation d'un nouveau conseil citoyens pour coconstruire avec les habitants des espaces

de convivialité. Là, le maître d'ouvrage, c'est la ville. Et puis des voiries avec la requalification de certaines voiries existantes comme l'Avenue de la République, Montvaltin et l'amorce d'une nouvelle trame urbaine de quartier aux circulations douces et apaisées, comme on le dit aujourd'hui. Là, c'est la communauté qui est maître d'ouvrage.

En matière d'ingénierie, un poste de chargé de mission pour conduire le projet à mi-temps au sein du service habitat, une prestation d'étude menée par la ville du Creusot et une ingénierie de construction en bois menée par l'OPAC sur de la construction hors site puisque sur les quartiers ANRU, on construit hors site, notamment sur le quartier de la Marolle.

Vous avez le montage financier : 14 995 250 € avec la répartition des partenaires telle que vous l'avez dans le rapport.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il les personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

*Le conseil décide :*

- *D'approuver la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la Communauté urbaine Creusot-Montceau du Quartier Harfleur-République-Lapérouse au Creusot*

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la Communauté urbaine Creusot-Montceau du Quartier Harfleur-République-Lapérouse au Creusot*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

## **2. Habellis - Convention d'Utilité Sociale 2021-2026 - Autorisation de signature**

**M. le Président.**- On passe donc à Habellis, cette fois, avec la CUS (convention d'utilité sociale).

Habellis, qui est un bailleur essentiellement présent sur le bassin minier, a présenté son projet de convention d'utilité sociale à la communauté pour un plan de 313 démolitions, 402 réhabilitations dont 235 sur la période 2021-2024, 537 ventes de logements.

Ce sont des actions qui vont se dérouler sur les six prochaines années. Cela concerne 1 252 logements, soit les deux tiers du patrimoine qu'Habellis a sur la communauté urbaine.

Les engagements d'Habellis en termes d'investissements, c'est 16 M€ sur la réhabilitation, ce qui fait 40 000 € de travaux par logement, ce qui est plutôt un bon niveau.

En matière sociale, Habellis a retenu les objectifs fixés par le projet de convention, soit 30 % au moins des logements attribués à des ménages issus du premier quartier, première tranche des revenus en dehors des QPV quand la loi fixe un objectif de 25.

La loi prévoit que la communauté, si elle approuve les orientations, puisse être signataire de cette CUS, mais ce n'est pas pour autant qu'elle est obligée de suivre financièrement. Ce n'est pas une obligation de le faire. Elle peut le faire en fonction des projets. Je dirais que cela relève du droit commun en termes de politique d'habitat de la communauté, mais on n'est pas obligé de le faire dans le cadre de la contractualisation de cette CUS.

Voilà présenté rapidement. Je crois qu'il y a des prises de parole. C'est toujours un sujet assez sensible. Il y a Jean-Claude LAGRANGE et Lionel DUPARAY.

**M. LAGRANGE.**- Merci Président. Les sujets d'habitat, on connaît bien dans la communauté, l'un et l'autre et avec beaucoup de collègues, compte tenu de l'importance que cela revêt plus globalement, même au-delà de l'habitat en termes d'urbanisme et d'évolution de nos villes.

Je ne suis pas intervenu sur la première délibération qui concernait le quartier Harfleur, c'est plutôt une opération exemplaire.

Je tiens simplement à dire qu'on arrive à la fin, en tout cas il y a encore des programmes de rénovation urbaine, mais pour en avoir discuté avec le président de l'OPAC qui est derrière moi, et le président sait bien qu'il y a un plan de stratégie patrimoniale aussi à l'OPAC qui prévoit des démolitions. Depuis des années, la solidarité était nécessaire. Toutes les communes ont participé

à ces grands projets de rénovation urbaine. J'étais même assez bien placé pour savoir ce qui était exemplaire dans la communauté urbaine. Aujourd'hui, et je pense qu'il y a d'autres collègues comme moi, maires, qui seront concernés par des démolitions ou en tout cas des restructurations de quartier, pour qu'on les intègre bien avec cette même vision d'aménagement du territoire parce que demain, abandonner des immeubles dans des cités de centre-ville, si on peut dire que Sanvignes est une ville, ou en tout cas de centre bourg, cela peut avoir un effet très négatif si la communauté ne porte pas, à côté de l'OPAC, un projet de requalification.

Pour revenir à Habellis, c'est un sujet complexe parce qu'on voit bien que cette convention d'utilité sociale dépasse largement la communauté urbaine. C'est en effet un organisme qui s'étend sur beaucoup de villes de la région et avec lequel nous avons - je parle en tant que maire - souvent des difficultés pour valider leur stratégie. Je vous passe tous les détails qui sont le manque d'information, des délibérations qu'ils nous font prendre en dernière minute, voire pire avec des maisons qui sont vendues sans nous demander notre avis. J'ai un tas de lettres qui prouvent bien que nous ne sommes pas tout à fait sur la même longueur d'onde avec cet opérateur, du moins avec ce qu'il veut bien écrire dans sa convention.

Aujourd'hui, on a découvert qu'il allait effectivement y avoir des démolitions, que le patrimoine allait être vendu massivement, notamment sur Sanvignes, mais pas seulement. Je pense que tout le bassin minier sera concerné. Ce qui veut dire que l'équilibre du logement social dans le bassin minier va être complètement modifié. Et qui dit équilibre de logement social, c'est l'équilibre de l'habitat en règle générale.

Sur Sanvignes, faute de données précises - je parle sous le contrôle de mes collègues puisque, chaque fois, on repose les mêmes questions à la direction -, nous avons un mal fou à localiser réellement et à savoir quelle est la stratégie en termes de démolition, réhabilitation et vente.

En tout cas, il faut savoir qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, ils ne sont même pas capables de nous donner une cartographie précise. Juste pour information, la responsable du patrimoine travaille avec les plans des houillères, avec des pastilles vendues avant la réhabilitation, etc. Donc travailler sur un dossier aussi important avec simplement ces éléments-là n'est pas acceptable.

En plus, la méthode consistant à venir voir des maires comme ils le font, avec des responsables du patrimoine, de façon individuelle, de temps en temps avec la directrice quand elle s'aperçoit que ça ne colle pas, ce n'est pas la meilleure méthode pour aborder l'habitat et les problématiques d'habitat dans nos communes.

Plusieurs sujets ont été abordés. Je parle pour Sanvignes. S'ils le souhaitent, mes collègues des autres communes du bassin minier pourront le dire, aujourd'hui, on pourrait quelque part accepter ce plan patrimonial à l'échelle de Sanvignes, mais j'y mets plusieurs conditions : avoir des engagements. Sur la réhabilitation, comme le disait le Président, qu'il y ait une vraie évolution sur les conditionnalités - ou je ne sais pas comment on dit - pour réduire la facture énergétique et monter en gamme de réhabilitation.

Une chose que j'exigerais bien aussi pour les ventes. Aujourd'hui, je pense que tous les maires des quartiers savent très bien que ces ventes ne servent qu'à financer les réhabilitations. Aujourd'hui, c'est souvent leurrer les propriétaires en achetant une maison à 40 000 € pour laquelle, puisque c'est souvent le projet de leur vie, ils n'auront pas les capacités de monter en gamme. Nous aurons de plus en plus d'obligations de réduire la facture énergétique et si Habellis ne s'attelle pas à ce problème, on va créer des passoires énergétiques pour des gens qui seront en difficulté dans quelques années. Je pense en effet que les élus et les habitants de ces cités minières savent très bien le manque de qualité de cet habitat.

Ensuite, sur Sanvignes - puisque je parle pour ce que je connais bien -, il y a un programme de réhabilitation d'une cité qui s'appelle la cité Beauséjour. Aujourd'hui, j'ai même questionné la communauté sur ce sujet, j'attends d'avoir des précisions parce que c'est toujours un peu un paquet global où on nous promet des choses et je ne suis pas sûr qu'on les tienne.

Et comme nous sommes tout de même assez vigilants sur l'évolution du parc, j'ai évoqué l'OPAC auparavant, j'aimerais bien que la communauté se saisisse un peu de cette problématique qui est très propre au bassin minier, sans doute, mais pour que l'équilibre perdure entre les opérateurs, mais aussi entre le logement social et le logement privé. Aujourd'hui, certaines communes, pour ne pas citer Saint-Vallier, savent très bien qu'elles ne sont pas dans le taux des 20 %. Christophe peut en témoigner. Demain, les ventes massives, les démolitions, les réhabilitations qui ne se feront pas, je ne dis pas que ce sera forcément le cas, mais cela m'inquiète un peu vu la façon dont nous travaillons avec Habellis.

Je tenais donc à faire une déclaration qui est peut-être un peu sanvignarde, mais qui concerne tout le bassin minier. Cet opérateur n'est pas au rendez-vous. Je suis désolé. On peut en parler entre nous, une CUS n'est pas quelque chose de suffisant comme engagement. Il faut donc qu'au niveau communautaire, peut-être à l'échelle du bassin minier, on les contraigne un peu plus. C'est pour cela que les élus de Sanvignes, pour être cohérents avec les décisions que nous avons pu prendre dans les derniers conseils municipaux, s'abstiendront - ce dont je n'ai pas l'habitude - sur ce dossier en mettant en avant les conditions que j'ai évoquées : réhabilitation énergétique, vision du patrimoine et aussi un équilibre dans le parc qui soit mieux approché que ce qui est fait maintenant.

**M. le Président.**- Merci. Lionel DUPARAY.

**M. DUPARAY.**- Je vais corroborer ce qu'a dit Jean-Claude à l'instant sur les difficultés d'avoir vraiment une vision claire de ce qui va être réalisé. Aujourd'hui, les chiffres annoncés donnent tout de même le vertige : sur 737 ventes, 313 démolitions pour 400 réhabilitations. Ce qui veut dire que des quartiers entiers peuvent être vendus ou démolis.

On ne va pas refaire l'histoire du Magny, mais cela peut ressembler à cela à terme sur certains quartiers si on n'a pas une vision cohérente et d'ensemble.

Ce qui est important, ce sont les articulations entre la communauté, la ville et les bailleurs sociaux d'une manière générale et je pense que des réunions tous autour de la table peuvent être intéressantes dans la mesure où, pourquoi pas, certaines ventes pourraient faire l'objet d'acquisitions par d'autres bailleurs sociaux. Aujourd'hui, nous avons même la capacité d'avoir du PSLA rénovation, ce qui permettrait justement à des familles modestes, au lieu de leur vendre une maison avec des performances énergétiques très basses, avec beaucoup de travaux à faire et qui ne se lanceraient jamais dans les travaux de par la complexité, de vendre toujours sous conditions sociales, ce qui continuerait d'ailleurs de compter pendant 5 ans dans les logements sociaux, mais du coup d'avoir un bâtiment totalement rénové au moment où ils vont l'investir.

C'est donc peut-être aussi cette solution-là, donc passer par un opérateur qui ferait de l'accession sociale à la propriété, mais après rénovation.

Ce qu'il ne faut pas oublier non plus, c'est le patrimoine. On sait que le patrimoine d'Habellis, c'est surtout l'ancien patrimoine minier. On a vu les dégâts que pouvaient faire certaines rénovations, que ce soit chez des particuliers mais même parfois chez des bailleurs sociaux. Je mets tout cela dans le même panier. Ou des rénovations qui font perdre totalement l'identité d'un quartier. Il faut donc peut-être aussi se pencher sur ces règlements, peut-être avec Habellis, peut-être avec les futurs acquéreurs et avoir aussi peut-être des exigences de rénovation comme le maintien des façades, le maintien d'un profil de maison, d'un alignement de rue, tout ce qui a fait finalement l'identité de notre bassin minier.

J'appelle donc vraiment, comme Jean-Claude, à une grande concertation multi-commune puisqu'aux Gautherets comme au Magny ce sont deux communes qui sont impactées. Il faut donc vraiment que nous ayons un programme cohérent, tous ensemble, sur ce sujet-là.

Je suivrai donc, par solidarité, le vote de Jean-Claude en m'abstenant.

**M. le Président.**- Très bien. Madame JARROT.

**Mme JARROT.**- Je confirme ce qu'ont dit Jean-Claude et Lionel. Il ne faut pas non plus être aussi radical. On a obtenu, avec Habellis, des réunions d'habitants où ils ont présenté leur programme de destruction, rénovation, vente. Ils nous ont fourni des phasages, mais hélas, pour des raisons qui sont liées à leur modèle économique et liées à leur maison-mère, ils n'ont pas tenu ces phasages. Pour la population, c'est extrêmement démotivant et les élus que nous sommes sont directement impactés parce qu'on pense que nous sommes dans le coup, donc que nous n'avons pas tenu ces phasages. Parce que les habitants, sur le bassin minier - je pense que Jean-Claude en sera bien d'accord - veulent acquérir les maisons, ils veulent vraiment acquérir les maisons. Ils sont très attachés à cela.

Il nous faut donc exiger que les phasages, que les délais, que le calendrier de destruction, d'accession à la propriété soit tenu et il nous faut aussi exiger une rénovation énergétique de qualité parce que là aussi, il y a des progrès à faire.

Je ne sais pas s'il faut s'abstenir, mais il faudrait que la communauté prenne la main en disant que maintenant, on se met autour de la table et on y va très précisément sur les contrôles.

La confiance n'exclut pas le contrôle. Il faut vraiment qu'on mette les bailleurs sociaux autour de la table et que l'on soit très vigilant, comme on le fait, Jean-Claude, dans un autre comité de pilotage sur les friches.

**M. le Président.**- Une petite question : sur la ville de Montceau, est-ce que la délibération sur la CUS est passée ?

**Mme JARROT.**- Non, je ne crois pas.

**M. LAGRANGE.**- Non, on a découvert cela à la communauté. On a eu, secteur par secteur, le plan de patrimoine dans les communes, mais nous n'avons jamais délibéré sur quoi que ce soit.

**Mme JARROT.**- Et c'est un gros patrimoine sur Montceau.

**M. le Président.**- J'entends deux choses différentes. Vous êtes d'accord sur la grande prudence. Je dis "vous" parce que c'est essentiellement le bassin minier que cela concerne.

La grande prudence d'un côté qui consiste à dire qu'on s'abstient et la grande prudence de Madame JARROT qui est qu'il faut tout de même essayer de leur faire confiance.

De par mon expérience, non pas par rapport à la ville du Creusot où ils n'ont pas de patrimoine ou très peu, mais quand je portais l'habitat à la communauté urbaine, cela a toujours été compliqué. Ils ne s'appelaient pas Habellis à l'époque, ils s'appelaient autrement puisqu'ils ont changé x fois de nom et de direction. Pour avoir un PPI, c'était déjà impossible.

Aujourd'hui, il y a effectivement un plan d'investissement qui a été donné par Habellis qui, en tout cas sur le papier, semble intéressant. Vous parliez des réhabilitations. Pour les réhabilitations, 40 000 € par logement, c'est très correct. Cela peut laisser supposer que la réhabilitation qui sera faite sera plutôt de qualité. La vraie question est : est-ce de l'enfumage ou est-ce la réalité ?

Jusqu'à présent, on s'est fait enfumer. Il faut dire les choses.

**Mme JARROT.**- Partiellement.

**M. le Président.**- Oui, plutôt enfumé. On va le dire ainsi.

Que fait-on ? Si vous me dites qu'on ne fait pas confiance, je retire la délibération et on ne passe pas la CUS. Si vous me dites qu'on la passe tout de même et puis qu'on va tâcher d'être extrêmement vigilant... On peut être vigilant mais après, il faut avoir les moyens de pression avec Habellis pour qu'ils fassent. Or, les moyens de pression, ils sont tout de même faibles au niveau de la communauté. Je vous alerte là-dessus parce qu'on a essayé, avec eux, et on s'y est souvent cassé les doigts et cela a été compliqué.

Comme vous êtes les principaux concernés, je pense à Montceau, je pense à Sanvignes...

**M. LAGRANGE.**- Pas seulement, David, puisque quand on lit, sur Le Creusot, 119 démolitions et 31 ventes, cela veut dire que tout le patrimoine est quasiment vendu. Ceci a donc sûrement été accepté par la ville du Creusot. On est donc tous impliqués dans ce projet.

**M. le Président.**- Ce que je veux dire, c'est que l'impact sur la ville du Creusot ne sera pas le même. Ce n'est pas le même type d'habitat, c'est de l'habitat qui est très ancien. Ce n'est pas du tout pareil, à mon avis.

Je serais plutôt favorable à ce qu'on délibère, quitte à ce qu'il y ait une ou deux abstentions, mais qu'on délibère et que ce soit adopté, mais après, si je sens que vous ne le souhaitez pas, on ne le fera pas.

Madame JARROT ?

**Mme JARROT.**- C'est un peu le même sujet que la TFPB, l'abattement de 30 %. C'est un peu la même chose. Il a fallu vraiment qu'on se fâche et qu'on dise qu'on remettait tout sur la table et qu'ils viennent s'expliquer avec les habitants, qu'ils nous donnent un phasage sérieux. On est exactement dans la même situation.

Nous, pour obtenir les choses, on a sursis à la négociation sur la TFPB.

**M. le Président.**- Lionel DUPARAY et puis on va peut-être arrêter.

**M. DUPARAY.**- Oui, on va peut-être arrêter.

C'est simplement l'expertise des services. Du coup, quelles seraient les conséquences de ne pas présenter le CUS avant le 31 décembre ? *A priori*, c'est une *deadline* préfectorale. Donc quelles sont les conséquences ?

**M. le Président.**- Du coup, la communauté n'est pas signataire et l'Etat peut voir cela d'un mauvais œil vis-à-vis d'Habellis. C'est ça.

Il n'y a pas de conséquence financière vis-à-vis d'Habellis parce que cette convention ne nous lie pas financièrement. On n'est pas signataire, mais on pourrait financer tout de même des opérations de droit commun, comme on le fait dans notre politique d'habitat. Mais on n'est pas lié au travers de cette convention, c'est simplement de dire ok, c'est un contrat plus que moral. C'est un contrat, mais c'est un peu un contrat moral.

Cela démontre tout de même le manque de confiance des collectivités du territoire vis-à-vis d'Habellis, ce qui peut effectivement les pénaliser, après, s'ils sont dans le cadre d'une contractualisation avec l'Etat, par exemple.

*(Intervention inaudible).*

**M. le Président.**- Possiblement.  
Allez-y.

**Mme JARROT.**- Je crois qu'on peut leur laisser encore une chance de s'amender en termes de suivi des dossiers et de respect des délais. Voilà ce que je propose.

**M. le Président.**- Très bien.

**M. LAGRANGE.**- Je précise que ce sera l'abstention pour les Sanvignards.

J'ai eu la directrice, entre 13 heures et 14 heures, un jour, pour me dire que je n'avais pas accepté leur CUS. Je lui ai dit qu'elle n'avait pas répondu à mes demandes.

Aujourd'hui, ce type de langage ne peut pas durer. Il faut vraiment qu'on se mette autour de la table avec la communauté, c'est évident. Je n'ai aucune garantie sur l'évolution de leur patrimoine, sachant que c'est tous les mois que l'on pose cette question et on nous envoie régulièrement des dossiers pour la vente, etc. C'est au coup par coup. Ce n'est donc plus possible.

**M. DUPARAY.**- Regardez simplement cette délibération, elle a failli ne pas passer parce que cela a été reçu tardivement, demandé tardivement. Donc déjà dans la pratique administrative, c'est compliqué.

**M. le Président.**- Éric COMMEAU souhaitait intervenir. On va lui passer le micro et après on va arrêter.

**M. COMMEAU.**- Merci. Je rejoins les propos du maire de Sanvignes et de ceux de Montceau-les-Mines. Habellis a fait la preuve que ce n'était pas un partenaire très fiable.

Sur les rénovations, je pense effectivement qu'il n'y aura peut-être pas trop de soucis. Le vrai danger, dans cette affaire, c'est la question de la vente parce que cela représente tout de même, vous l'avez dit, 537 logements sur le bassin minier, dont 305 sur Montceau. Il ne faudrait pas qu'on se retrouve, demain, avec un phénomène – toutes choses égales par ailleurs – de copropriétés dégradées où on va faire miroiter l'achat à des gens qui ont peu de revenus et que, derrière, ce soit des gens qui se retrouvent en difficulté.

Je ne sais pas s'il faut ajourner ou pas, mais en tout cas, il faut mettre en place – on l'a dit hier en conseil municipal – une alliance des communes du bassin minier et de la communauté urbaine, avec une instance où on va leur demander de rendre des comptes très précis. Sinon, dans certains quartiers, cela peut devenir un cataclysme s'il se vend des maisons. Et on sait qu'à certains endroits, c'est déjà le cas, il y a de l'habitat qui est très très dégradé, où les gens n'arrivent plus à chauffer et vivent dans des conditions qui sont à la limite du taudis.

Pour moi, c'est donc surtout sur cet aspect de la vente qu'il faut que nous soyons très vigilants.

**M. le Président.**- Ce que je constate tout de même, c'est que les principaux intéressés, que ce soit à Montceau, à Sanvignes et je viens d'échanger avec Daniel MEUNIER, ne sont vraiment pas dans un climat de confiance et ne font pas confiance à Habellis. Je serais donc plutôt favorable, si vous êtes d'accord, au fait de marquer un coup, donc de retirer la délibération et de faire un courrier à Habellis en disant que la confiance n'existe pas aujourd'hui, que j'ai donc décidé de retirer la délibération du conseil devant les remarques des élus des territoires principalement concernés.

Parce que je ne me vois pas faire adopter la délibération alors que les principaux concernés, les principaux élus représentant les territoires concernés, vont s'abstenir. Ce serait compliqué.

C'est tout de même compliqué.

Jean-Marc FRIZOT.

**M. FRIZOT.**- Je voulais confirmer, pour Blanzky, que les relations sont très compliquées. En plus, chez nous, Habellis a racheté Logivie, on n'a donc plus que deux bailleurs sociaux. Donc oui, franchement, on se joint à vous sur ce sujet-là.

**M. le Président.**- Cela ne fait qu'accentuer ce que je viens de dire.

Je retire donc la délibération, mes chers collègues. Je ne vais pas la soumettre aux voix et je ferai un courrier à Habellis pour expliquer les motifs. Ce qui peut peut-être les faire réagir, du coup.

Pardon ?

*(Intervention inaudible).*

Oui, bien sûr, vous en aurez une copie.

Cette délibération n'est donc pas soumise aux voix.

*Le conseil décide :*

- *De retirer la délibération de l'ordre du jour.*

*Adopté : NON*

## **IV - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**1. Convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et la Communauté Urbaine Creusot-Montceau**

**2. Modification du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprise**

**3. RUBIX DATACENTER : Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application**

**4. Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier à la Société ANAÏS - Autorisation de signature d'une convention d'application**

**M. le Président.**- On passe maintenant au développement économique, avec une convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise. Jean-Claude LAGRANGE.

**M. LAGRANGE.**- On parlait tout à l'heure du soutien aux entreprises. Cette délibération, parmi d'autres, est vraiment la preuve qu'on accompagne justement le tissu économique.

En application de la loi, mais en accord avec la Région, nous proposons d'approuver la convention qui va intervenir en attendant que la Région statue elle-même sur l'évolution de son règlement d'intervention dans le cadre du nouveau schéma SRDEI.

Le deuxième rapport, si je puis me permettre pour aller vite, prend acte de modifications que nous avons jugé utiles après avoir mis en pratique ce règlement d'intervention où, comme le

disait le Président, nous restons sans doute une des collectivités qui aide le plus en matière d'immobilier ces entreprises.

Pour en faire la preuve, vous avez deux dossiers, puisque je vais essayer d'aller vite, qui démontrent que nous soutenons justement deux entreprises, la première qui est la SA Suhl Conseil, qui est donc située à Saint-Pierre-de-Varennnes, pour son projet de RUBIX Datacenter au travers de sa société, que nous allons accompagner à hauteur de 100 000 €, qui est le maximum.

Vous avez un deuxième dossier qui concerne la société ANAÏS, située à Montchanin, qui sera accompagnée également dans le cadre de notre règlement à hauteur de 20 % de son projet, soit 81 303,60 €.

On est habitué à ces rapports.

**M. le Président.**- Sur ces rapports, est-ce qu'il y a une prise de parole ? Je vois Charles LANDRE.

**M. LANDRE.**- Deux questions qui concernent deux rapports différents parmi les quatre.

Le premier sur la modification du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprise. J'ai attiré plusieurs fois votre attention sur le fait que certaines subventions, dans ce cadre, étaient versées aux SCI personnelles des dirigeants. Je pense qu'il serait utile que dans une prochaine modification du règlement, ce soit limité aux entreprises que nous voulons aider, ceci de façon qu'il n'y ait jamais de confusion possible dans l'utilisation future des fonds.

Le deuxième élément concerne la délibération RUBIX Datacenter. J'avais été un petit peu surpris quand j'avais vu la présentation du projet dans la presse. Pourquoi pas, et je leur souhaite de réussir puisqu'ils veulent créer un Datacenter qui soit d'une taille plus petite que ce qui est fait actuellement.

J'avais aussi été surpris parce qu'il y a finalement peu ou pas de Datacenter situés dans nos régions pour des raisons essentiellement climatiques, de températures, parce que cela coûte beaucoup plus cher de faire refroidir les Datacenter.

Ma question est la suivante. J'ai compris que le projet n'avait pas encore été transmis de façon totalement définitive à la communauté urbaine. Est-ce qu'il y a un aspect du projet qui prend en compte les impacts qui sont extrêmement importants ? On sait en effet que ces activités sont très énergivores, avec des impacts sur l'environnement. Est-ce que, comme certains projets Datacenter aujourd'hui en France essaient de le faire, en tout cas ils communiquent là-dessus, il y a un côté vert, si je puis dire, dans le projet tel qu'il a été présenté ou tel qu'il sera présenté ?

Voilà simplement mes deux questions et bien évidemment, je leur souhaite de réussir. C'est une activité totalement nouvelle sur le territoire qui, à mon avis, s'adressera essentiellement à des entreprises locales.

**M. LAGRANGE.**- Président, sur la question des SCI, le règlement a été élaboré pour que les SCI soient détenues au minimum à 80 % par la société d'exploitation, ceci pour que ce ne soit effectivement pas les porteurs de la SCI qui en bénéficient, mais bien l'entreprise qui était normalement ciblée.

Je sais que nous avons fait un effort en faveur des SCI alors que certains les éliminent carrément.

**M. le Président.**- Oui, qu'il y ait un versement automatique de la SCI vers l'exploitation. Ce qui sécurise par rapport à votre question.

Sur le deuxième sujet, le Datacenter ?

**M. LAGRANGE.**- Je connais moins bien le dossier, mais par rapport à ces questions qui sont liées à la production de chaleur, il faut effectivement que les Datacenters s'organisent ou mettent au point la question de la récupération de la chaleur fatale. Je pense que c'est aussi leur intérêt, c'est comme cela qu'ils travaillent.

Après tout ce qu'on a dit sur les écoconditionnalités, sur les protections par rapport au climat et sur les consommations d'énergie, je pense que c'est tout leur intérêt. Je pense qu'on pourra affiner le projet avec eux.

**M. LANDRE.**- J'ajoute un mot justement par rapport à ce que dit Jean-Claude LAGRANGE.

Cela peut être une occasion pour la communauté urbaine d'être, pour le coup, totalement innovante en France et en Europe parce que sur ces petits centres qui sont en train de se développer, qui vont se développer de plus en plus, la question de la chaleur, de la récupération d'énergie, n'est pas encore bien traitée. On sait qu'à l'échelle mondiale, c'est très très énergivore. Je pense que peut-être qu'en affinant le projet, peut-être en ayant d'autres soutiens plus tard, il peut y avoir là une vraie voie pour montrer que le territoire est innovant et peut être moteur sur la question.

**M. le Président.** - Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non.

Je mets aux voix les quatre délibérations, mais les unes à la suite des autres.

Sur la première, la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre le Conseil régional et la communauté, est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Modification du règlement d'intervention en matière d'immobilier, même vote ? Oui, même vote. Personne ne se manifeste, on considère donc que c'est le même.

Le Datacenter, même vote ? Tout le monde est pour ? Oui. Je ne vois pas de manifestation autre.

La subvention au titre du règlement intérieur à la société Anaïs, même vote ? Même vote. Merci.

### **Convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et la Communauté Urbaine Creusot-Montceau**

Le conseil décide :

- D'approuver la convention à intervenir avec la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises permettant à cette dernière d'intervenir en complément des aides de la CUCM,
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer ladite convention.

Observations : Adoption à l'unanimité.

### **Modification du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprise**

Le conseil décide :

- d'approuver la modification du règlement d'aides en matière d'immobilier d'entreprises de la Communauté urbaine Creusot Montceau.
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.

Observations : Adoption à l'unanimité.

### **RUBIX DATACENTER : Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application**

Le conseil décide :

- D'approuver la convention d'application entre l'entreprise HLB CONSEIL et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;
- D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 100 000 € à la société HLB CONSEIL ;
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application;
- D'imputer la dépense sur le budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

### **Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier à la Société ANAÏS - Autorisation de signature d'une convention d'application**

*Le conseil décide :*

- *D'approuver la convention d'application à intervenir entre l'entreprise SCI de l'Etang et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
- *D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 81 303,6 € à la SCI de l'Etang;*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application;*
- *D'imputer la dépense sur le budget correspondant.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

## **5. Association AgIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2022**

**M. le Président.**- Ensuite, association AgIRE, versement d'une subvention. C'est la subvention habituelle. C'est Jean-Claude LAGRANGE qui va nous présenter. Auparavant, doivent sortir de la salle Sébastien GANE, Monique LODDO, Laurent SELVEZ, qui n'est pas là, Guy SOUVIGNY et Pascale FALLOURD.

**M. LAGRANGE.**- Je pense que vous pourrez très vite faire demi-tour parce que cette convention, nous la connaissons.

**M. le Président.**- Non parce que le contrôle de légalité, sinon...

**M. LAGRANGE.**- Je voulais juste dire que la présentation n'allait pas durer longtemps. Tout le monde connaît AgIRE.

**M. le Président.**- Il faut attendre qu'ils sortent.

**M. LAGRANGE.**- Tout à l'heure, j'évoquais l'insertion, l'accompagnement vers l'emploi, le développement des JPEC, et on a la preuve, avec AgIRE, de son efficacité. Même si cela ne me rajeunit pas, on se rappelle de la difficulté qu'il a fallu pour mettre en place cette structure qui est reconnue au niveau régional et même national comme très performante puisqu'elle couvre tous les champs anciens de la mission locale, etc.

C'est donc une obligation de mettre en place une convention pour un budget conséquent et surtout une subvention de 537 225 €.

**M. le Président.**- Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.  
Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?  
Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?  
Y a-t-il des personnes qui sont contre ?  
Y a-t-il des personnes qui sont pour ?  
Merci.

*Le conseil décide :*

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'association "AgIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi" ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2021 ;*
- *D'autoriser le versement à l'Association d'une subvention de 537 225 € ;*
- *D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2021, compte 6574.*

*Observations : Étant précisé que M. Sébastien GANE, Mme Monique LODDO et M. Laurent SELVEZ intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.*

## **6. Association APOR Association Pour l'Orientation et le Reclassement - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2022**

**M. le Président.**- Ensuite, il s'agit de l'association APOR, que tout le monde connaît également. Doivent sortir : Éric COMMEAU, Séverine GIRARD-LELEU et Daniel PICARD, s'il vous plaît. Ainsi que Guy.

**M. LAGRANGE.**- Là encore, une association qu'on connaît bien pour l'orientation et le reclassement des salariés, avec ses différentes unités mobiles de reclassement.

La subvention de 49 000 € nous oblige à passer une convention d'objectifs, dont je vous fais grâce et que vous pourrez lire ce soir si vous avez du mal à dormir.

**M. le Président.**- Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il les personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Merci.

Les personnes peuvent rentrer.

*Le conseil décide :*

- *D'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'Association Pour l'Orientation et le Reclassement »*

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention d'objectifs 2022*

- *D'autoriser le versement de la subvention de 49 000 €*

- *D'imputer la dépense sur le Budget Primitif 2022, compte 6574*

*Observations : Étant précisé que M. Eric COMMEAU, Mme Séverine GIRARD-LELEU et Mme Jeanne-Danièle PICARD intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.*

## **7. Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté - E2C – Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2022**

**M. le Président.**- La Ligue de l'enseignement, toujours Jean-Claude LAGRANGE. Cette fois, personne ne sort.

**M. LAGRANGE.**- Comme je n'arrive pas à lire le rapport. L'écran est blanc ! Je vous propose de passer au vote.

**M. le Président.**- Je passe au vote puisque l'écran est blanc.

Si certains souhaitent poser des questions, qu'ils se manifestent. Sinon, je mets aux voix.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il les personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

C'est adopté.

*Le conseil décide :*

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté ;*

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2022 ;*

- *D'autoriser le versement d'une subvention de 40 000€ à l'association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté ;*

- *D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2022, compte 6574.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

## **8. Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCMACS) sur le territoire communautaire - Attribution de subventions - Autorisation de signature des conventions avec les porteurs de projet bénéficiaires**

**M. le Président.**- Georges LACOUR va nous présenter l'OCMACS, attribution de subventions.

**M. LACOUR.-** L'OCMACS (opération collective de modernisation de l'artisanat du commerce et des services) permet à la communauté urbaine d'attribuer des aides au commerce dans le cadre du FISAC et d'abonder d'autant les aides. Une convention précise les rôles et engagements de chacune des parties, ainsi que les règles d'éligibilité de ces aides.

Il y a eu un comité de pilotage le 29 novembre dernier où il y avait 12 demandes. Un dossier a été rejeté. C'est un refus lié à son activité et des pièces administratives non conformes. 11 dossiers ont été retenus, cinq au Creusot et quatre à Montceau, un à Saint-Vallier, un à Torcy. Vous avez le détail dans la délibération.

Le total s'élève à 62 536 € d'aides, la moitié au titre du FISAC et l'autre moitié sur le budget de la communauté.

Une convention précise les modalités d'attribution de ces subventions. Il est demandé de délibérer pour approuver les termes de ces conventions, d'autoriser le versement des subventions à tous ces commerces et d'autoriser le Président à signer les conventions.

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

*Le conseil décide :*

- *D'approuver les termes des conventions établies entre la Communauté urbaine et les différents porteurs de projet visés ci-après ;*

- *D'autoriser le versement de subventions pour un montant total de 62.536€ réparties de la manière suivante :*

- *« EPICERIE AL MERCANTINO » : 8.512 € (4.256€ FISAC + 4.256 € CUCM).*

- *« BOULANGERIE DEVELAY » : 8.512€ (4.256 € FISAC + 4.256 € CUCM).*

- *« SALON DIGITAL COIFFURE » : 2.232€ (1.116 € FISAC + 1.116 € CUCM)*

- *« SALON KI COIFF » : 2.374€ (1.187€ FISAC + 1.187€ CUCM)*

- *« MAGASIN CHOROPHYL » : 3.164 € (1.582€ FISAC + 1.582 € CUCM)*

- *« GARAGE FIRST STOP » : 7.976 € (3.988€ FISAC + 3.988€ CUCM)*

- *« BAR LE MARCUS » : 8.512 € (4.256€ FISAC + 4.256€ CUCM)*

- *« SARL LA ROSE DES VENTS » : 8.512€ (4.256€ FISAC + 4.256€ CUCM).*

- *« SARL LE GRIMOIRE » : 3.150€ (1.575€ FISAC + 1.575€ CUCM)*

- *« SARL HOTEL LE FRANCE » : 4.602€ (2.301€ FISAC + 2.301€ CUCM)*

- *« ENTREPRISE LA DEUCHE 71 » : 4.990€ (2.495€ FISAC + 2.495€ CUCM)*

- *D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation à signer lesdites conventions ;*

- *D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget primitif 2022, article 2042 94.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

## **9. Règlement d'intervention pour l'aide à l'immobilier économique dans le domaine des hébergements touristiques**

**M. le Président.-** Ensuite, règlement d'intervention pour l'aide à l'immobilier économique dans le domaine des hébergements touristiques. C'est tout nouveau. Guy SOUVIGNY.

**M. SOUVIGNY.-** Merci Président. Chers collègues. On est bien, là encore, Président et chers collègues, sur une délibération qui met en avant l'accompagnement de la communauté urbaine sur ce mandat et sur différentes actions.

Aujourd'hui, cette délibération consiste à mettre en place un règlement d'intervention pour l'aide à l'immobilier économique dans le domaine des hébergements touristiques. La politique touristique de la communauté urbaine liée à l'itinérance s'inscrit dans un double objectif, d'une part améliorer le cadre de vie du territoire et son attractivité, d'autre part contribuer au développement et à la diversification de son économie.

Deux axes : renforcer l'attractivité du territoire et contribuer à la vitalité de l'économie de proximité.

Dans le cadre de cette stratégie de développement touristique, la communauté urbaine souhaite intervenir pour la création d'un fonds d'aide à l'hébergement touristique à destination des porteurs de projet réalisant des investissements pour la création ou réhabilitation d'hébergements touristiques sur le territoire.

C'est très important puisque ce dispositif d'aides directes permettra également de déclencher d'autres dispositifs d'aide à l'hébergement mis en place par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

L'enveloppe budgétaire allouée à ce dispositif sera de 40 000 € pour l'exercice 2022 et, de mémoire, au PPI - Monsieur le premier vice-président va me le confirmer -, cela doit être une enveloppe de 120 000 € qui est prévue à cet effet.

Les règles régissant ce fonds d'aide sont définies dans un règlement qui a été préparé sur la base des principes suivants. Il y a les bénéficiaires des dispositifs, c'est-à-dire les hôtels, les gîtes d'étape, de séjour ou de groupe, les campings ou parcs résidentiels de loisirs, les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes.

Les dépenses éligibles en fonction du type d'hébergement. Je vais passer puisque le temps presse. Vous les avez dans la délibération. Vous avez également les montants de l'aide. En annexe, vous trouverez le règlement d'intervention, ainsi que le dossier de demande de subvention.

Voilà, Président.

**M. le Président.**- Merci. C'est un nouveau dispositif, comme on le disait, puisqu'il fait partie des 50 actions qu'on avait déclinées lors des assises de la relance. C'est un exemple concret.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des prises de parole ? Non.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Merci.

*Le conseil décide :*

- *D'approuver la création du fonds d'aide à l'hébergement touristique de la Communauté Urbaine ;*
- *D'approuver le règlement d'intervention en matière d'hébergement touristique de la Communauté Urbaine ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

## **V – DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **1. Contrat de ville - Approbation du rapport Politique de la ville 2020**

**M. le Président.**- Développement territorial, cette fois, avec le contrat de ville et l'approbation du rapport Politique de la ville. Bernard DURAND.

**M. DURAND.**- Mes chers collègues, il s'agit du bilan annuel de la politique de la ville, rapport récurrent et obligatoire depuis 2014.

Chaque année, il s'agit de présenter le suivi de la programmation financière soutenue par les partenaires du contrat de ville et de présenter d'une façon synthétique les actions menées par grands thèmes, par grandes thématiques et par objectifs.

Nous parlons ce soir du bilan 2020. Je voudrais souligner à ce stade le travail important des services pour collecter les données et établir ce rapport de synthèse.

Je vous rappelle aussi que ce bilan doit être présenté dans cette assemblée, mais aussi au niveau des conseils citoyens de chaque quartier ciblé. Ce qui, en 2020, n'a pas été possible. En effet, les nouveaux conseils municipaux, en pleine crise sanitaire, ont dû retarder la reconstitution de ces instances. Le travail est en cours et les nouveaux conseils devraient être opérationnels début 2022.

Bien sûr, ce bilan doit être présenté au sein des assemblées délibérantes des communes concernées qui gèrent cette politique, à savoir Le Creusot, Montceau et Torcy.

Il faut souligner que malgré une année 2020 marquée par la pandémie du Covid-19 avec ses confinements successifs, les différents acteurs tels que les clubs sportifs, les associations et bien sûr les communes se sont adaptés aux conditions particulières afin de mener à bien leurs actions. Les villes ont été au rendez-vous, Le Creusot Montceau et Torcy, mais je voudrais aussi citer les porteurs associatifs tels que Mine-de-rayon, Lutte et forme, Zone lutte ou Pause-café dans les domaines du cadre de vie et de la cohésion sociale, ainsi qu'AgIRE, APPOR, les régies de territoire mobilisées dans leur domaine de compétence.

Vous trouverez dans ce rapport les actions menées par grandes thématiques et par objectifs, à savoir la rénovation urbaine, le compte rendu des actions par pilier et objectif, à savoir l'emploi et l'insertion, la cohésion sociale, le cadre de vie, l'axe transversal. Pour ceux qui ne le savent pas, c'est l'égalité femmes-hommes. Ainsi que les discriminations et la jeunesse.

Vous trouverez aussi en synthèse les chiffres clés. En annexe du rapport figurent les actions soutenues par la DSU (dotation de solidarité urbaine) au Creusot et à Montceau que la loi a souhaité valoriser dans ce cadre.

Je voudrais aussi vous rappeler qu'il s'agit d'une politique additionnelle aux différentes actions de droit commun réalisées au sein des collectivités.

Pour ma part, ce soir, je voudrais juste faire un focus sur les actions menées dans le cadre de l'appel à projets géré au sein de la communauté urbaine. 60 actions avaient été programmées en 2020, mobilisant une somme globale de 436 567 €. En fait, deux actions ont été annulées et neuf reportées à la demande des partenaires en raison de la pandémie. Ce sont donc 49 actions qui ont été réalisées, mobilisant des montants de subvention de 405 067 €, l'Etat, la Région, la CUCM et la CAF.

À noter que trois actions ont émergé au titre du dispositif des vacances apprenantes mis en place pour répondre aux besoins de partage et de remobilisation des savoirs après la période de confinement. Il s'agit de « Quartiers d'automne » pour la ville du Creusot, qui sont des animations culturelles et sportives pendant les vacances d'automne. « Vacances apprenantes » pour la ville de Montceau, dont l'objectif était de renforcer par le biais d'activités ludiques les compétences des enfants dans l'acquisition des savoirs fondamentaux. Et « Espace parents » de l'école Champ Cordet par le CCAS de Torcy, où il s'agissait de créer un espace d'échange permettant la venue des parents dans l'école pour qu'ils s'expriment et créent plus de confiance avec les équipes éducatives.

L'ensemble des actions réalisées se répartissent entre les piliers de la manière suivante. 13 actions dont deux nouvelles dans le domaine emploi et insertion, 34 actions dont 11 nouvelles dans la cohésion sociale, une action nouvelle dans le cadre de vie et une action dans l'axe transversal.

Je ne reprendrai pas l'ensemble des actions, mais je citerai quelques actions nouvelles, comme « Mieux comprendre le monde professionnel » qui a été menée par le CCAS de Torcy, « Événement équipe de France espoirs » par la ville de Montceau et le déploiement estival des projets jeunes par la ville du Creusot.

Au total, ce sont 2 900 habitants des quartiers qui ont bénéficié de ces actions.

Pour faire court, il vous est proposé d'approuver le rapport 2020 Politique de la ville et d'autoriser le Président à transmettre celui-ci au Préfet de Saône-et-Loire.

Voilà, mes chers collègues.

**M. le Président.** - Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant que je mette aux voix ce rapport ? Il faut en effet l'adopter. Non, pas de prise de parole.

Je mets aux voix.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il les personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

*Le conseil décide :*

- *D'approuver le rapport 2020 politique de la ville.*

- *D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à transmettre celui-ci au Préfet de Département de Saône-et-Loire.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

## **2. Village des sciences - Autorisation de signature de la Convention de partenariat avec la communauté d'agglomération du Grand Chalon pour la campagne de promotion 2021**

**M. le Président.**- Village des sciences, l'autorisation de signature de la convention avec le Grand Chalon, sans présentation parce que c'est un sujet qui revient tous les ans. Le village des sciences a d'ailleurs eu un véritable succès, pour ceux qui sont allés à Chalon. C'était à Chalon cette année. On y était avec Jérémy PINTO et cela a vraiment été un gros succès. C'était une belle surprise. Non pas que cela ait du succès, puisque le village des sciences a toujours du succès, mais dans cette période, on ne s'attendait pas à autant de monde. C'était vraiment bien organisé et le public a répondu nombreux. Cela nous incite donc à poursuivre ce village des sciences.

Je mets aux voix.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il les personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

*Le conseil décide :*

- *D'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la communauté urbaine Creusot Montceau et la communauté d'agglomération du Grand Chalon pour la campagne de promotion du Village des sciences 2021.*

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention*

- *D'imputer les dépenses afférentes sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine Creusot-Montceau*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

## **3. Appel à projets départemental 2022- Approbation du projet structurant 2022 du territoire de la Communauté urbaine Creusot Montceau**

**M. le Président.**- Appel à projets départemental, l'approbation du projet structurant 2022. Isabelle LOUIS.

**Mme LOUIS.**- Merci Monsieur le Président.

Le Département de Saône-et-Loire a lancé un appel à projets départemental 2022 auprès des communes et EPCI de Saône-et-Loire. Le délai de réponse est fixé au 31 décembre 2021 par le Département pour chacune des communes et EPCI.

L'appel à projets comporte deux volets. Un premier volet dit appel à projets territoire, auquel toutes les communes et EPCI du département de Saône-et-Loire sont éligibles. Un deuxième volet dit appel à projets structurants ouvert aux communes et aux EPCI de chaque bassin de vie, à raison d'un projet par bassin de vie.

La communauté urbaine en tant que structure porteuse de la contractualisation et du plan local d'urbanisme intercommunal est un bassin de vie au sens de l'appel à projets structurants.

Pour l'appel à projets structurants, il est donc proposé :

- de retenir le projet d'aménagement de l'Eurovélo 6, projet qui a pour objet de réaliser un itinéraire cyclable linéaire et continu à destination des déplacements doux en voie verte ou, à défaut, en voirie partagée sécurisée et, si possible, accessible à tous les publics concernés,

- de favoriser les déplacements quotidiens et encourager la pratique du vélo de déplacement de proximité en donnant la possibilité d'articuler ce projet avec les réseaux cyclables périphériques,

- de promouvoir les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle dans une perspective de multimodalité et de mobilité durable,

- et enfin de valoriser le territoire à travers les sites présentant un intérêt patrimonial ou naturel particulier.

Ce projet d'aménagement, qui concerne un linéaire de 20 km, sera réalisé en trois phases.

Phase 1 - 2021-2022, aménagement de Saint-Laurent-d'Andenay à l'entrée de Montceau-les-Mines.

Phase 2 - 2023-2024, aménagement dans le centre-ville de Montceau-les-Mines.

Phase 3 – 2025-2026, aménagement de la sortie de Montceau-les-Mines à Saint-Vallier.

Il est proposé de présenter à l'appel à projets les deux premières phases du projet qui s'élèvent à un montant total de 2 179 107,50 €.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer, de présenter l'appel à projets structurants du Département de Saône-et-Loire, les deux premières phases du projet, de solliciter l'aide du Département à hauteur de 250 000 € pour ce projet.

**M. le Président.**- Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Non.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

*Le conseil décide :*

- De présenter à « l'appel à projets structurants » du département de Saône-et-Loire les deux premières phases du projet qui s'élèvent à un montant total de 2 179 107,50 € HT.

- De solliciter l'aide du Département à hauteur de 250 000 € pour ce projet.

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

#### **4. Contrat de relance et de transition écologique : approbation de la convention et du contrat cadre**

**M. le Président.**- Le contrat de relance et de transition écologique, toujours Isabelle LOUIS.

**Mme LOUIS.**- Merci Monsieur le Président.

C'est l'aboutissement d'un travail d'une année pratiquement, donc la présentation ce soir du CRTE.

L'Etat a défini le cadre de ces contrats territoriaux de relance et de transition écologique dans une circulaire du Premier Ministre en date du 20 novembre 2020. Selon cette circulaire, la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires. Elles doivent donc être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation.

Cette nouvelle contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales doit répondre à trois enjeux :

- À court terme, associer les territoires au plan de relance.

- Dans la durée du mandat 2020-2026, accompagner les collectivités dans leur projet de territoire vers un nouveau modèle de développement plus résilient sur le plan écologique, productif, sanitaire. Ce CRTEA a donc vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire dans une approche transversale et cohérente.

- Et enfin d'illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation en traduisant un nouveau cadre de dialogue faisant converger les priorités de l'Etat et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

Le CRTEA a vocation à intégrer, à coordonner les démarches contractuelles existantes proposées par l'Etat au profit des territoires, de faciliter l'accès des porteurs de projet aux crédits de l'Etat et de ses opérateurs. Il s'agit encore une fois de mettre en cohérence les différents programmes d'aide de l'Etat qui ont vocation à contribuer à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dont le projet du territoire.

Ce CRTE vise donc à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de transition écologique, axe transversal de ce nouveau contrat.

Dès début 2021, le territoire Creusot-Montceau, territoire de référence des contractualisations locales, a été reconnu comme périmètre pertinent pour la mise en place d'un CRTE.

Dans la communauté urbaine, le CRTE s'appuie sur le projet de mandat validé le 18 mars 2021 pour un territoire porteur d'ambitions, de transitions au service de tous, ainsi que sur les préoccupations et priorités des partenaires territoriaux au premier rang desquels figurent les communes.

La stratégie du territoire pour le CRTE vient converger avec les orientations de transition énergétique, écologique fixées par le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et le plan climat air énergie territorial (PCAET).

L'élaboration du CRTE a été accompagnée, vous le savez, par les services de l'État et a fait l'objet d'une convention d'appui avec le Cerema, approuvée lors du Conseil du 29 septembre dernier. Les acteurs territoriaux, les communes ont été sollicités pendant l'été 2021 pour recenser les projets envisagés sur la durée du contrat. La relecture de l'ensemble des propositions issues de la consultation et des actions du projet de mandat au regard de la transition écologique a servi de base à l'élaboration du document.

Ce CRTE doit être formalisé et surtout signé avant la fin de l'année 2021. Pour autant, conformément aux principes du dispositif prévu par l'Etat, la priorité calendaire a été donnée à la relance de l'activité du territoire. Ainsi, les projets cofinancés par l'Etat dans le cadre du plan de relance ont été inscrits dans un protocole de préfiguration qui a fait l'objet d'une délibération du Conseil du 20 mai 2021. Ce présent contrat comporte ainsi un état des lieux écologiques du territoire assorti d'indicateurs de suivi qui permettront d'avoir une vision de l'évolution du territoire sur la durée du CRTE, d'une stratégie fondée sur les trois axes stratégiques intégrant 17 objectifs opérationnels, le contexte, les enjeux liés à la transition écologique, la déclinaison projetée et la logique d'action à l'échelle de la durée du mandat.

Les dispositifs opérationnels particuliers dans ce cadre, ainsi que les projets envisagés d'ores et déjà identifiés pourront être complétés et auront vocation à intégrer les programmations annuelles. Cette stratégie est la suivante. Je vous rappelle les trois axes et les 17 objectifs opérationnels :

- préserver les ressources et la population face aux risques ;
- préserver la ressource en eau ;
- favoriser la préservation de la biodiversité ;
- lutter contre l'artificialisation des sols ;
- faire face aux risques ;
- développer l'économie circulaire,
- réduire les impacts et mieux gérer les ressources ;
- rénover les réseaux eau et assainissement ;
- améliorer la prévention et l'efficacité de la gestion des déchets ;
- rénover les équipements publics sur le plan énergétique ;
- poursuivre la réhabilitation de l'habitat et l'adaptation de l'offre de logements ;
- développer des mobilités plus sobres sur le plan énergétique ;
- renforcer les centralités urbaines et privilégier une approche de l'aménagement durable ;
- renforcer et optimiser les services aux habitants.

3<sup>ème</sup> axe :

- valoriser le capital naturel social, culturel, économique du territoire et produire de nouvelles ressources ;
- décliner les objectifs suivants :
  - valoriser les patrimoines et le paysage,
  - promouvoir le rayonnement culturel,
  - soutenir une politique d'attractivité et d'accueil,
  - soutenir le développement des filières économiques et de proximité ;
  - animer et faire émerger des activités économiques innovantes dans les domaines de la transition écologique ;
  - produire et valoriser des énergies renouvelables ou de récupération.

Les plans d'actions seront formalisés chaque année après appel à projets en direction des acteurs concernés dans le cadre d'une programmation spécifique qui donnera lieu à une convention financière annuelle. Ainsi, aux projets d'ores et déjà identifiés, pourront s'ajouter d'autres projets. En effet, il convient de souligner le caractère évolutif de ce contrat, y compris de ses objectifs opérationnels.

Cette contractualisation a vocation à rechercher des complémentarités avec les futures contractualisations qui seront mises en place avec la Région et l'Europe en particulier et à la fois au regard des stratégies mises en place, des déclinaisons opérationnelles envisagées et des cofinancements recherchés dans le cadre des programmations respectives.

Le contrat prévoit la mise en place d'un comité de pilotage qui a pour objectif d'assurer le suivi du contrat et de ses actions, de l'articuler avec les autres contractualisations de développement territorial dont il assurera la coordination et, à ce titre, il sera chargé :

- d'élaborer la programmation annuelle du territoire qui fait l'objet d'une convention financière annuelle,
- de suivre l'avancement de la programmation,
- d'étudier et d'arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'objectifs opérationnels,
- de proposer d'éventuelles mesures rectificatives et de réaliser l'évaluation du CRTE.

Le comité de pilotage sera coprésidé par le préfet ou son représentant et le président de la CUCM. Sa composition sera la suivante : représentant des services de l'Etat et des établissements, sous-préfecture, DDT, ADEME, représentant de la banque des territoires, représentant de la communauté urbaine, vice-président à la contractualisation et au développement durable, six représentants des communes villes-centres, pôles relais, communes rurales. Et enfin, des représentants des partenaires institutionnels Région - Départements, des représentants du conseil de développement durable.

D'autres partenaires et services ressources pourront être invités en fonction des besoins.

La convention-cadre figure en tête du document et sont signataires : l'Etat, le Département, la CUCM.

Il vous est proposé d'approuver les termes du contrat de relance et de transition écologique 2021-2026 et d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de relance et de transition écologique et de mener les démarches afférentes.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**M. le Président.** - Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

**M. LAGRANGE.** - Je veux saluer le travail qui a été fait par Isabelle et les services parce que, franchement, Président, nous avons connu des contrats, mais celui-là, quand on regarde la page 7 sur 96, on met tout dedans.

Ce qu'on aimerait bien, c'est que l'Etat mette aussi un peu d'argent, ce qui n'est pas le cas puisqu'il va falloir qu'on se batte - il faut bien que tout le monde le comprenne - dossier par dossier, pour arriver à monter les financements. Ceci rejoint ce qui a été dit sur le PPI et sur d'autres programmations régionales, etc.

Mais c'est presque dommage que ce rapport passe à cette heure-là parce que je pense que c'est quelque chose qui est plutôt structurant. Il faudra donc que tout le monde s'en saisisse, Isabelle, pour qu'on arrive à une contractualisation avec la Région, l'Etat, j'en passe et des meilleurs, pour permettre de financer ces quelques centaines de millions de projets, parce que je pense que là, on est vraiment sur du lourd.

**M. le Président.** - Merci. D'autres ? Non.

Je mets aux voix.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

*Le conseil décide :*

- *D'approuver les termes du contrat de relance et de transition écologique 2021-2026 ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de relance et de transition écologique et de mener les démarches afférentes ;*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

## **5. ECOMUSÉE - Cessions gratuites et nouveaux tarifs de produits proposés en boutique**

**M. le Président.** - L'Ecomusée, ce sont des cessions gratuites et des nouveaux tarifs, sans présentation, que je mets aux voix.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?  
Qui est contre ?  
Qui est pour ?  
Je vous remercie.

Le conseil décide :

- D'autoriser l'Ecomusée à céder sans contrepartie financière des ouvrages imprimés édités en son nom et des produits dérivés à des structures associatives, professionnelles ou à des personnes privées dans le cadre d'opération de promotion (organisation d'un événement, de rencontres professionnelles, de partenariat, de don d'un objet de collection, d'accueil d'un nouvel agent ou d'un stagiaire au sein du service).
- D'autoriser l'Ecomusée à vendre aux revendeurs professionnels (libraires, éditeurs, musées, associations) des ouvrages imprimés édités en son nom avec une réduction de 15% par rapport au prix de vente public ou au prix d'achat pour les éditeurs sur justificatif d'achat (facture).
- De valider les nouveaux tarifs de ces produits :

Désignations	Prix initial	Nouveau Prix de vente
Mug « Ecomusée Creusot Montceau Château de la Verrerie »	10 €	6€
Sac en toile avec visuel du château	12€	7€
Puzzles navire et château	8 €	5 €
Eventail villa Perrusson	10 €	6 €
Lot de 2 mugs	17 €	10 €
Livre François Bonhommé Peintre	23 €	22,5 €
Livre L'industrie céramique des rives du Canal du Centre	5 €	4,80 €

Observations : Adoption à l'unanimité.

## VI – DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 1. Marché public - fournitures de pièces détachées et prestations diverses pour les véhicules, engins et matériels de la communauté urbaine - Autorisation de signature

**M. le Président.**- Développement durable, deux délibérations, une première : marchés publics fournitures de pièces détachées, sans présentation, que je mets aux voix.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer l'accord-cadre à bons de commande à conclure avec l'entreprise SASU PARIZOT FILS domiciliée 19 rue des Acacias 71200 LE CREUSOT - marché conclu pour 12 mois, reconductible 3 fois, pour un montant maximum annuel de 600 000 € HT (720 000,00 € TTC) ;
- D'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne des budgets considérés.

Observations : Adoption à l'unanimité.

## **2. ATMO Bourgogne-Franche-Comté - Versement d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2022**

**M. le Président.**- Versement d'une subvention à l'ATMO. Bernard FREDON doit sortir de la salle, merci.

C'est sans présentation.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Bernard Fredon peut rentrer à nouveau dans la salle.

*Le conseil décide :*

- *D'autoriser le versement de la cotisation annuelle d'adhésion de 500€ à l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté ;*

- *D'approuver la convention d'objectifs 2022 à conclure entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté ;*

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs et d'en assurer la bonne exécution ;*

- *D'autoriser le versement d'une subvention de 15 000 € à l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté*

- *D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondantes.*

*Observations : Etant précisé que Monsieur Bernard FREDON intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.*

## **3. Assainissement collectif- Approbation des schémas directeurs des systèmes communautaires de Torcy, Montceau-les-Mines, Blanzay, Sanvignes-les-Essarts, Saint-Sernin Chevroche, Générard Bourg, Ecuisses et Le Breuil bourg**

**M. le Président.**- Assainissement collectif, l'approbation des schémas directeurs. On en a beaucoup parlé, on va donc essayer de faire court. Jean-Marc FRIZOT.

**M. FRIZOT.**- Je te rassure, Président, je ferai court, mais je ferai tout aussi pédagogique. Et désolé pour Monsieur DUPARAY, ce sera pédagogique.

Je voudrais juste dire quelque chose à Monsieur DUPARAY un peu en dehors de la délibération, c'est que les attaques personnelles inutiles, les propos mesquins ne grandissent jamais ceux qui les tiennent, ils ont même l'effet contraire. Je ferme la parenthèse.

Juste dire - et là aussi à Monsieur DUPARAY - qu'il n'a pas tout compris dans la pédagogie parce qu'il dit, tout comme Monsieur LANDRE, qu'il n'y a eu aucuns travaux de fait pendant 10 ans. Je suis désolé, on a expliqué et j'ai expliqué qu'on allait passer de 3 millions à 7 millions d'euros d'investissement. Il se fait donc des travaux régulièrement.

Allez, Monsieur DUPARAY, aux Porrots à Ciry-le-Noble, allez à Marmagne en ce moment, allez au Breuil et vous verrez si la communauté n'investit pas.

Sur la délibération proprement dite, juste un tout petit peu de pédagogie. Le titre est un peu trompeur. Quand on parle du système de Torcy, vous aurez bien compris, si vous avez regardé la délibération, que le système de Torcy, c'est Le Creusot, Montchanin, etc. Idem pour Montceau, c'est Saint-Vallier. Pour Blanzay par exemple, on a le bois du Verne, Saint-Bérain. Ce sont donc vraiment ce qu'on appelle des systèmes.

Je veux juste dire quelque chose qu'on oublie. On ne l'a pas dit. Nous avons 44 stations d'épuration et elles sont presque toutes aux normes. On en a quelques-unes qu'il faut mettre aux normes, on le voit dans la délibération, notamment celle de Sanvignes où il faut vraiment faire des travaux. Ce qui sera fait d'urgence.

Ensuite, pourquoi fait-on ces travaux ? On l'a expliqué, mais c'est plus technique ici. C'est qu'on a des dysfonctionnements par temps sec. Je prends un exemple au hasard. Si on est agriculteur à Saint-Vallier, aujourd'hui on ne souhaite pas que les vaches boivent l'eau de la Bourbince. C'est d'ailleurs pour cela que la communauté a financé des abreuvements en dehors de la Bourbince.

On voit bien qu'il y a des problèmes par temps sec et des problèmes aussi par temps de pluie.

Le phasage est décrit dans la délibération. Aujourd'hui, on s'intéresse au phasage « temps sec », si je puis dire.

Je ne reprends pas les chiffres, simplement vous dire qu'ils sont hors taxes. Là, c'est la différence avec tout à l'heure où ils étaient en TTC.

Pour terminer, juste vous dire que c'est un problème national, Monsieur LANDRE. La France n'est pas un bon élève dans l'Europe en matière d'assainissement. C'est comme ça. Les préfets ont donc cet ordre, partout en France, et j'étais la semaine dernière avec le président de l'Interco de Saint-Brieux à qui le préfet a dit qu'il ne lui donnerait même plus le droit de construire. Vous voyez donc que c'est un problème national et vous verrez que les schémas directeurs, il y en aura partout. C'est l'avant-dernière chose que je voulais dire.

La dernière chose, au lieu de vous abreuver encore de chiffres, un seul chiffre. Pour quelqu'un qui est à un abonnement de 120 m<sup>3</sup>, c'est-à-dire 120 000 litres, c'est-à-dire 10 000 litres par mois, l'augmentation sera de 1 € par mois.

1 € par mois, je vous prie de m'excuser, mais c'est à peu près deux bouteilles d'eau d'Evian.

Si on pouvait convaincre, sachant que certains le font déjà, tous les habitants de la communauté de boire de l'eau du robinet plutôt que d'aller chercher des bouteilles d'Evian, eh bien l'économie serait faite.

Ce qu'on vous demande, c'est d'approuver et vous avez le détail très précis en annexe de tous les travaux qui seront faits.

**M. le Président.**- Merci. On ne va pas refaire le débat, je mets donc aux voix.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ? 2 votes contre.

Qui est pour ?

Explication de vote.

**M. DUPARAY.**- Une explication de vote, puisque vous posez la question, Président.

Pour ma part, ce schéma reste un schéma pluriannuel. Il peut être revu chaque année et on espère bien entendu qu'on arrivera à trouver des solutions pour que cela coûte moins cher. Cela reste donc un schéma directeur.

**M. le Président.**- Ouais ! Ouais, ouais, ouais... D'accord.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Si j'ai bien compris, 2.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est pour ?

Merci.

*Le conseil décide :*

- *D'approuver les programmes prévisionnels de travaux issus des études de schéma directeur des systèmes d'assainissement de Torcy, Montceau, Blanzay, Sanvignes-les Essarts, St Sernin-Chevroche, Gévelard-Bourg, Ecuisses et Le Breuil-Bourg tels que présentés ci-dessus et décrit en annexe.*

*Observations : Adoption à la majorité.*

#### **4. Ressources en eau - Financement de l'animation et des investissements de préservation des ressources en eau sur la période 2022-2027 - Autorisation de signature du contrat territorial Bourbince et ses affluents**

**M. le Président.**- Ensuite, ressources en eau, financement de l'animation des investissements. Pas de présentation. Je mets aux voix.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?  
Je vous remercie.

*Le conseil décide :*

- *D'approuver le programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine, sur la base des fiches actions dont les projets sont annexés à la présente, dans le cadre du projet de Contrat Territorial Bourbince 2022-2027 ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit Contrat Territorial, ainsi que tout document s'y rapportant.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

## **VII – PROXIMITÉ**

### **1. Modification n° 2 du marché 19052DSP - Travaux de proximité sur l'ensemble du territoire de la CUCM**

**M. le Président.**- Sans présentation, la modification du marché de travaux de proximité sur l'ensemble du territoire.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

*Le conseil décide :*

- *D'approuver la conclusion avec la société COLAS France, domiciliée rue du Bois Clair BP 90, 71304 Montceau-les-Mines Cedex, d'un avenant au lot n°1 et d'un avenant au lot n°2 de l'accord-cadre à bons de commande portant sur la réalisation de travaux de proximité sur l'ensemble du territoire de la CUCM, ces deux avenants actant la suppression du plafond de 50 000 € HT par chantier ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président, ou tout élu bénéficiant d'une délégation de signature, à signer ces avenants.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

### **2. Élagage de plantations d'alignement sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine Creusot-Montceau - Autorisation de signature d'un accord-cadre à bons de commande sur l'appel d'offres ouvert**

**M. le Président.**- Élagage des plantations d'alignement.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

*Le conseil décide :*

- *D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer l'accord-cadre précité à conclure avec le prestataire sera retenu,*
- *D'imputer les dépenses correspondantes sur le budget prévu à cet effet.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

### **3. Collecte des déchets ménagers - Avis du Conseil sur la modification du règlement de collecte des déchets ménagers**

**M. le Président.**- Dernier sujet : la collecte des déchets ménagers. Il s'agit, je le précise, d'un avis du Conseil sur la modification du règlement de collecte des déchets ménagers, qui ne devrait pas être problématique. Jean-François JAUNET.

**M. JAUNET.**- Président, je ne sais pas si c'est à cause de l'horaire tardif, mais je n'ai plus accès à cette délibération. Je vais donc le faire de tête.

C'est une délibération qui demande l'avis du Conseil sur le règlement de collecte. Je rappelle que la collecte est une compétence communautaire et c'est le président qui prend un arrêté pour ce règlement de collecte.

Vous l'avez à disposition sur votre tablette si ça marche et on voulait éventuellement recueillir votre avis pour autoriser le président à prendre cet arrêté.

**M. le Président.**- Merci. Je mets aux voix.

Personne ne souhaite prendre la parole là-dessus ? Si, Monsieur LANDRE.

**M. LANDRE.**- C'est simplement pour vous signaler qu'en annexe, nous avons un règlement de la déchèterie, mais on n'a pas de règlement de collecte, donc en annexe à la délibération.

**M. JAUNET.**- Normalement, si je ne me trompe pas, quand j'ai vu comment fonctionnait la délibération, il y avait plusieurs règlements. Il y a celui de la déchèterie, il y a celui de la collecte. Normalement, il y a quatre ou cinq annexes qui sont jointes à la délibération.

**M. LANDRE.**- Je vous confirme qu'il n'y a pas de règlement de collecte.

**M. JAUNET.**- Normalement, c'est dans le corps principal. Je l'avais comme ça tout à l'heure.

Il y a les différents règlements, déchèteries, points de proximité, avec des plans et avec des calendriers. C'est cela, le règlement de collecte.

On va vérifier, mais il est effectivement possible qu'il y ait, dans la délibération, un manque d'annexes, vous avez raison.

**M. LANDRE.**- Ce n'est pas très grave.

**M. le Président.**- Ce n'est pas grave, on vous le transmettra si vous voulez. Mais moi je l'ai, apparemment.

**M. JAUNET.**- Il y a peut-être des dysfonctionnements.

**M. le Président.**- Oui, il faudrait peut-être le recharger.

Je mets aux voix.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

*Le conseil décide :*

- *De rendre un avis favorable à l'adoption par le Président de la Communauté urbaine d'un règlement de collecte des déchets ménagers conforme au projet de règlement communiqué.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

**M. le Président.**- Mes chers collègues, nous arrivons au terme de ce long conseil. Parfois, cela arrive. C'était prévisible. Vous avez été très bavards, les uns et les autres.

J'avais prévu, et je l'avais annoncé la dernière fois, une collation après le Conseil que j'ai malheureusement été obligé d'annuler compte tenu des conditions sanitaires, ce qui peut en arranger beaucoup vu l'heure tardive. J'espère que nous pourrons le faire dans les temps qui viennent ; cela nous manque tout de même beaucoup.

Il me reste à remercier toutes les personnes qui ont travaillé, élus, services, pour l'élaboration du budget et vous souhaiter à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous.

J'ai oublié quelque chose, excusez-moi.

Si vous avez encore cinq petites minutes, vous allez voir à l'écran un film, c'est le film promotionnel qui va passer sur Air France, sur les vols Air France, pour faire la promotion du territoire, pas sur l'aspect économique. Il y aura un autre film sur l'aspect économique. Là, c'est cadre de vie. On peut lancer le film.

*(Diffusion d'un film publicitaire).*

*(Applaudissements).*

Voilà, mes chers collègues. C'est un film qui passe sur les vols long-courriers Air France. Un deuxième film passera également, plus ciblé sur le développement économique. On vous le montrera.

*(Intervention inaudible).*

Oui, je pense qu'on pourra les mettre. Oui, bien sûr.  
Question marketing territorial, c'est plutôt pas mal.  
Bonne soirée.

- : - : - : - : -

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25).*

**Le Secrétaire de séance,**  
Monsieur Frédéric MARASCIA

